



SCHÉMA DÉPARTEMENTAL

D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC

DE LA DORDOGNE



2016-2020



Schéma Départemental
d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public
de la Dordogne

2016 – 2020

Publication : Préfecture et Conseil départemental de la Dordogne.

Etude : ATD.

Rédaction et réalisation : CD24 – DGA des Territoires et du Développement – Services des Politiques Territoriales et européennes et Préfecture.

Valorisation du document : CD24 – Direction de la communication.

Cartographies : ATD, CD24 et DGA des Territoires et du Développement – Services des Politiques Territoriales et européennes.

Photos : Denis NIDOS.

Date de publication : juin 2018.

SOMMAIRE GÉNÉRAL

SOMMAIRE GENERAL	P 4
EDITORIAL	P 6
Partie 1 – LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE.	P 9
1 Le cadre règlementaire	P 10
2 Les éléments de contexte	P 11
3 La méthode d'élaboration du schéma	P 13
Partie 2 – LES ENJEUX ET LE PROGRAMME D' ACTIONS.	P 19
ENJEU 1 : UN SOCLE DE SERVICES POUR TOUS.	P 23
Action 1 : Soutenir les démarches locales en faveur du maintien et de l'installation de services de proximité.	P 27
Action 2 : Développer un plan de mutualisation des services.	P 29
Action 3 : Favoriser la diversification des services publics rendus aux usagers, dans une approche territoriale.	P 30
Action 4 : Informer et communiquer sur les modalités d'accès aux services.	P 32
Action 5 : Développer et garantir le niveau de qualité des services.	P 33
ENJEU 2 : UN MAILLAGE TERRITORIAL.	P 35
Action 6 : Renforcer et accompagner l'attractivité des pôles d'équilibres ruraux et la revitalisation des bourgs-centres.	P 39
Action 7 : Consolider et relancer les services marchands.	P 40
Action 8 : Identifier et accompagner des nouveaux secteurs économiques.	P 43
Action 9 : Mettre en œuvre une politique départementale et partenariale en matière de stratégie foncière, en lien avec les intercommunalités.	P 46
Action 10 : Soutenir les projets structurants par une ingénierie Etat/Département, notamment sur les territoires fragiles.	P 48
Action 11 : Coordonner les modalités d'intervention financière en faveur des collectivités.	P 49
Action 12 : Engager une démarche départementale sur l'implication et la mobilisation des opérateurs de services sur ces territoires.	P 50

ENJEU 3 : UNE OFFRE DE SOINS.	P 52
Action 13 : Consolider le maillage territorial et poursuivre l'aménagement des territoires déficitaires en matière d'accès aux soins.	P 56
Action 14 : Accompagner l'organisation de nouvelles pratiques en matière d'offre de soins.	P 59
Action 15 : Favoriser l'utilisation des applications de télémédecine.	P 61
Action 16 : Favoriser l'installation et la maintien des professionnels de santé.	P 62
ENJEU 4 : UN ACCÈS AUX SERVICES POUR LES PUBLICS EN SITUATION DE FRAGILITÉ.	P 64
Action 17 : Renforcer la coordination entre les partenaires intervenant auprès des publics en situation de fragilité.	P 68
Action 18 : Favoriser les expérimentations locales dans l'accueil et l'orientation des publics.	P 71
ENJEU 5 : UN ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION.	P 73
Action 19 : Mettre en place une animation départementale partenariale afin d'anticiper les évolutions scolaires.	P 78
Action 20 : permettre aux jeunes la poursuite de leurs études en assurant notamment le développement et le maintien des cursus supérieurs.	P 80
Action 21 : Accompagner les projets des territoires dédiés à l'offre culturelle et sportive en co-construction avec les collectivités et le secteur associatif.	P 83
Action 22 : Accompagner les intercommunalités dans la mise en œuvre opérationnelle de leur compétence jeunesse.	P 86
Action 23 : Favoriser les expérimentations dans l'accueil et l'orientation des publics.	P 87
ENJEU 6 : UNE ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE.	P 88
Action 24 : Développer l'infrastructure de connexion numérique et de téléphonie mobile.	P 92
Action 25 : Multiplier les points d'accès publics au numérique.	P 93
Action 26 : Accompagner l'utilisateur vers l'autonomie.	P 95
ENJEU 7 : UNE MOBILITÉ.	P 98
Action 27 : Maintenir et améliorer l'offre d'infrastructures routières et ferroviaires de niveau départemental.	P 103
Action 28 : Développer des solutions locales correspondant aux usages et accompagner les expérimentations.	P 105
Action 29 : Faciliter l'accès de l'utilisateur à cette nouvelle offre.	P 109
PARTIE 3 – LES ANNEXES.	P 111
Annexe 1 : Le suivi et l'évaluation du schéma	P 112
Annexe 2 : Les délibérations des EPCI relatives à la consultation du SDAASP	P 114
Annexe 3 : l'enquête auprès des citoyens et des élus	P 115
Annexe 4 : le diagnostic	P 145



ÉDITORIAL





La loi Notre a chargé l'État et le Département d'élaborer conjointement un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP).

Au terme d'une concertation approfondie et constructive qui a associé les établissements publics de coopération intercommunale, les opérateurs de services, l'ensemble des élus et des citoyens à travers un questionnaire public, un cadre d'action ambitieux et pragmatique est proposé.

Le SDAASP de la Dordogne a ciblé 7 enjeux majeurs pour ce département, qui ont été déclinés en 29 actions opérationnelles.

L'objectif premier est d'améliorer la proximité en équilibrant le maillage du territoire pour un socle de services essentiels à la vie quotidienne : démarches administratives, offre de soins, commerces. Le diagnostic a identifié sept territoires sur lesquels il faudra conforter l'offre de services.

L'objectif est également de simplifier l'accès, de mieux accompagner les publics vulnérables et aussi les usagers qui manquent d'autonomie dans leurs déplacements ou d'autonomie dans l'usage des services numériques qui se développent rapidement dans des domaines essentiels.

Le SDAASP de la Dordogne est un cadre d'action réaliste, ouvert aux expérimentations et qui implique une mobilisation de nos concitoyens bien au-delà de la sphère institutionnelle, notamment en ce qui concerne l'évolution de l'organisation de l'offre éducative, les réponses à apporter aux attentes des jeunes et l'inclusion numérique de chacun.

L'accès des populations aux services du quotidien est un enjeu de première importance dans les projets de territoire élaborés par les EPCI. L'État soutiendra ces projets dans un esprit d'ouverture et de dialogue avec les collectivités et les opérateurs de services.

J'invite donc chaque territoire qui compose la Dordogne à traduire les propositions d'action du SDAASP au plus près des besoins et des attentes de ses habitants.

La Préfète,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a stylized, looped flourish.

Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC

« Des services pour tous et partout »

La Loi NOTRe a renforcé l'action des Départements dans le développement des politiques de solidarités territoriales et humaines. Le Département de la Dordogne souhaite pleinement assurer ses compétences dans un souci d'égalité sociale et territoriale.

Pour notre département, il s'agit d'une réelle double opportunité :

1. Celle de conforter son choix de mettre en place une politique de solidarité territoriale en contractualisant avec les communes et les EPCI, pour assurer un développement de territoire juste, équitable et sur l'ensemble du territoire départemental, y compris dans nos territoires ruraux avec une péréquation financière très favorable aux territoires ruraux.
2. Celle de confirmer le choix de territorialisation de ses propres services, dans un souci de proximité et d'accessibilité (notamment pour ses services sociaux et médico-sociaux) mais aussi de mieux organiser la présence de l'ensemble des acteurs publics et privés dans un souci de complémentarité des services, conformément aux orientations fixées par le législateur.

Ce nouveau schéma permettra l'affirmation d'une stratégie partagée entre le Conseil départemental de la Dordogne, l'Etat et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), visant à développer un programme d'actions, pour une durée de 6 ans, destiné à renforcer l'offre de services sur tous nos territoires et à parfaire l'attractivité de l'ensemble de la Dordogne.

Aussi, ce schéma propose :

1. un état des lieux de l'accessibilité des services au public en Dordogne, mettant en exergue les éventuelles carences,
2. une véritable politique départementale d'amélioration desdits services afin de renforcer la proximité de l'action publique au plus près de chaque citoyen afin de lui garantir un égal accès.

Ce schéma repose sur l'ambition de promouvoir des services au public accessibles et performants, à la fois en terme de coûts et de continuité de service.

Il s'agit d'éviter l'émergence d'une Dordogne à deux vitesses.

Il s'agit de construire une Dordogne où l'accès à l'éducation, à l'emploi, au logement, à la santé, à la culture, aux services de sécurité numérique, à la téléphonie, aux sports, soit favorisé et déployé pour tous et partout !

Ainsi, à titre d'exemples, je souhaite que chaque Périgourdin puisse avoir accès, à moins de 10 ou 15 kilomètres de chez lui, à une Maison de Santé, que chaque artisan puisse demain accéder à un village d'artisans à proximité de son habitation et de sa clientèle, que chaque habitant puisse accéder à des infrastructures sportives et à une offre culturelle de proximité.

J'ai défini un cap : assurer un développement du territoire à l'échelle départementale qui soit juste, solidaire et égalitaire. Faire en sorte que ce développement se fasse au bénéfice de tous, tel est l'objet de ce schéma ambitieux pour lequel la mobilisation de l'ensemble des acteurs sera essentielle.



Germinal PEIRO
Président du Conseil départemental
de la Dordogne

PARTIE 1

LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1.1 LE CADRE LEGISLATIF

L'article 98 de la **loi n° 2015-991 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)** du 7 août 2015, prévoit, dans chaque département, la création d'un Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP), piloté conjointement par l'Etat et le Département.

Le SDAASP a pour but d'améliorer l'accès aux services sur le territoire et ainsi de faciliter la vie quotidienne des habitants. Il répond à deux objectifs principaux :

- Identifier les déficits en matière d'accès aux services du public sur le territoire départemental
- Proposer des solutions en matière de maintien ou d'amélioration de l'accessibilité des services dans les territoires en déficit.

Le schéma définit, pour une durée de six ans, un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services. Il comprend la détermination d'un plan de développement de la mutualisation des services sur l'ensemble du territoire départemental. Il dresse une liste des services au public existants sur le territoire départemental à la date de son élaboration, leur localisation, leurs modalités d'accès et présente un bilan de l'offre de services existante.

L'article 1er du décret n° 2016-402 du 4 avril 2016 indique que le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public « porte sur l'ensemble des services, qu'ils soient publics ou privés, destinés à être directement accessibles, y compris par voie électronique, au public, celui-ci pouvant être des personnes physiques ou morales ».

Le périmètre du schéma couvre donc un **éventail large de services utiles au quotidien, qu'ils soient marchands ou non marchands**, pour garantir à tous l'égalité d'accès aux services : les services de santé, les commerces et services de proximité, les services de l'emploi et en direction des publics en situation de fragilité, les transports, le numérique, etc.

Pour autant le schéma n'a pas vocation à se substituer aux différents documents de planification et aux schémas thématiques.

Sa vocation est avant tout d'identifier les enjeux d'accessibilité et de s'assurer que les réponses soient apportées dans les cadres adaptés.

Enfin, des conventions seront conclues entre l'État, le Département, les communes et leurs groupements, les organismes publics et privés concernés et les associations d'utilisateurs des services au public, dans le département, afin de favoriser la mise en œuvre du plans d'actions du SDAASP.

Par ailleurs, l'État confirme sa volonté de « garantir à tous l'égalité d'accès aux services ». Ainsi l'article 100 de la Loi NOTRe prévoit la création de Maisons de services au public (MSAP) dans le respect des prescriptions du schéma.

1.2 LE CADRE OPERATIONNEL

➤ Les mesures du Comité Interministériel à la Ruralité (CIR).

Pour l'État, le SDAASP s'inscrit dans le cadre des mesures du comité interministériel aux ruralités, de la stratégie de l'État en Région Nouvelle-Aquitaine 2016-2017 et de la stratégie départementale des services de l'État en Dordogne 2017-2018.

La signature du schéma vaut engagement pour l'État d'orienter son action et ses financements vers les priorités d'accessibilité identifiées par le schéma.

➤ Les contrats de ruralité de l'Etat 2017-2020.

La mise en œuvre des actions préconisées s'appuie sur les moyens financiers de droit commun de l'État, réorientés vers les territoires en déficit de services et vers les actions transversales structurantes pour l'accessibilité aux services. Les contrats de ruralité Etat/EPCI/Département sont le cadre privilégié de la mise en œuvre opérationnelle et financière des orientations du SDAASP.

Pour le Département, le SDAASP s'inscrit dans le cadre de sa politique de solidarité territoriale.

La signature du schéma implique pour le Département la poursuite de sa politique de développement du territoire notamment sa volonté de conforter les services et l'activité dans les zones rurales pour le bien vivre de tous les Périgourdins.

➤ Les nouvelles modalités de contractualisation mises en œuvre par le Département 2016-2020 (Contrats de projets communaux et Contrats de projets territoriaux).

Les contrats de territoires permettent aux communes et aux intercommunalités de porter des projets d'investissement nécessaires au renforcement des services sur leurs territoires. Les interventions du Département s'inscriront exclusivement dans le cadre des orientations fixées par le SDAASP et des modalités d'interventions inscrites dans les nouvelles procédures contractuelles.

2. LES ELEMENTS DE CONTEXTE

Le SDAASP est un outil stratégique de mise en cohérence des politiques publiques en matière d'amélioration de l'accès aux services. Il doit permettre d'identifier les enjeux d'accessibilité et de renforcer l'égalité des territoires.

Le SDAASP de la Dordogne est voulu comme un outil de pilotage, de coordination et d'orientation des actions de l'Etat et du Département. Il doit aboutir à une territorialisation de leurs politiques d'accompagnement pour un déploiement équilibré et adapté des services, au plus près des habitants.

Le SDAASP est aussi un cadre de concertation impliquant tous les acteurs locaux des services au public, les élus et les usagers pour parvenir à une vision commune de l'offre de services à renforcer.

Il ne s'agit pas d'un document de planification mais d'une stratégie partagée d'acteurs qui respectent leurs propres pratiques de délivrance de services.

2.1 LE SCHEMA : UNE GOUVERNANCE PARTAGEE ET CONCERTEE

Le schéma départemental est élaboré, puis co-piloté, conjointement par l'Etat et le Département, en associant les Etablissement Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

UN COMITE DE PILOTAGE ELARGI

Le Comité de pilotage est présidé par Madame la préfète de la Dordogne et Monsieur le Président du Conseil départemental.

Il rassemble 62 acteurs institutionnels et partenaires et se compose des représentants suivants

- Les Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale,
- Les représentants des services de l'Etat désignés par Madame la Préfète : Direction Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN), Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP), Direction Départementale des Territoires (DDT);
- Les Conseillers départementaux, Vice-Présidents chargés des solidarités territoriales, de l'enfance – famille – insertion, des personnes âgées et handicapées ;
- Quatre Conseillers départementaux ;
- Deux Conseillers régionaux ;
- Deux élus du Conseil Economique Social et Environnemental (CESER) ;
- Les représentants des organismes publics, associatifs, consulaires et de la sécurité sociale (pôle emploi, missions locales, Caisse Primaire d'assurance Maladie (CPAM), Mutualité Sociale Agricole (MSA), Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Centres communaux et intercommunaux d'action sociale, chambres consulaires) ;
- Le Président de l'Union des Maires de la Dordogne ou son représentant ;
- Le Président de l'union des Maires ruraux ;
- La Poste, SNCF ;
- Les représentants des usagers (Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) et l'Union Fédérale des Consommateurs (UFC) – Que choisir).

La composition des membres du Comité de pilotage du schéma est arrêtée par délibération n° 16-04 du Conseil départemental, du 08 janvier 2016.

Ses missions : choix des orientations, évaluation et suivi du programme d'actions, validation des propositions du Comité technique, validation, si nécessaire, du principe et du contenu d'une révision du schéma.

UN COMITE TECHNIQUE AVISÉ

Il est composé des services de l'Etat et du Département.

Ses missions : animation permanente du SDAASP, coordination des productions (bilan annuel, évaluations intermédiaire et finale), travail sur des solutions opérationnelles au programme d'actions, animation de groupes de réflexion thématiques, suivi de l'avancement du plan d'actions en lien avec les pilotes des actions, préparation des Comité de pilotage.

DES GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES

Des groupes de travail thématiques pourront être réunis afin de suivre la mise en œuvre d'actions et l'évolution réglementaire et contextuelle du SDAASP.

2.2 UNE GOUVERNANCE ELARGIE ET PARTICIPATIVE

La Préfecture et le Conseil départemental de la Dordogne ont souhaité mettre en place, dès le début de la démarche, une gouvernance associant l'ensemble des acteurs concernés. Les partenaires ont été associés, au travers des instances de pilotage ou de travail, aux différentes phases de la construction du schéma.

Par ailleurs, les Périgourdins ont été directement consultés par le biais d'un questionnaire citoyen en ligne, d'une enquête papier et informés en continu (sites Internet, magazine départemental, presse, etc.).

Les phases d'élaboration du schéma en chiffres :

- Une consultation publique de mars à juin 2017 ;
- 2 séminaires techniques avec les intercommunalités en juillet et septembre 2017 ;
- Un Comité technique réuni mensuellement ;
- Des groupes de travail réguliers avec les partenaires depuis mars 2017 ;
- 3 Comités de pilotage en mars, novembre et décembre 2017.

3. LA METHODE D'ELABORATION DU SCHEMA

Le SDAASP a été élaboré à partir d'un diagnostic, avec des temps de consultation et de concertation, suivi de la validation du Comité de pilotage.

3.1 DES CONTOURS DU SCHEMA CLAIREMENT DEFINI POUR LA DORDOGNE.

La transversalité des questions d'accessibilité conduit à s'intéresser à des problématiques relevant de divers schémas sectoriels. Le SDAASP prend en compte ces orientations, les confronte aux diagnostics territoriaux réalisés sur ces questions et fait valoir sa vision stratégique pour la Dordogne auprès des autorités responsables de ces schémas.

Le SDAASP traite la question de l'accessibilité à tous les services de première nécessité. La présence de services étant liée à l'attractivité des territoires, le SDAASP traite également des actions à mener pour améliorer l'attractivité des territoires ruraux.

La notion d'accessibilité d'un service renvoie à la facilité pour un usager de disposer d'un service. La notion comporte plusieurs dimensions : temps et facilité d'accès, niveau de qualité, coût, disponibilité administrative, culturelle et sociale du service, possibilité pour l'usager de choisir entre plusieurs opérateurs, information de l'usager sur l'existence et les modalités du service, image du service.

L'amélioration de l'accessibilité, qu'elle soit physique ou dématérialisée, concerne, à la fois, l'optimisation, la coordination et la mutualisation de l'offre existante, ainsi que les complémentarités nécessaires à proposer, en particulier dans les zones déficitaires.

En outre, le SDAASP prévoit des actions de communication lorsqu'elles sont nécessaires à l'information des usagers pour améliorer leur orientation et leur connaissance des possibilités d'accès aux divers services. Il ne traite pas des questions de communication institutionnelle propres à chaque acteur pour valoriser son action.

Le SDAASP de la Dordogne reflète la volonté partenariale de :

- Dégager des **priorités d'intervention territorialisées** pour améliorer l'accessibilité de tous les Périgourdins à l'ensemble des services qu'ils soient publics ou privés, marchands ou non marchands ;
- Définir un niveau de services adapté pour favoriser le maintien de la population et l'attractivité des territoires ;

- Prendre en compte les **services dont le Conseil départemental et les services de l'État** sont **opérateurs et financeurs** ;
- Réaliser un maillage équilibré des services de proximité assurant une égalité d'accès aux territoires ;
- Porter une attention particulière aux **publics les plus fragiles** ;
- Mettre en œuvre les **enjeux de démocratie participative** à travers l'association des usagers ;
- Rechercher des solutions **concrètes et partenariales** permettant d'améliorer l'offre ;
- Porter un regard spécifique aux questions de **mutualisation** et de recours aux **nouvelles technologies**.

Un programme d'actions complète le diagnostic, avec des objectifs quantitatifs et qualitatifs de renforcement de l'accessibilité, et de développement de la mutualisation.

3.2 UNE DEMARCHE AVEC DES TEMPS DE CONSULTATION

➤ Une consultation publique

La Préfecture et le Département de la Dordogne ont souhaité recueillir l'avis de tous les Périgourdins

L'enquête a permis de connaître les ressentis et les suggestions des Périgourdins en matière d'accès aux services publics et privés. Elle a également permis de mieux définir les attentes des citoyens sur différents thèmes tels que :

- L'usages des services ;
- Les services prioritaires pour la population ;
- Les difficultés d'accès aux différents services ;
- Les demandes d'amélioration.

Le questionnaire a été diffusé largement sur l'ensemble du département, par le biais des communes, des intercommunalités, des services du Département, de l'État et des différents partenaires (organismes publics et privés, associatifs, consulaires, de sécurité sociale et des usagers). Des articles sont parus dans la presse locale pour une diffusion large et massive de l'information.

Des questionnaires « papier » ont été distribués et le questionnaire est resté accessible en ligne sur les sites institutionnels de la Préfecture et du Département, de mars à juin 2017.

Enfin, Le Département avait mis à disposition une adresse courriel et un numéro de téléphone dédiés, pour tous renseignements.

Au final, plus de 500 réponses à l'enquête ont pu être traitées ce qui correspond à d'autres moyennes départementales. Le rapport complet d'enquête est annexé au schéma (annexe).

Les résultats de la consultation ont été débattus lors des séminaires et ont enrichi le diagnostic final d'éléments qualitatifs.

➤ Des entretiens avec les acteurs des territoires.

Des entretiens ont été conduits auprès des principaux opérateurs de services des territoires, des services du Département et de l'État et des représentants de publics. Les entretiens de mieux appréhender les stratégies d'organisation et de déploiement des services et recueillir la perception des opérateurs sur les enjeux d'accessibilité à leurs propres services. Les entretiens ont enrichi l'analyse qualitative sur les usages et besoins.

3.3 UNE DEMARCHE EGLEMENT CONCERTEE

- Des séminaires techniques ont été organisés avec les acteurs du territoire. Ils ont permis d'aborder les enjeux d'accessibilité par thème, d'identifier des projets en cours sur les territoires et des pistes de réponses.
- Une enquête spécifique a été adressée aux EPCI afin d'affiner leur analyse des enjeux locaux et les solutions d'amélioration. Cette enquête visait à compléter les travaux des séminaires techniques.
- Par ailleurs, le Conseil départemental a adressé les projets d'axes stratégiques du SDAASP, à tous les partenaires ayant participé à la démarche (associations, opérateurs de service, chambres consulaires, CESER, etc.). Les partenaires ont ainsi pu formuler leurs remarques sur le schéma.

Toutes les observations émises par les intercommunalités, les partenaires et les habitants consultés ont été intégrées au schéma.

Enfin, le schéma a été adressé au Conseil régional, avant le vote final du Conseil départemental en séance plénière de juin 2018. L'arrêté préfectoral a été pris rendant le schéma exécutoire.

3.4 DES TRAVAUX DU COMITE DE PILOTAGE, RICHES ET FRUCTUEUX.

Le Conseil départemental et la Préfecture ont réuni les membres du Comité de pilotage à 3 reprises pour engager la réflexion sur le SDAASP, identifier les besoins de développement de l'offre de services en Dordogne et valider des objectifs communs.

➤ Le lancement de l'élaboration du schéma.

Le Comité de pilotage de lancement de l'élaboration du SDAASP s'est tenu le 20 mars 2017.

Cette réunion fut l'occasion de rappeler le cadre législatif et opérationnel du schéma et de déterminer, précisément, les objectifs et les grands enjeux du schéma pour la Dordogne. La méthodologie d'élaboration retenue et le calendrier de la concertation ont été établis.

De plus, à cette occasion, des éléments du pré-diagnostic ont pu être présentés.

➤ L'affirmation des enjeux et des axes stratégiques.

Le deuxième Comité de pilotage du 14 novembre 2017 a succédé à la consultation publique et aux rencontres avec les acteurs des territoires. Les membres du Copil ont validé 7 enjeux et 18 axes stratégiques définis comme prioritaires pour la Dordogne.

➤ La validation du plan d'actions.

Enfin, un troisième Comité de pilotage a permis, le 11 décembre 2017, de présenter, débattre et valider les 29 actions du schéma. Ce Copil a clôturé la phase de concertation et d'élaboration du schéma avant son adoption définitive et sa mise en œuvre, début 2018.

3.5 UN DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE PARTAGÉ

Le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public a été élaboré à l'issue d'un **diagnostic de l'état des lieux de l'offre de services et du besoin de la population**.

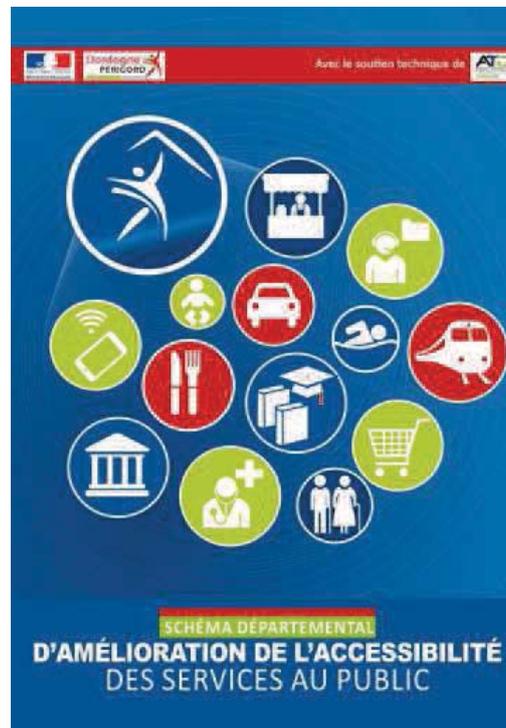
Il a conduit à une vision partagée des enjeux d'accessibilité et des priorités d'action entre l'État, le Département, les EPCI et les opérateurs de services.

L'Etat et le Département ont fait le choix d'un diagnostic réalisé en interne avec l'appui, l'ingénierie et l'expertise de l'ATD, pour la réalisation du diagnostic et l'exploitation des enquêtes.

L'analyse de l'offre de services a permis de qualifier :

- L'accessibilité des services au public au travers de ses différentes dimensions (temps et facilité d'accès du service, niveau du service, disponibilité et coût du service...);
- Les besoins de services de proximité ;
- Les stratégies d'implantation des différents opérateurs de ces services ;

Et d'**Identifier** les enjeux territoriaux.



1. Le diagnostic porte sur l'ensemble des services qu'ils soient publics ou privés, tant marchands que non marchands destinés à être directement accessibles, y compris par voie électronique. Il doit permettre :

- Identifier l'offre de services et les besoins des habitants ;
- Construire un recueil de l'information et établir son traitement ;
- Etablir un bilan de l'offre existante, avec sa localisation et son accessibilité ;
- Identifier les territoires présentant un déficit d'accessibilité à ces services.

Le diagnostic comporte une analyse cartographiée de présence des services et de temps d'accès.

2. Le diagnostic s'est construit à partir des caractéristiques et spécificité propres à chaque territoire et à sa population : densité et structure de la population, répartition et évolution démographique.

Les informations qualitatives et quantitatives recueillies ont été croisées et analysées, afin d'identifier les besoins des territoires et des usagers :

- . Données factuelles (présence / absence d'un équipement sur un territoire) à partir de bases de données nationales (Base permanente des équipements de l'INSEE notamment) ;
- . Perception des usagers sur la présence, la qualité et l'accessibilité d'un service ainsi que sur leurs attentes;
- . Informations qualitatives et quantitatives permettant d'objectiver les besoins et les enjeux d'usages (comparaison avec des ratios régionaux et nationaux, temps d'accessibilité, données sociodémographiques).

Les **travaux techniques** (cartographies, recherche et traitement de données) et **l'expertise des partenaires** ont été recoupés. Le croisement des informations récoltées a permis d'identifier, avec les acteurs, les spécificités

territoriales et les **thèmes prioritaires en matière d'accessibilité des services au public**. Les enjeux d'accessibilité spécifiques à chacun des 7 axes stratégiques retenus ont ensuite été précisés.

Il s'est enrichi des retours des enquêtes en ligne auprès des élus et des Périgourdins, des séminaires et des rencontres thématiques avec les partenaires pour approfondir certaines actions.

Enfin, les études déjà conduites en Dordogne ont été analysées ainsi que les schémas sectoriels et les politiques publiques développées.

3. Les services ont été hiérarchisés selon leur niveau/degré de nécessité. 3 gammes de services ont été distinguées :

- De proximité,
- Intermédiaires,
- Supérieurs.

Cette répartition a été analysée par rapport au temps d'accès de la population à l'offre de services et a permis de faire apparaître 3 catégories de communes réparties en fonction de leur degré d'équipement, suivant un panier/panel de services, et leur rayonnement. Des pôles de services sont ainsi apparus concentrant des niveaux de services. Des bassins de services ont été dessinés sur la base de cartographies isochrones.

4. Une seconde étape du diagnostic a permis de recenser les territoires déficitaires en services et les forces de chaque territoire. L'offre de services insuffisante, voire absente, a été analysée en fonction du degré d'éloignement d'une offre adaptée. Le principe résidait en la localisation des territoires en déficits de services et ainsi déterminer des actions correctives.

5. Une hiérarchisation des territoires a ainsi pu être établie en fonction de la diversification des services et du degré de fragilité. Cette dernière étape est essentielle pour construire une armature de services solide et équilibrée, sur l'ensemble de la Dordogne.

Ainsi, 7 territoires ont été détectés comme particulièrement fragiles par rapport à des manques de services, un déficit d'accessibilité et de mobilité de la population.

Le diagnostic a permis d'identifier les principaux enjeux pour améliorer l'accessibilité des services au public pour la Dordogne, et de dégager des spécificités et des faiblesses territoriales.

Il a servi de support à l'élaboration de la stratégie du schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public de la Dordogne, centrée autour de 7 enjeux, retenus par le comité de pilotage.

3.6 DES CARTOGRAPHIES DES TEMPS D'ACCES RÉALISÉES

Le travail de cartographie a permis de bâtir un état des lieux de la présence physique des équipements de services et de calculer les temps d'accès, de la population, à ces équipements.

L'analyse a été réalisée par thèmes et en regroupant les équipements selon 3 gammes (proximité, intermédiaire et supérieure), sur la base des données de la BPE (Base permanente des équipements 2015) de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE).

Les cartographies ont été réalisées sur le périmètre départemental et à l'échelle de chacun des 20 EPCI.

3.7 UNE CONSULTATION DES EPCI LANCÉE SUR LE PROJET DE SCHEMA ET APPROUVÉE

Chaque intercommunalité a été consultée sur la base du projet du SDAASP (délibérations en annexe).

Des conventions spécifiques pourront être signées entre les représentants de l'Etat dans le département, le Département, les communes et les groupements intéressés, ainsi que les organismes publics et privés concernés et les associations d'usagers des services au public dans le département. Elles pourront préciser le contenu des actions, leurs modalités de suivi et d'évaluation.

3.8 LES GRANDES ETAPES DU SDAASP DORDOGNE

JANVIER 2017	<p>Réalisation du diagnostic partagé de territoire. (Analyse de l'offre de services, des besoins et des usages).</p>	<p>COMITÉ TECHNIQUE du 09 janvier 2017.</p> <p>COMITÉ DE PILOTAGE 1 du 20 mars 2017. (Lancement de la démarche et validation de la méthode).</p> <p>CONSULTATION PUBLIQUE lancée de mars à juin 2017 (Enquêtes auprès des élus et du grand public).</p> <p>COMITÉ TECHNIQUE du 31 mai 2017.</p> <p>SÉMINAIRE TECHNIQUE du 07 juillet 2017. (Entretiens avec les acteurs locaux).</p> <p>SÉMINAIRE TECHNIQUE du 06 septembre 2017. (Echange autour des éléments de diagnostic et des cartographies).</p> <p>COMITÉ TECHNIQUE du 06 septembre 2017.</p>
MARS 2017		<p>Définition des enjeux Et élaboration des propositions d'actions.</p> <p>COMITÉ DE PILOTAGE 2 du 14 novembre 2017. (Validation des enjeux et des orientations).</p>
NOVEMBRE 2017		<p>Finalisation des propositions d'actions et formalisation du schéma.</p> <p>COMITÉ DE PILOTAGE 3 du 11 décembre 2017. (Présentation du projet de schéma et validation du plan d'actions).</p>
DÉCEMBRE 2017	<p>LANCEMENT DES CONSULTATIONS Transmission projet de schéma, pour avis, aux organes délibérants des EPCI à fiscalité propre et au Conseil régional.</p> <p>AVIS FAVORABLE DE LA CONFÉRENCE TERRITORIALE DE L'ACTION PUBLIQUE 08 juin 2018 (Présentation du schéma).</p> <p>AVIS FAVORABLE DU CONSEIL RÉGIONAL 25 juin 2018.</p> <p>APPROBATION DU SDAASP PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL 25 juin 2018.</p> <p>Prise de l'ARRÊTÉ DE L'ÉTAT sur le schéma.</p> <p>CONCLUSION DES CONVENTIONS AVEC LES PARTENAIRES.</p>	
JUILLET 2018	JUILLET 2018	

PARTIE 2

LES ENJEUX ET LE PROGRAMME D' ACTIONS

La stratégie d'intervention du Département est centrée sur les services et les publics prioritaires.

➤ DES ENJEUX PRIORITAIRES

7 enjeux ont été dégagés comme des priorités d'intervention pour la Dordogne :

- Construire **un socle de services de base pour tous**,
- Garantir **un maillage équitable du territoire** en offre de services,
- Développer **les services de soins et de santé** de proximité,
- Accompagner **les publics en situation de fragilité**,
- S'engager en faveur de **l'éducation et de la jeunesse**,
- Renforcer l'accès et l'usage **numérique**,
- Faciliter **le déplacement vers les services**.

L'ordre de classement des enjeux de 1 à 7 n'indique pas un ordre de priorité d'action. La cohérence d'ensemble du schéma et la complémentarité de certains axes ont guidé la structuration du schéma :

- Deux axes majeurs, pour l'accessibilité à un premier niveau de services, ont été introduits : un socle minimum de services pour tous et le renforcement de l'attractivité économique des territoires par le maintien ou le renforcement de services marchands (enjeux 1 et 2);
- Trois axes tournés vers des besoins et des publics spécifiques : l'offre de soins de proximité (enjeu 3), les publics en situation de fragilité (enjeu 4) et la jeunesse et l'éducation (enjeu 5) ;
- Deux axes transversaux : l'accès au numérique (enjeu 6) et la mobilité (enjeu 7). Ces deux questions sont liées, le développement des pratiques numériques limitant le besoin de mobilité, et conditionnent la réussite des actions des 5 autres axes.

Le document final s'articule autour de deux documents : le schéma du SDAASP et ses annexes, dont le diagnostic du SDAASP.

➤ UN PLAN D' ACTIONS VOLONTAIRE ET AMBITIEUX

Les 7 enjeux prioritaires se déclinent en 18 axes stratégiques d'intervention pour notre territoire et 29 actions qui détaillent les opérations d'échelle départementale ou locale à mettre en œuvre pour améliorer l'offre de services au public dans les différents territoires.

Le plan partenarial d'actions vise à apporter des réponses aux principaux déséquilibres repérés entre l'offre de service et les besoins des habitants. Il privilégie les coopérations et les mutualisations entre territoires et s'adapte aux particularités territoriales.

L'Etat et le Département s'engagent à conduire, collectivement, 29 actions visant à rétablir l'équilibre entre une offre de services déficitaire et les besoins des habitants.

Les Points de vigilance :

- L'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux services a été rappelée dans le cadre de la consultation publique et des réunions multi-partenariales. La question du handicap est une question transversale abordée dans l'ensemble du schéma. Le SDAASP veille à répondre en priorité aux besoins des publics les plus éloignés des services dont le handicap est l'un des facteurs de cet éloignement.
- Le schéma a vocation à évoluer en fonction des besoins des territoires et des usagers. Aussi, la liste des actions n'est pas exhaustive. Des actions supplémentaires pourront compléter ce programme d'actions. De même, des actions déterminées dans le schéma pourront être modifiées, si besoin est.

LES 7 ENJEUX DU SDAASP DE LA DORDOGNE ET LEUR DÉCLINAISON EN ACTIONS

7 ENJEUX	18 Axes stratégiques	N°	29 Actions	Pilote	
1. Un socle de services pour tous.	1. Maintenir et renforcer un maillage équilibré de l'offre de service	1	Soutenir les démarches locales en faveur du maintien et de l'installation de services de proximité.		
		2	Développer un plan de mutualisation des services.		
	2. Permettre aux habitants l'accessibilité aux services du quotidien	3	Favoriser la diversification des services publics rendus aux usagers, dans une approche territoriale.		
		3. Améliorer l'accueil et l'orientation des publics	4	Informier et communiquer sur les modalités d'accès aux services.	
			5	Développer et garantir le niveau de qualité des services.	
2. Un maillage territorial.	4. Soutenir les dynamiques de centralité des bourgs centres.	6	Renforcer et accompagner l'attractivité des pôles d'équilibres ruraux et la revitalisation des bourgs-centres.		
		5. Accompagner le développement économique des territoires.	7	Consolider et relancer les services marchands.	
	8		Identifier et accompagner de nouveaux secteurs économiques.		
	6. Faciliter la rencontre de l'offre et de la demande foncière pour accompagner les communes et les intercommunalités dans leurs projets de développement.	9	Mettre en œuvre une politique départementale et partenariale en matière de stratégie foncière, en lien avec les intercommunalités.		
		7. Accompagner les territoires identifiés comme fragiles.	10	Soutenir les projets structurants par une ingénierie Etat/Département, notamment sur les territoires fragiles.	
			11	Coordonner les modalités d'intervention financière en faveur des collectivités.	
		12	Engager une démarche départementale sur l'implication et la mobilisation des opérateurs de services sur ces territoires.		
3. Une offre de soins.	8. Garantir l'égal accès aux soins pour tous.	13	Consolider le maillage territorial et poursuivre l'aménagement des territoires déficitaires en matière d'accès aux soins.		
		9. Renforcer et diversifier l'offre de soins sur les territoires.	14	Accompagner l'organisation de nouvelles pratiques en matière d'offre de soins.	
	15		Favoriser l'utilisation des applications de télémédecine.		
	10. Relancer la démographie médicale.	16	Favoriser l'installation et le maintien des professionnels de santé.		

4. Un accès aux services pour les publics en situation de fragilité.	11. Améliorer l'accueil, l'orientation et la prise en charge des publics rencontrant des difficultés pour l'accès aux services.	17	Renforcer la coordination entre les partenaires intervenant auprès des publics en situation de fragilité.	
		18	Favoriser les expérimentations locales dans l'accueil et l'orientation des publics.	
5. Un engagement en faveur de la jeunesse et de l'éducation.	12. Un engagement fort pour les services en direction de la jeunesse.	19	Mettre en place une animation départementale partenariale afin d'anticiper les évolutions scolaires.	
		20	Permettre aux jeunes la poursuite de leurs études en assurant notamment le développement et le maintien des cursus supérieurs	
	13. Développer les politiques en faveur de la jeunesse.	21	Accompagner les projets des territoires dédiés à l'offre culturelle et sportive en co-construction avec les collectivités et le secteur associatif.	
		22	Accompagner les intercommunalités dans la mise en œuvre opérationnelle de leur compétence jeunesse.	
14. Accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.	23	Favoriser les expérimentations dans l'accueil et l'orientation des publics.		
6. Une accessibilité numérique.	15. Renforcer l'accès aux services numériques.	24	Développer l'infrastructure de connexion numérique et de téléphonie mobile.	
		25	Multiplier les points d'accès publics au numérique.	
	16. Faciliter l'usage numérique.	26	Accompagner l'utilisateur vers l'autonomie.	
7. Une mobilité.	17. Développer le maillage en infrastructures.	27	Maintenir et améliorer l'offre d'infrastructures routières et ferroviaires de niveau départemental.	
	18. Elargir l'offre de services de mobilité.	28	Développer des solutions locales correspondant aux usages et accompagner les expérimentations.	
		29	Faciliter l'accès de l'utilisateur à cette nouvelle offre.	

ENJEU 1

UN SOCLE DE SERVICES POUR TOUS

1. Le rappel des constats et des enjeux

Les services publics participent pour une part essentielle au développement économique et social et à l'aménagement du territoire.

7 français sur 10 sont attachés à leur service public de proximité*. 92% des français interrogés considèrent que les services publics de proximité sont utiles sur leur territoire et contribuent à leur qualité de vie et à leur bien-être. Aussi, la présence de services publics de proximité participe à l'appréciation de la population sur l'endroit où ils vivent et les territoires en déficit de services subissent une moindre attractivité lorsqu'il s'agit de retenir les populations qui y vivent, ou d'attirer de nouveaux habitants et de nouvelles activités.

Les Périgourdins sont très attachés aux services publics de proximité. Les résultats de l'enquête citoyens conduite par l'ATD en 2017 indiquent que les principales raisons d'insatisfactions des habitants concernent l'insuffisance de l'offre de services publics et l'inadaptation des horaires d'ouverture avec les besoins et les rythmes de vie des habitants.

Certains territoires de Dordogne subissent une moindre densité dans l'implantation des services de proximité, liée à plusieurs facteurs. C'est un département à faible densité de population et à l'habitat dispersé ce qui crée un éloignement des services du fait d'une corrélation entre densité de population et présence des services. Le vieillissement de la population associé à la faiblesse des transports en commun complique les déplacements vers les services notamment pour les seniors en perte de mobilité et d'autonomie. Les jeunes dépourvus de moyens de mobilité connaissent des difficultés comparables. Le diagnostic fait apparaître des zones qui cumulent vieillissement de la population, éloignement des pôles de services et situation géographique à l'écart des couloirs de circulation.

Ces zones, très rurales, doivent être plus particulièrement ciblées pour y amener des services. Sur ces territoires l'accès aux services est un enjeu d'égalité des usagers et d'inclusion sociale notamment pour les publics confrontés à des difficultés d'emploi ou d'accès aux prestations mais aussi pour tous les publics qui rencontrent des difficultés pour effectuer des démarches administratives par télé-procédure.

Dans les bourgs de moyenne importance, de nombreux pôles de services sont présents mais à un niveau variable de services. L'offre est souvent à élargir pour atteindre un niveau plus homogène sur le territoire départemental.

Le développement de l'e-administration modifie profondément les conditions d'accès aux services. Si la dématérialisation facilite l'accès aux services pour les usagers bien connectés et autonomes, les télé-procédures peuvent créer de nouvelles inégalités d'accès dans le cas contraire, qui peuvent aller jusqu'au non recours aux droits pour les personnes les plus fragiles.

En matière d'accessibilité aux services, les communes et les EPCI demeurent le niveau naturel pour la proximité et la mise en œuvre de solidarités. La maison de services au public (MSAP) est complémentaire des dispositifs institutionnels, professionnels et associatifs. Là est la priorité pour améliorer l'accessibilité dans les secteurs les plus ruraux.

La densification du maillage des guichets de proximité doit s'accompagner d'une amélioration de la qualité du service et de la mise en réseau de tous les opérateurs de services au public.

*Source : Enquête IFOP-MNT-SMACL Assurances (Institut Français d'Opinion Publique - Mutuelle Nationale Territoriale – Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Territoriales), en février 2017.

Nota bene : L'accès aux services du champ des démarches administratives est plus spécifiquement traité dans ce chapitre. L'accès aux services marchands est abordé dans l'enjeu 2 « un maillage territorial ».

2. Les actions

Action 1 : Soutenir les démarches locales en faveur du maintien et de l'installation des services de proximité.

Action 2 : Développer un plan de mutualisation des services.

Action 3 : Favoriser la diversification des services publics rendus aux usagers, dans une approche territoriale.

Action 4 : Informer et communiquer sur les modalités d'accès aux services.

Action 5 : Développer et garantir le niveau de qualité des services.

3. Les documents stratégiques généraux

- Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- Schéma Directeur du Numérique (SDN) ;
- Plans de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (communes de 1.000 habitants et plus).

L'enquête 2017 auprès des citoyens

La proximité des services administratifs est très important pour les Périgourdins. Leur accessibilité apparait facilitée.

La mairie est un lieu de proximité largement sollicité par la population.

L'enquête 2017 auprès des citoyens

Les services postaux apparaissent comme fortement utiles. Leur accessibilité est majoritairement facile.

L'enquête 2017 auprès des citoyens

Accroître les permanences ponctuelles de services publics dans les communes et développer les points multi-services tels que les MSAP sont des propositions d'amélioration des services suggérés par les Périgourdins.

L'enquête 2017 auprès des citoyens

L'offre de services publics est perçue comme insuffisante. Un sentiment de dégradation de certains services est évoqué par les habitants.

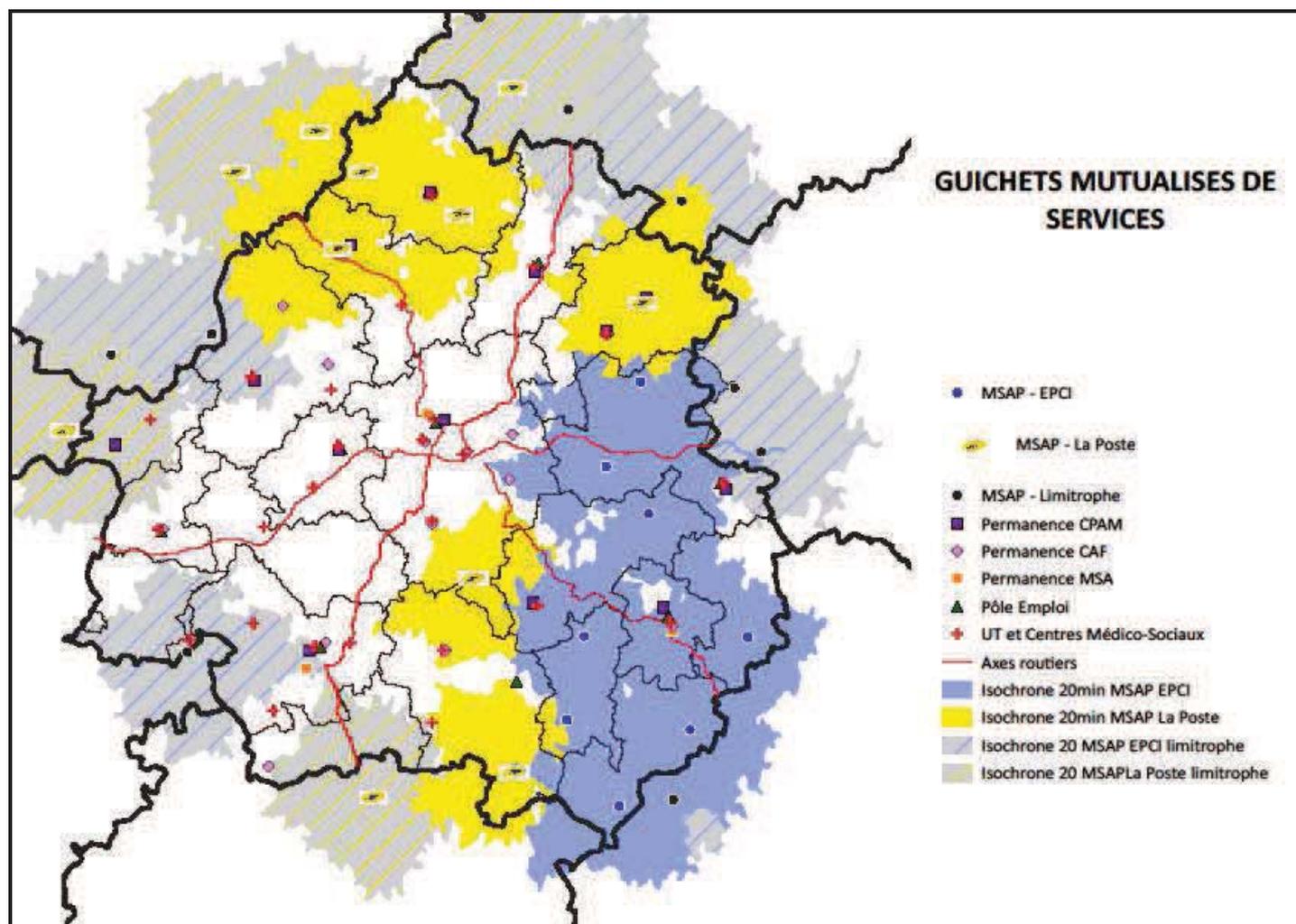
De plus, l'information sur les services existants est à amplifier.

L'enquête 2017 auprès des citoyens

Les jours et les heures d'ouverture des services publics sont des raisons d'insatisfaction.

ENJEU :	SOCLE DE SERVICES POUR TOUS
AXE STRATÉGIQUE :	Maintenir et renforcer un maillage équilibré de l'offre de service
Action 1 SOUTENIR LES DEMARCHES LOCALES EN FAVEUR DU MAINTIEN ET DE L'INSTALLATION DES SERVICES DE PROXIMITÉ.	
APPUI ET PARTENARIATS :	Etat, Département, communes.
PRÉSENTATION DU PROGRAMME D' ACTIONS :	
<p>La question se pose en termes de maillage des guichets de premier accueil et de mise en réseau des opérateurs.</p> <p>Sur les territoires ruraux, le niveau d'accessibilité dépend de l'existence de guichets de premier accueil offrant à la fois un accueil physique, des équipements numériques en libre accès pour y effectuer des démarches dématérialisées, et un accompagnement destiné aux usagers en manque d'autonomie numérique.</p> <p>Les mairies et leurs CCAS constituent ce premier niveau d'information générale et d'orientation. La maison de services au public (MSAP) constitue un second niveau d'accueil sur une offre de services beaucoup plus large et ouverte sur les accueils spécialisés des opérateurs institutionnels.</p> <p>Les MSAP délivrent une offre de proximité pour tous les publics sur une gamme étendue de services dans le champ d'action des opérateurs signataires d'un cahier des charges national (Pôle emploi, les Caisses d'assurance maladie, de retraite, d'allocation familiale, de mutualité sociale agricole, La Poste, la SNCF et EDF).</p> <p>Au-delà de ce socle de base, chaque MSAP construit sa propre offre de services pour répondre aux besoins spécifiques de son territoire et de ses habitants (santé, famille, retraite, télé-procédures administratives, transport/mobilité, vie associative et vie locale, lien social, logement, énergie, services aux entreprises ...).</p> <p>La distance minimale entre deux MSAP est fixée à 20 minutes (déplacement en véhicule à moteur) par le cahier des charges des MSAP. Douze MSAP sont implantées en Dordogne, six portées par des collectivités et les six autres créées à l'initiative de La Poste.</p> <p>Ce maillage reste déséquilibré et globalement insuffisant. La carte ci-dessous localise les MSAP dans leur environnement de services œuvrant dans le champ du social et de l'emploi. Elle matérialise les lieux où l'utilisateur dispose d'un guichet offrant un accueil physique. Cette carte identifie indirectement les territoires moins bien dotés, sur lesquels l'implantation d'une MSAP sera prioritairement encouragée et accompagnée.</p> <p>L'intérêt d'implanter une MSAP sera examiné au cas par cas en vue de rationaliser le maillage et d'atteindre un niveau plus homogène sur le territoire départemental. Tout projet d'implantation d'une MSAP s'accompagnera d'une recherche de mutualisation de l'offre de services et des équipements du territoire concerné.</p> <p>Sur les secteurs déficitaires en services, où les collectivités ne souhaiteraient pas porter une MSAP, des alternatives seront recherchées avec les opérateurs pour rapprocher les services par des réponses modulables et adaptées aux situations locales.</p> <p>Là où une MSAP existe déjà, l'enjeu sera de structurer le réseau de premier accueil des communes autour de la MSAP.</p> <p>Le Département veillera à assurer une présence équilibrée de ses services sur le territoire. Il s'agit de</p>	

proposer des actions pour fluidifier cette chaîne d'accompagnement permettant l'articulation entre l'accueil et l'accompagnement des publics en difficulté avec les différents points multi-services du territoire tels que les Unités d'Aménagement, les Unités territoriales et les Maisons du Département.



ENJEU :	SOCLE DE SERVICES POUR TOUS
AXE STRATÉGIQUE :	Maintenir et renforcer un maillage équilibré de l'offre de service
<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="background-color: #0056b3; color: white; border-radius: 50%; width: 40px; height: 40px; display: flex; align-items: center; justify-content: center; margin-right: 10px;"> 2 </div> <div style="text-align: center;"> <p style="color: #0056b3; font-weight: bold; margin: 0;">Action</p> <p style="color: #0056b3; font-weight: bold; margin: 0;">DEVELOPPER UN PLAN DE MUTUALISATION DES SERVICES.</p> </div> </div>	
APPUI ET PARTENARIATS :	Etat, Département, EPCI, Communes, Union des Maires, caisse des dépôts et consignations, opérateurs de services organismes nationaux ou locaux chargés d'une mission de service public, services privés, réseau associatif.
<p>PRÉSENTATION DU PROGRAMME D' ACTIONS :</p> <p>➤ <u>Développer la mutualisation de services.</u></p> <p>L'organisation générale de l'offre de services et des lieux d'accueil méritent une réflexion en terme de mutualisation des moyens pour gagner en efficience et en qualité de service pour l'utilisateur.</p> <p>Le développement d'espaces mutualisés de services au public, regroupant des activités de type administratif, associatif et des activités du domaine marchand, est à favoriser. La mutualisation et le décloisonnement de l'action et des moyens seront systématiquement recherchés notamment à chaque modification de l'organisation des services par les opérateurs.</p> <p>L'accessibilité aux services se pose de façon plus prégnante dans les zones rurales. Des améliorations sont donc à trouver prioritairement sur ces territoires pour inventer un service adapté à ces zones moins densément peuplées, à un coût supportable pour la collectivité.</p> <p>La mutualisation des activités et des locaux facilite le maintien des services au public, simplifie les démarches pour l'utilisateur et allège les coûts de fonctionnement. Dans les zones très rurales, comme dans les bourgs de moyenne importance convenablement pourvus en services, l'organisation générale de l'offre sera donc examinée pour gagner en efficience et en qualité de service pour l'utilisateur.</p> <p>Le développement de la mutualisation se fera autour de la MSAP lorsqu'elle existe. Ailleurs, le décloisonnement de l'action et des moyens seront recherchés notamment à chaque modification de l'organisation des services par les opérateurs.</p> <p>De même, les projets immobiliers de réorganisation portés par les collectivités, seront l'occasion d'une réflexion globale sur l'accessibilité de l'ensemble des services du territoire concerné. Les projets privilégiant une telle approche seront prioritairement soutenus par l'Etat.</p> <p>➤ <u>Aider les communes et intercommunalités au maintien et à la mise en place de ces services.</u></p> <p>Les communes et les EPCI peuvent définir des obligations de service public destinées à assurer la présence effective de certains services déficitaires sur leur territoire (article 64 de la loi NOTRe).</p> <p>L'Etat et le Département soutiendront les initiatives qui permettront de :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Développer un maillage homogène, et équilibré des territoires, en services de proximité ; . Favoriser la mutualisation de services et la création de MSAP, en zones insuffisamment dotées en services. <p>Ils veilleront, avec les opérateurs, à coordonner leurs financements et contributions, afin de poursuivre la création d'espaces mutualisés de services au public.</p>	

ENJEU :	SOCLE DE SERVICES POUR TOUS
AXE STRATÉGIQUE :	Permettre aux habitants l'accessibilité aux services du quotidien
Action 3 FAVORISER LA DIVERSIFICATION DES SERVICES PUBLICS RENDUS AUX USAGERS, DANS UNE APPROCHE TERRITORIALE.	
APPUI ET PARTENARIATS :	Etat, Département, EPCI, Communes, ATD.

PRÉSENTATION DU PROGRAMME D' ACTIONS :

➤ Elargir le socle de services :

L'objectif est d'atteindre une gamme diversifiée de services de base, accessibles à une distance de référence de 15 à 20 minutes en véhicule à moteur, indépendamment des limites administratives. La composition de ce socle de services communs est à définir.

Sur les territoires pourvus d'une MSAP, l'étendue de son offre pourra être complétée au besoin par l'adhésion de tous les opérateurs signataires de la charte nationale des MSAP.

Des partenariats seront aussi à développer vers d'autres opérateurs institutionnels que sont : le Défenseur des droits, les conciliateurs de justice, les centres d'information aux droits des femmes et de la famille (CIDFF), les chambres consulaires, l'ADIL, la Banque de France (surendettement des ménages).

Des complémentarités d'action sont aussi à développer en structurant les relations entre les MSAP et le tissu associatif. Il s'agit de bien articuler le réseau associatif pour appuyer les MSAP et mieux relayer la prise en charge de certaines situations. De même, des complémentarités seront à rechercher entre les MSAP et le réseau de premier accueil constitué par les communes du périmètre de la MSAP.

Lorsqu'un territoire dispose d'une offre globalement satisfaisante qui ne nécessite pas la création d'une MSAP, un élargissement de l'offre et une meilleure coordination seront néanmoins recherchés.

➤ Mettre en place des collaborations entre les acteurs, les opérateurs et les groupes d'usagers pour simplifier l'accès aux services.

Le Département, en coopération avec l'Agence Technique Départementale (ATD), développe une **plateforme de service numérique mutualisée « Territoires-numeriques.dordogne.fr »**, à destination des agents des collectivités territoriales et des EPCI, des élus, et des citoyens-usagers.

La création de cette plateforme administrative permettra de déployer de nouveaux usages numériques et ainsi de faciliter les échanges d'informations avec les partenaires. Elle autorisera une personnalisation des interfaces afin de conserver l'identité du territoire, seuls les architectures techniques non visibles du citoyen seront mutualisées et couplées avec des services à valeur ajoutée.

. Cette approche, par le biais d'une plateforme numérique à destination des territoires, permettra aux collectivités **de partager des documents et des informations** au travers d'espaces collaboratifs territoriaux sécurisés, et ainsi d'améliorer l'accueil des usagers.

. Des réseaux d'agents d'accueil pourront se constituer (outils communs, organisation de temps d'échange et de partage, formations à l'accueil et à la médiation) qui faciliteront les échanges sur leurs pratiques. Ces échanges permettront d'améliorer les compétences et l'efficacité du travail, de maintenir la qualité du service public et d'apporter une réponse rapide et adaptée aux besoins des usagers.

. Des applicatifs dédiés aux services des mairies et des intercommunalités pourront être développés et mis en

œuvre sur la plateforme territoire numérique :

- Annuaire partagé des services;
- Partage de procédures ;
- Décryptage des lois et des réglementations;
- Plan de formation en visio-conférences ;
- Fil d'actualités ;
- Messagerie collaborative communautaire entre services publics ;
- Communauté d'agents...

. Les usagers pourront accéder à des télé-services sécurisés. La création d'un portail citoyen départemental offrira un **accès simplifié à un maximum de services** proposés par les acteurs territoriaux.

Ainsi, le même outil pourra servir le citoyen dans ses relations avec l'ensemble des collectivités du département et lui permettre d'être mieux informé.

Ce dispositif d'échanges d'informations entre administrations dispensera les usagers de produire des informations que l'administration détient déjà dans un traitement automatisé ou qui peuvent être obtenues d'une autre administration (confère le programme « Dites-le nous une fois » lancé par l'Etat, en 2013).

Ces enjeux sont identifiés et inscrits dans le deuxième AXE du Schéma Directeur du Numérique, voté par les Conseillers départementaux le 27 juin 2016 : Déployer de nouveaux usages numériques pour faciliter les échanges internes/externes/avec les partenaires en « ouvrant » le système d'information (aux agents quels que soient leurs lieux de travail, aux partenaires et aux usagers).

ENJEU :	SOCLE DE SERVICES POUR TOUS
AXE STRATÉGIQUE :	Améliorer l'accueil et l'orientation des publics.
<div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: center;"> <div style="background-color: #0056b3; color: white; border-radius: 50%; padding: 10px 20px; font-weight: bold;">Action 4</div> <div style="text-align: center;"> <p style="color: #0056b3; font-weight: bold; margin: 0;">INFORMER ET COMMUNIQUER</p> <p style="color: #0056b3; font-weight: bold; margin: 0;">SUR LES MODALITES D'ACCES AUX SERVICES.</p> </div> </div>	
APPUI ET PARTENARIATS :	Etat, Département, communes, EPCI, gestionnaires des espaces mutualisés de services, opérateurs de services, caisse des dépôts et consignations.
<p>PRÉSENTATION DU PROGRAMME D' ACTIONS :</p> <p>Il peut arriver que l'utilisateur n'accède pas au service faute d'avoir connaissance de son existence. Une action spécifique de communication doit donc être conduite en la matière.</p> <p>➤ <u>Développer des outils d'information et de communication en direction des usagers.</u></p> <p>Différents vecteurs de communication sont à construire pour porter l'offre de services à connaissance des usagers (localisation, accessibilité, horaires d'ouverture, accompagnement numérique).</p> <p>Les canaux de diffusion de l'information seront adaptés aux publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La publication de plaquettes d'informations recensant la palette des services disponibles à proximité ; ➤ Le développement d'un portail d'informations commun aux espaces mutualisés de services permettra de disposer d'une information complète sur la localisation des espaces et l'offre de services offerte ; ➤ L'activation des réseaux sociaux pour une participation directe des usagers à la diffusion de l'information. 	

ENJEU :	SOCLE DE SERVICES POUR TOUS
AXE STRATÉGIQUE :	Améliorer l'accueil et l'orientation des publics.
<div style="background-color: #4F81BD; color: white; padding: 10px; display: flex; align-items: center;"> <div style="background-color: #003366; border-radius: 50%; width: 40px; height: 40px; display: flex; align-items: center; justify-content: center; margin-right: 10px;"> Action 5 </div> <div style="color: white; font-weight: bold; font-size: 1.2em;">DEVELOPPER ET GARANTIR LE NIVEAU DE QUALITE DES SERVICES.</div> </div>	
APPUI ET PARTENARIATS :	Etat, Région, Département, communes, EPCI, caisse des dépôts et consignations, La Poste, MSAP, opérateurs de services, Organismes de formations.

PRÉSENTATION DU PROGRAMME D' ACTIONS :

➤ Evaluer et faire progresser la qualité en s'appuyant sur les MSAP.

Les douze MSAP de Dordogne sont en prise directe avec la diversité concrète des besoins. Elles recueillent des renseignements précieux pour analyser les difficultés des usagers, mesurer leurs attentes et en tirer des enseignements au plan de l'organisation et de l'amélioration de l'accessibilité pour tous les territoires pourvus ou non d'une MSAP.

Le CGET a confié à la Caisse des dépôts et Consignations le pilotage d'une cellule d'animation nationale des MSAP. Elle met à leur disposition des informations, une documentation, des fiches techniques, un extranet collaboratif, des modules de formation et des outils de suivi de leur activité (fréquentation, typologie des publics, demandes traitées par thématiques).

Ce travail de mise en réseau, de valorisation de la connaissance et d'évaluation est à prolonger au niveau départemental par la mise en place d'une structure d'animation et d'évaluation qui intégrera les MSAP aux côtés des opérateurs de services et des collectivités locales.

Dans ce cadre pourront être appréciés et améliorés, la cohérence de l'offre, le contenu qualitatif du service, la qualité de l'orientation de l'utilisateur et l'efficacité de la coordination entre les opérateurs partenaires des MSAP. Les observations ainsi dégagées renseigneront sur les améliorations attendues et seront largement transposables à tous les territoires.

➤ Faire évoluer la qualité de la relation à l'utilisateur.

La relation à l'utilisateur est un enjeu fort. Il est nécessaire de comprendre les exigences des citoyens afin de leur apporter la meilleure qualité de service possible.

- **Poursuivre la qualité de la Gestion de la Relation Usager (GRU) avec les services du Conseil départemental.**

Le Département est en quête constante d'amélioration de sa relation aux usagers. Cette volonté se traduit notamment par :

- . L'amélioration de l'accueil téléphonique des usagers (délais raccourcis, capacité d'information et orientation de l'utilisateur vers le service concerné) ;
- . La poursuite du développement du canal numérique d'accueil pour faciliter les échanges dont un développement des procédures en ligne ;
- . L'amélioration de la médiation numérique et l'accompagnement aux usagers (portails informationnels, envoi de SMS pour le suivi des dossiers, utilisation des réseaux sociaux, etc.).

- **Favoriser les démarches de certifications**

Les engagements des services publics, dans une démarche de qualité, pourront se traduire par la recherche de certifications (référentiel Marianne pour les services de l'Etat, certification Qualiville pour l'accueil en Mairie, certification accueil service public local pour les collectivités territoriales et leurs groupements et

norme Iso 9001 pour les services publics).

➤ Former les agents d'accueil.

La qualité de l'accueil des usagers, aussi bien physique, téléphonique, par courrier ou de manière électronique, est une exigence.

. C'est la raison pour laquelle, la formation des agents à l'accueil, à l'information des publics et aux technologies numériques est nécessaire. Elle permettra d'assurer un même niveau de qualité d'accueil aux usagers et de :

- . Faciliter l'accès des usagers aux services publics ;
- . Garantir un premier niveau d'accueil attentif aux besoins des usagers ;
- . Orienter efficacement ;
- . Permettre un accompagnement au numérique ;
- . Apporter une réponse rapide aux demandes.

La garantie d'un même niveau de qualité d'accueil, sur toute la Dordogne, suppose une formation à la gestion des relations avec l'utilisateur, des agents et notamment les agents responsables de l'accueil pour :

- . Améliorer l'accueil physique et téléphonique des usagers (délai et capacité d'information) ;
- . Réaliser un diagnostic approprié du besoin ;
- . Adapter l'accueil aux besoins des publics spécifiques ;
- . Identifier rapidement le référent pertinent ;
- . Orienter efficacement les usagers et leur apporter une réponse adéquate ;
- . Accompagner les usagers à l'utilisation des outils numériques pour l'accès à leurs droits (fonctionnement des portails des services publics, suivi de son dossier, utilisation des réseaux sociaux, etc.).

Un bouquet de formations sera défini pour garantir la qualité de l'accueil. Il sera mis à disposition des espaces mutualisés de services, de l'Etat et des collectivités. Le référentiel prendra en compte notamment :

- . L'accueil physique et téléphonique ;
- . L'information sur les conditions d'accès et d'accueil des services ;
- . La qualité, l'efficacité et la justesse de l'orientation de l'utilisateur ;
- . L'adaptation de l'accueil aux besoins des publics spécifiques ;
- . L'ergonomie des espaces d'accueil, d'attente et informatique ;
- . L'accompagnement numérique des usagers (utilisation de l'équipement internet, du scanner, etc.).

➤ Renforcer l'accueil social de proximité.

- Les Centres Médico-Sociaux (CMS) sont des lieux d'accueil, d'écoute, d'information, d'orientation et de conseils ouverts à tous. 33 CMS couvrent le département pour délivrer un premier accueil social. Toutefois, les services offerts par un CMS peuvent encore manquer de lisibilité. Par ailleurs, les sollicitations du public sont parfois complexes et peuvent requérir un niveau d'expertise supplémentaire.

Aussi, dans le cadre de sa politique territoriale d'animation gérontologique de proximité, le Département poursuit la valorisation des CMS comme lieu de ressource pour les personnes âgées notamment. Il a affirmé sa volonté d'améliorer le niveau de qualité de ses services par le recrutement d'animateurs autonomie au sein des services territorialisés d'action sociale, en janvier 2017. L'appui de ces techniciens garantit une évaluation plus précise des besoins de la personne et une orientation efficace vers les services et les prestations adéquats.

- La MDPH travaille sur la réorganisation des services afin d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers (traitement des données...).

ENJEU 2

UN MAILLAGE TERRITORIAL

1. Le rappel des constats et des enjeux

Les services et commerces marchands de proximité occupent une position fondamentale dans l'économie locale. Générateurs d'emplois, ils sont un rempart essentiel pour le maintien des populations sur les territoires et la dynamisation des communes.

Début 2018, la conjoncture économique de la Dordogne démontre une amélioration de l'activité dans l'artisanat, le commerce, l'industrie et les services. Toutefois, le niveau de services marchands est disparate selon le secteur d'activité et le territoire. Des territoires se retrouvent confrontés à des défaillances et à des difficultés d'accès aux services marchands de proximité, notamment dans les espaces à dominante rurale, où le nombre et la diversité des services tendent à se réduire. Parfois les pôles de services sont présents mais à un niveau de services très variable, alors que la moitié de la population de Dordogne vit en zones rurales.

De plus, les zones les plus rurales concentrent une population relativement plus âgée que la moyenne départementale disposant de revenus plus faibles et donc moins mobiles. Les distances et les difficultés de mobilité freinent l'accessibilité aux services et accentuent le besoin de doter, en premier lieu, ces territoires de services marchands de proximité.

L'enjeu pour la Dordogne est de favoriser le dynamisme et la relance des services marchands et ainsi poursuivre le développement économique des territoires.

L'accentuation de la présence des services et des commerces marchands sur l'ensemble du département est au centre d'une réflexion stratégique de développement économique durable. En effet, la création de nouveaux services peut être un levier pour lancer d'autres activités.

Dans les territoires ruraux, les pôles d'équilibre et les bourgs-centres jouent un rôle central vis-à-vis des communes environnantes. Ils doivent en effet répondre aux attentes des populations en matière notamment de services publics, de commerces, de santé, de la petite enfance, de la jeunesse et d'équipements culturels, sportifs et de loisirs. Toutefois, certains centre-bourgs sont en perte de dynamisme alors qu'ils sont parfois l'unique porte d'accès aux services de proximité indispensables aux habitants, notamment les moins mobiles. De plus, le diagnostic a permis de déterminer 7 territoires déficitaires en matière d'offre de services marchands et non marchands du quotidien et ne bénéficiant pas d'un accès facilité aux services.

Des actions renforcées sur les pôles d'équilibre, les bourgs-centres et les 7 territoires identifiés comme fragiles permettront de rééquilibrer le maillage de la Dordogne en offre de services et d'apporter le même niveau de services aux habitants qui y résident.

L'aménagement du territoire ambitionne le renforcement de leur attractivité, afin de permettre un accès des habitants aux services, quel que soit leur lieu de vie.

Un soutien public sera accentué sur les pôles d'équilibre ruraux, les bourgs-centres et les 7 territoires fragiles pour favoriser la mise en place, le maintien et le renouvellement des services à la population, par la mise à disposition d'une ingénierie, d'une expertise, d'un appui à une stratégie foncière. Les secteurs producteurs d'économie locale, les nouveaux secteurs économiques et les projets structurants seront particulièrement accompagnés.

L'implication et la mobilisation des opérateurs de services et la consolidation de la coordination des régimes d'intervention des partenaires financeurs permettront d'apporter un soutien renforcé à la création ou au maintien des services concernés.

2. Les actions

Action 6 : Renforcer et accompagner l'attractivité des pôles d'équilibres ruraux et la revitalisation des bourgs-centres.

Action 7 : Consolider et relancer les services marchands.

Action 8 : Identifier et accompagner de nouveaux secteurs économique.

Action 9 : Mettre en œuvre une politique départementale et partenariale en matière de stratégie foncière, en lien avec les intercommunalités.

Action 10 : Soutenir les projets structurants par une ingénierie Etat/Département, notamment sur les territoires fragiles.

Action 11 : Coordonner les modalités d'intervention financière en faveur des collectivités.

Action 12 : Engager une démarche départementale sur l'implication et la mobilisation des opérateurs de services sur ces territoires.

3. Les documents stratégiques généraux

- Loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux ;
- Loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt ;
- Loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Schéma départemental des bourgs-centres ;
- Schéma départemental des villages d'artisans ;
- Contrats de Territoires 2016-2020.

Les assises départementales de la Dordogne 2015

Les Périgourdins ont classé la redynamisation des centres-villes et/ou centre-bourg (commerces, services publics...) comme prioritaire dans les actions à conduire pour le développement de l'habitat en Dordogne.

Les assises départementales de la Dordogne 2015

49% des Périgourdins se déclarent très satisfaits ou satisfaits du développement des activités de services en Dordogne.

L'enquête 2017 auprès des citoyens

Les sondés souhaitent la conservation voire l'augmentation des commerces de proximité avec une offre de services étendues.

Les commerces itinérants sont à développer.

L'enquête 2017 auprès des citoyens

Les raisons d'insatisfaction s'orientent principalement vers les difficultés de stationnement et l'insuffisance de l'offre de services de proximité et de commerces.

L'enquête 2017 auprès des citoyens

Les commerces de proximité sont essentiels pour les Périgourdins. Leur accès semble suffisant voire très satisfaisant tout comme les grands commerces alimentaires.

La présence de magasins d'équipement sur les territoires est ressentie hétérogène.

ENJEU :	MAILLAGE TERRITORIAL : SOUTIEN A L'ATTRACTIVITÉ DES PÔLES D'ÉQUILIBRES RURAUX.
AXE STRATÉGIQUE :	Soutenir les dynamiques de centralité des bourgs centres
Action 6	RENFORCER ET ACCOMPAGNER L'ATTRACTIVITE DES PÔLES D'EQUILIBRES RURAUX ET LA REVITALISATION DES BOURGS-CENTRES.
APPUIS ET PARTENARIATS :	Etat, Région, Département, EPCI, communes, Département, ATD, CCI.

PRÉSENTATION DU PROGRAMME D' ACTIONS :

➤ Contribuer à la requalification des bourgs-centres.

Les bourgs-centres sont des pôles d'animation du monde rural. Ils desservent en équipements et services essentiels au maintien des populations les communes environnantes qui n'en disposent pas. En outre, ils impulsent les politiques d'aménagement du territoire et de développement local.

Toutefois, les territoires font face à des mutations économiques, démographiques et sociales qui influent sur leur attractivité. Des bourgs-centres perdent de leur dynamisme commercial et productif et ne jouent plus leur rôle d'animateur de l'espace rural.

En conséquence, le Département a souhaité conduire une démarche de développement égalitaire des territoires en s'appuyant sur des bourgs-centres à revitaliser. Autour d'un projet d'aménagement global, il s'agit de travailler notamment sur le maintien, l'attractivité et l'accessibilité des services, la facilitation des déplacements, l'appui à la vitalité économique et la complémentarité fonctionnelle entre le bourg-centre et les communes.

Le Département s'est notamment engagé à accompagner financièrement le développement des bourgs-centres, dans le cadre des Contrats de Territoires 2016-2020 :

- . La fongibilité des Contrats de Projets Communaux et Territoriaux, dès lors que l'opération concerne un équipement structurant de centralité et/ou d'intérêt intercommunal, que le maître d'ouvrage soit la commune ou l'intercommunalité ;
- . La bonification possible de 5%.

➤ Accompagner les porteurs de projets dans l'élaboration de leur stratégie.

Les acteurs publics locaux seront accompagnés par une ingénierie Départementale dans toutes les étapes de leur projet dont :

- . La réalisation d'un diagnostic local et l'identification des défaillances ;
- . La définition d'une stratégie de projet ;
- . L'accompagnement à la transformation du bourg ;
- . La mise en place d'une démarche d'amélioration continue ;
- . L'appui à la recherche de partenaires et de financeurs.

L'ingénierie : des compétences à mobiliser

Les compétences nécessaires pour engager et porter un projet de revitalisation sont multiples (économie, urbanisme, aménagement, habitat, déplacements...). Cette situation nécessite une réflexion sur la façon de travailler et sur ce qui doit être internalisé ou externalisé. En premier lieu, des synergies sont à rechercher entre les différentes équipes concernées au sein des collectivités (commune centre et EPCI) et une mobilisation de l'expertise et de la connaissance de tous au service du projet.

De nombreuses structures peuvent également intervenir en appui : services de l'État, l'EPF, la Caisse des Dépôts, le CAUE, le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine, les bureaux d'études ... Plus spécifiquement, l'EPF (en cours d'élargissement à l'ensemble de la nouvelle région) propose un appui aux collectivités dans le cadre des opérations d'aménagement (portage foncier, apport en ingénierie, AMO...).

ENJEU :	MAILLAGE TERRITORIAL : SOUTIEN A L'ATTRACTIVITÉ DES PÔLES D'ÉQUILIBRES RURAUX.
AXE STRATÉGIQUE :	Accompagner le développement économique des territoires.
 CONSolIDER ET RELANCER LES SERVICES MARCHANDS.	
APPUIS ET PARTENARIATS :	Etat, Région, Département, EPCI, Communes, Union des Maires, Pays, Chambres consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Chambre d'Agriculture), acteurs de l'immobilier d'entreprise, artisans, commerçants, Associations Périgord Développement, initiative Périgord, ATD.

PRÉSENTATION DU PROGRAMME D' ACTIONS :

➤ Favoriser le maintien et l'installation des commerces de proximité.

La Dordogne compte 4.150 commerces de tradition (alimentaire, équipement de la personne, équipement de la maison, culture-loisirs, santé-beauté et auto-moto) dont 538 commerces non sédentaires et 587 marchés permanents. 36% des commerces traditionnels se situent dans les agglomérations de Bergerac et de Périgueux (source observatoire du commerce 2016).

Il s'agit de développer une vision globale, stratégique et prospective à l'échelle communale et intercommunale, **considérant, globalement et en complémentarité, l'offre commerciale qui s'organise en entrée de ville et le rôle que peuvent continuer à jouer les bourgs-centres dans la dynamique économique et sociale des communes rurales.**

Il s'agira de mobiliser les leviers des territoires permettant de soutenir le maintien des commerces existants, lorsque le cœur de bourg dispose encore d'une offre commerciale, et de favoriser l'installation de nouveaux commerces par :

- . L'achat, la location ou la mise à disposition de commerces par les collectivités ;
- . Les politiques d'accessibilité des centres-bourgs et de stationnement ;
- . La mutualisation et la diversification des activités des commerces : points relais la Poste développés chez les commerçants ;

Les partenaires comme la chambre des métiers et de l'artisanat ou la chambre de commerce et de l'industrie, en lien avec l'Etat, pourront appuyer le soutien en amont et pendant toute la phase de développement : aide à la recherche de locaux adaptés à l'activité, communication auprès de la population, études de marché, parking et accessibilité, coaching, etc.

Différentes conditions de réussite doivent être prises en compte :

- . La communication et la mobilisation des habitants ;
- . La viabilité économique et la qualité de l'offre (accueil, produits, amplitudes horaires...) ;
- . Les partages d'expériences entre territoires pour identifier les facteurs d'échec et de réussite.

. Poursuivre l'accompagnement des entreprises et des commerces en recherche d'implantation.

Les créateurs et repreneurs d'entreprises peuvent bénéficier de la délivrance d'informations et d'un accompagnement à l'avancée de leur projet :

- . Identifier des lieux d'implantation potentiels ;
- . Faciliter l'installation mise en relation avec les partenaires, aide sur les problématiques de ressources humaines et de mobilité, etc.) et le démarrage prompt de l'activité ;
- . Accompagner dans la recherche d'une entreprise à reprendre (artisanale, commerciale, industrielle ou agricole).

. Mettre en place un dispositif de veille sur l'évolution entrepreneuriale en Dordogne.

Il importe d'être en capacité d'anticiper les évolutions économiques, sur les territoires, et ainsi garantir aux Périgordins un même niveau de services de proximité.

Pour se faire le département développe une base de données « entreprises » permettant de visualiser en temps réel, les zones d'activités économiques, leurs caractéristiques, le statut de l'immobilier d'entreprise et chacune des entreprises présentes en Dordogne. Ce dispositif de veille se veut d'une dimension prospective et anticipatrice. Il pourra permettre, par exemple, de favoriser les maintiens et les reprises d'activités, et d'anticiper les risques de cessations d'activités.

➤ Porter une stratégie en matière de développement de l'immobilier d'entreprise et des villages d'artisans.

En Dordogne, le secteur des métiers de l'artisanat représente 39% de la population active ayant un emploi (hors secteur non marchand). 1 entreprise sur 3 exerce une activité artisanale mais un grand nombre d'entreprises artisanales du département ne peuvent plus se développer faute d'espaces adaptés.

Une enquête conduite par la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Dordogne, en 2016, met en exergue que 49% des entreprises artisanales considèrent que leurs locaux ne peuvent être agrandis. Hors, des locaux inadéquats constituent un frein à une augmentation d'activité et limitent la capacité de développement de l'entreprise.

20% des artisans ont plus de 55 ans. La question de la transmission de l'entreprise et de l'outil de production se posent inéluctablement. De plus, 42% des entreprises ont leur activité et le siège social en leur lieu d'habitation complexifiant la transmission des entreprises artisanales.

Aussi, le Conseil Départemental de la Dordogne a décidé de s'investir dans une politique de solidarité territoriale et ainsi de soutenir les collectivités dans le développement de services à la population. Il s'engage à conduire une politique active d'accompagnement du développement des entreprises, dont le portage est assuré par les communautés de communes, au travers de la mise en œuvre d'un plan départemental de soutien à l'immobilier d'entreprise.

La volonté Départementale s'est traduite, en janvier 2018, par la réalisation d'un Schéma Départemental des Villages d'Artisans, dont les axes sont les suivants :

- . Identifier les projets latents publics ou privés par la conduite d'un état des lieux de l'artisanat. Les forces, les besoins et les attentes des artisans favoriseront l'apport de réponses adaptées à leurs besoins.
- . Qualifier la situation de l'artisanat sur chaque EPCI. Cette photographie est le point de départ de la co-construction d'un projet adapté à chaque territoire.
- . Soutenir techniquement et financièrement les communautés de communes dans la réalisation des opérations d'immobilier d'entreprise.

Le village d'artisans est un concept qui tend à regrouper, sur une même zone un ensemble d'entreprises artisanales afin de faire émerger une complémentarité d'activités et de proposer une offre artisanale la plus large possible. Ces villages répondent aux attentes des artisans : modularité, développement de l'activité, mutualisation et regroupement.

Il s'agit, à présent, de travailler à un maillage territorial de villages d'artisans pour maintenir une dynamique artisanale localement, susciter la création et l'installation de nouvelles activités.

➤ Accompagner financièrement les projets.

Le Conseil départemental de la Dordogne maintient son engagement et son soutien pour le développement économique de la Dordogne. Il poursuit son accompagnement aux secteurs de l'agro-alimentaire, du bois et du tourisme en étroite collaboration avec le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine.

Ainsi, en fonction de leur projet, les entrepreneurs peuvent bénéficier d'un des accompagnements financiers suivants :

- . Le soutien aux investissements matériels et immobiliers des entreprises (rénovation de commerces) afin de

maintenir une activité artisanale et commerciale de proximité (Opération Collective de Modernisation) ;

- . L'aide aux services de restauration, si l'artisan est le dernier de sa catégorie dans la commune ;
- . L'aides directes aux créateurs, repreneurs d'entreprises et au développement d'entreprises, sous la forme de prêt d'honneur aux entrepreneurs (montage de dossier) pour favoriser l'émergence de nouveaux projets ;
- . La bourse d'initiative à la création d'entreprise destinée à favoriser la création ou la reprise de petites entreprises artisanales et commerciales.

OBSERVATIONS :

Au niveau départemental, la démarche partenariale est très présente. Elle permet une meilleure appréhension des besoins du territoire, la mise en place d'un véritable réseau et une plus grande complémentarité des actions engagées, entre le Conseil départemental et les chambres consulaires.

ENJEU :	MAILLAGE TERRITORIAL : SOUTIEN A L'ATTRACTIVITÉ DES PÔLES D'ÉQUILIBRES RURAUX.
AXE STRATÉGIQUE :	Accompagner le développement économique des territoires.
Action 8	IDENTIFIER ET ACCOMPAGNER DE NOUVEAUX SECTEURS ECONOMIQUES.
APPUIS ET PARTENARIATS :	Etat, Région, Département, EPCI, communes, Pays, agriculteurs et producteurs, entreprises et coopératives de transformation, de distribution et de commercialisation, organismes d'appui et de recherche (chambres consulaires, parc naturel régional...), acteurs de l'économie sociale et solidaire, associations (consommateurs, parents d'élèves...), partenaires financeurs, syndicat mixte porteurs des Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT), associations dont recycleries, opérateurs de services publics et privés, Agrilocal, CCI Dordogne, Chambres de Métiers et de l'Artisanat Dordogne, Chambre d'agriculture Dordogne, Agrobio Périgord, RAVIR 24 (Regroupement des Artisans aux Valeurs et Intérêts Réciproques), agriculteurs et producteurs, SAFER.
<p>PRÉSENTATION DU PROGRAMME D' ACTIONS :</p> <p>➤ <u>Doter la Dordogne de Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) et les structurer.</u></p> <p>Le PAT répond à l'objectif de structuration de l'économie agricole pour donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales en matière de projets alimentaires locaux. Il tend à mettre en œuvre un système alimentaire territorial afin de consolider les filières locales, contribuer à l'installation d'agriculteurs et développer la consommation de produits issus de circuits courts, en particulier relevant de la production biologique. Il participe ainsi à rapprocher l'offre de produits locaux de la demande de consommation de produits de qualité des ménages.</p> <p>3 démarches de PAT sont actuellement conduites sur les deux communautés d'agglomérations et le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin.</p> <p>De manière complémentaire, le Département est engagé dans la création d'un PAT départemental. Il entend ainsi formaliser la définition d'une politique alimentaire à l'échelle de la Dordogne. Les synergies seront développées entre les différents PAT, et le Département encouragera les initiatives des territoires non couverts par un PAT en leur apportant une ingénierie départementale (appui à la structuration et à la consolidation des filières, mise en réseau des acteurs).</p> <p>Enfin, un Schéma Départemental Alimentaire, à élaborer, fédérera les initiatives locales.</p> <p>➤ <u>Accompagner les projets en lien avec l'économie circulaire.</u></p> <p>Le Ministère de la transition écologique et solidaire désigne l'économie circulaire comme un modèle économique dont l'objectif est de produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et les gaspillages de ressources (matières premières, eau, énergie) ainsi que la production des déchets. Il s'agit de rompre avec le modèle de l'économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter).</p> <p>Le Département de la Dordogne est engagé dans ce mode de production et de consommation, générateurs d'activités et de création d'emplois durables non délocalisables. Des actions sont actuellement menées pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Construire des réseaux de collectes, de démantèlement et de réparations ; . Remettre en circulation des équipements ; . Recycler des déchets. 	

Un appel à projets économie circulaire devrait être lancé, en 2018, qui permettra notamment de valoriser les expériences et les initiatives locales et aboutir à la création de nouvelles activités de valorisation et de réemploi des déchets.

➤ **Favoriser les circuits courts.**

Les circuits courts sont considérés comme un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte, à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire entre l'exploitant et le consommateur.

Le territoire agricole de la Dordogne est riche et diversifié. Le développement des circuits courts du producteur au consommateur permet de tisser une toile alimentaire locale et ainsi de rendre accessibles à tous les aliments produits à proximité.

La Dordogne, premier département de France en circuits courts et en vente à la ferme, est pilote dans de nombreuses démarches pour consommer local. Le maintien de l'agriculture sur les territoires et la commercialisation des produits, localement, favorisent le développement d'une économie alimentaire de proximité. Actuellement, 25 boutiques de producteurs sont implantées en Dordogne qui facilitent les échanges commerciaux de produits bruts. Toutefois, le maillage du département est incomplet et la structuration du département doit se renforcer pour apporter la même valeur ajoutée sur l'ensemble des territoires.

De plus, un appui à la création d'outils de transformations permettra de réinventer des systèmes locaux de production de produits transformés. Par exemple, le portage d'un atelier de transformation collectif par la communauté de communes de Domme-Villefranche du Périgord a permis la mise à disposition d'un bâtiment d'élevage et de transformation de lait de brebis, sur la commune de Campagnac-lès-Quercy.

Le développement massif d'expériences réussies sur certains territoires contribuera à renforcer les actions pour une agriculture locale et biologique.

Une alimentation encore plus sûre, saine et accessible à tous sera favorisée en privilégiant une agriculture de proximité et en l'accompagnant dans une démarche de qualité.

➤ **Poursuivre le manger bio local.**

Le Département de la Dordogne est fortement engagé pour favoriser une offre alimentaire biologique pour tous les Périgourdins. Son ambition se concrétise depuis une dizaine d'années par une politique de soutien à l'amélioration de la qualité des services de restauration collective dans les collèges.

Le Département entend généraliser l'introduction de produits biologiques et locaux dans l'ensemble de la restauration collective (cantines scolaires, lycées, centres de loisirs, hôpitaux, EHPAD...).

. Depuis 2016, le Département facilite l'approvisionnement des acheteurs de la restauration collective ou de la restauration hors-domicile en produits locaux notamment biologiques, par le biais de **la plateforme « Agrilocal 24 »**. Ce service met les acheteurs en liaison directe avec les fournisseurs situés à proximité.

Il s'agit de poursuivre le développement et la valorisation de cette plateforme.

. **Le Département amplifie sa volonté d'amélioration de la qualité des services de restauration collective** par :

- Un accompagnement individuel des équipes de cuisine et des gestionnaires;
- La reconduction du dispositif départemental « Minjatz Goïats ! » (« Mangez les Enfants ! ») destiné à aider techniquement et financièrement les collèges dans leurs initiatives pour augmenter la part des produits locaux en circuits courts et des produits bio locaux dans leurs achats ;
- La mise à disposition d'une plateforme départementale pour assurer la livraison de produits locaux bio ou conventionnels dans la restauration collective locale.

. Le Département a signé une convention avec la SAFER pour **faciliter l'acquisition de foncier agricole** et ainsi permettre aux agriculteurs de continuer à produire bio en Dordogne. Les élus locaux pourront mettre l'accent sur l'enjeu agricole dans la cadre de la redéfinition des SCOT et des PLU.

➤ **Participer à la professionnalisation des acteurs culturels.**

Les associations sont fortement soutenues financièrement par le Département. Néanmoins, les artistes et les associations culturelles peuvent éprouver des difficultés à vivre de leur art en Dordogne. Afin de participer à la production d'une offre culturelle variée et pérenne sur les territoires, le Département développe un dispositif de soutien aux initiatives culturelles concertées. L'agence culturelle propose plusieurs services :

- . Un soutien technique ;
- . Un conseil artistique ;
- . Un accompagnement juridique et administratif ;
- . Une offre de formation en partenariat avec des structures départementales et régionales.

En outre, des informations collectives sont proposées dans le cadre du réseau MAIA (Mission d'Accueil et d'Information des Associations). La mutualisation des compétences des partenaires culturels permet une offre d'information et de formation gratuite et décentralisée à destination des dirigeants et bénévoles associatifs.

➤ **Favoriser les initiatives de services.**

Le soutien des offres alternatives telles que le multi-commerces, les tiers-lieux, les services itinérants peuvent permettre d'améliorer les amplitudes horaires, les lieux de distribution et l'installation de nouveaux services sur des communes excentrées.

- La **création de tiers-lieux** peut participer à la dynamisation des territoires. Les tiers-lieux sont des espaces ouverts facilitant la rencontre entre des acteurs hétérogènes, en dehors du domicile et du lieu de travail. Ils peuvent permettre à des activités de s'installer, de se développer et ainsi de participer à l'attractivité du territoire par un renforcement des échanges économiques localement.

4 catégories de tiers-lieux se distinguent :

- . Les tiers-lieux d'activités proposant des espaces de travail partagés et collaboratifs (coworking spaces) ;
- . Les tiers-lieux d'innovation, comme les fablabs ou les ateliers partagés, qui cherchent à stimuler les processus d'innovation, l'expérimentation et le prototypage ;
- . Les tiers lieux sociaux et d'innovation publique ;
- . Les tiers lieux culturels conçus comme des espaces de partage des savoirs et des cultures, qui placent l'utilisateur au cœur des processus d'apprentissage, de production et de diffusion des cultures et des connaissances ;

En outre, les tiers-lieux peuvent englober des services hybrides tels que des salles de réunions, des épiceries, un café associatif.

La Région Nouvelle-Aquitaine soutient les nouveaux projets avec un enjeu de construction d'un maillage régional équilibré en tiers-lieux de proximité à moins de 20 minutes des habitants. La Dordogne accueille actuellement 3 tiers-lieux (Bergerac, La Tour-Blanche-Cercles et Périgueux).

- Il s'agira de **favoriser les expérimentations des formes innovantes des services** afin de compléter l'offre de services existante ou pallier son déficit par :

- . Un soutien aux activités non-sédentaires. Le Département peut ainsi accompagner le développement de marchés de qualité et contrôlés ;
- . Un encouragement du drive fermier, les distributeurs automatiques de denrées alimentaires....
- . Un développement de l'itinérance des services dans les zones en déficit de services au public.

La mobilité des commerces et des services peut constituer une réponse à leur éloignement de la demande.

ENJEU :	MAILLAGE TERRITORIAL : SOUTIEN A L'ATTRACTIVITÉ DES PÔLES D'ÉQUILIBRES RURAUX.
AXE STRATÉGIQUE :	Faciliter la rencontre de l'offre et de la demande foncière pour accompagner les communes et les intercommunalités dans leurs projets de développement.
Action 9	METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE DEPARTEMENTALE ET PARTENARIALE EN MATIERE DE STRATEGIE FONCIERE, EN LIEN AVEC LES INTERCOMMUNALITES.
APPUI ET PARTENARIATS :	Etat, Département, EPCI, communes, SAFER, Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine, SAFER Aquitaine-Atlantique, Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine, ATD, CAUE, EPIDOR.

PRÉSENTATION DU PROGRAMME D' ACTIONS :

La loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux a transféré la compétence de l'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental aux Départements.

La loi du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République conforte le Département dans sa compétence en matière d'aménagement foncier.

➤ **Renforcer l'ingénierie et l'expertise du Département.**

Le Département participe activement à la préservation des terres agricoles et soutien la profession sur son territoire en vue de privilégier une agriculture de proximité, en impliquant au maximum les collectivités territoriales.

Le Département renforce son assistance aux communes pour les accompagner dans la réalisation de leurs projets, en lien avec les outils départementaux :

- . Mission d'aide technique, d'ingénierie pour les projets d'aménagement et de développement territorial principalement en direction des communes rurales et communes intermédiaires dépourvues de services spécifiques ;

- . Participation à la modernisation du cadastre. Le Département consacre une enveloppe de 300.000€ pour la modernisation du cadastre, sur la période 2014-2018.

➤ **Mettre à disposition des outils de portage et de maîtrise du foncier.**

- Le Département a signé une **convention de partenariat avec la SAFER Aquitaine Atlantique** pour la préservation du foncier agricole en juin 2016. Ce partenariat facilitera l'installation des agriculteurs, le stockage et le portage temporaire de foncier agricole. Le stockage permettra, à l'occasion d'une vente, d'éviter que les terres agricoles partent à l'urbanisation ou contribuent à un agrandissement excessif des exploitations. Il permettra de rechercher des candidats à l'installation susceptibles de finaliser leur projet sur le foncier stocké.

- En 2016, le Département avait engagé une démarche volontariste pour bénéficier des **missions d'un Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine**, sur la Dordogne. L'aboutissement, en 2017, de ce partenariat va permettre à l'EPF d'assister les collectivités dans la maîtrise de leur foncier et ainsi de :

- . Favoriser les restructurations des bourgs-centres ;

- . Renforcer la cohésion sociale des territoires en favorisant la mixité sociale, le désenclavement social, le développement de l'emploi et de l'activité économique ;

- . Favoriser l'accès au logement abordable, en particulier dans les centres-bourgs et les centres villes ;

- . Reconvertir les friches vers des projets poursuivant des objectifs d'habitat, de développement agricole local (développement du maraîchage, par exemple) ou de création de « zones de biodiversité » ;

- . Accroître la performance environnementale des territoires et contribuer à la transition énergétique ;

. Accompagner les collectivités confrontées aux risques technologiques ou naturels.

Le Département entend suivre et coordonner les projets sur les territoires en vue de conforter une véritable politique foncière départementale.

➤ **Créer une veille foncière facilitée et réactive.**

Un outil départemental de veille foncière est mis en œuvre (lors des ventes de terres agricoles) au bénéfice de l'ensemble des collectivités (communes et intercommunalités) de la Dordogne. Il permettra de connaître les projets de ventes de biens sur le territoire, en continu.

L'application développée par l'ATD dispose des caractéristiques d'alertes quotidiennes aux collectivités concernées, de tableaux de bord et de visualisation cartographique par parcelle. Les services du Conseil départemental disposent également de cette veille foncière sur l'application « Foncier » du SIG ainsi que d'une veille spécifique concernant les préemptions sur les espaces Naturels Sensibles.

➤ **Accompagner les collectivités dans le portage de leur projet.**

Les coûts du foncier et de la fiscalité restent attractifs et font du territoire le creuset idéal pour accueillir de nouvelles dynamiques et de nouveaux projets. Utiliser le foncier en faveur du développement économique et de l'excellence environnementale. Les collectivités seront soutenues par le biais d'une véritable politique foncière départementale pour accompagner les collectivités dans la réalisation de leurs projets.

➤ **Maîtriser l'étalement urbain et la consommation d'espaces naturels et agricoles.**

Les services de l'Etat et du Département apportent leur ingénierie en appui aux communes et EPCI pour toutes réflexions en matière d'urbanisme et de politique foncière.

ENJEU :	TERRITOIRES FRAGILES : UN MAILLAGE RENFORCÉ SUR LES TERRITOIRES EN DÉFICIT DE SERVICES
AXE STRATÉGIQUE :	Accompagner les territoires identifiés comme fragiles.
<div style="background-color: #808080; border-radius: 50%; width: 40px; height: 40px; display: flex; align-items: center; justify-content: center; margin: 0 auto;"> Action 10 </div>	SOUTENIR LES PROJETS STRUCTURANTS PAR UNE INGENIERIE ETAT/DEPARTEMENT, NOTAMMENT SUR LES TERRITOIRES FRAGILES.
APPUI ET PARTENARIATS :	Appuis et partenariats : Etat, Région, Département, EPCI, communes, chambres consulaires, entreprises, ATD.

PRÉSENTATION DU PROGRAMME D' ACTIONS :

➤ Renforcer l'ingénierie et l'expertise dans l'élaboration d'une stratégie.

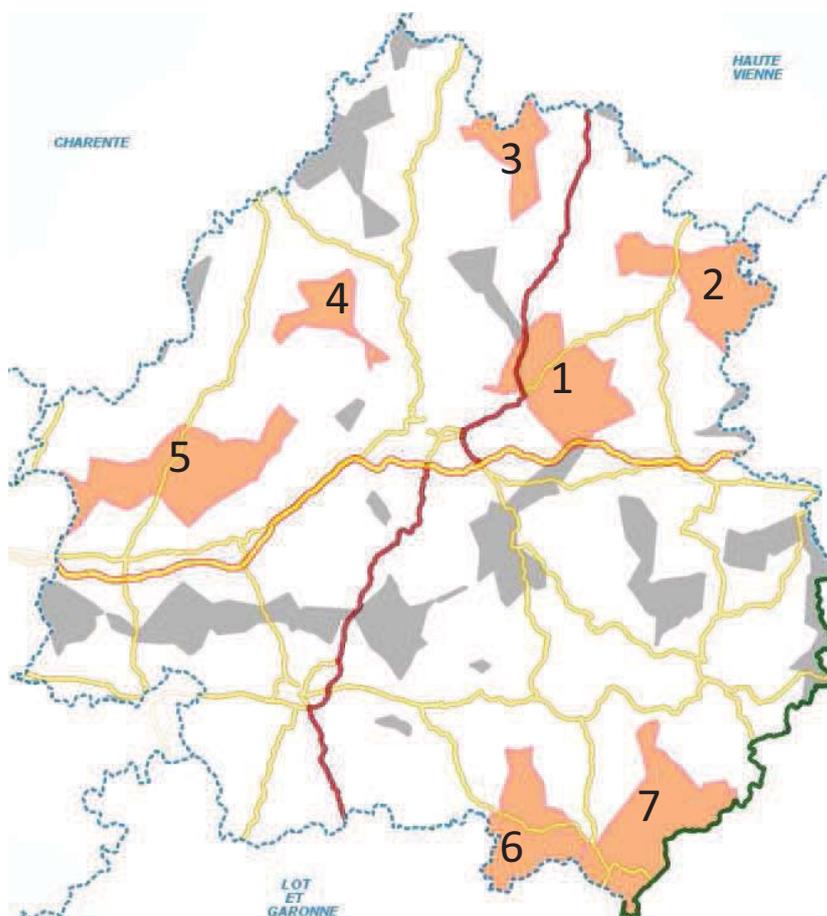
Le Département participe à la relance de filières en difficultés, depuis une nouvelle structuration de l'amont, en vue de conserver la valeur ajoutée sur le territoire. Il s'appuiera sur les pôles de compétitivité ou clusters partenariaux mis en place pour structurer et accroître l'attractivité du territoire.

➤ Accompagner les collectivités.

Sur ces 7 territoires, l'Etat et le Conseil départemental mettront leur ingénierie administrative à disposition des porteurs de projets.

Le Département entend soutenir la création ou le maintien de services de proximité et mobiliser les moyens nécessaires pour un aboutissement rapide des projets. Son accompagnement sera renforcé sur les territoires fragiles repérés dans le cadre du diagnostic :

7 TERRITOIRES PARTICULIEREMENT ELOIGNÉS DES OFFRES DE SERVICES.



ENJEU :	TERRITOIRES FRAGILES : UN MAILLAGE RENFORCÉ SUR LES TERRITOIRES EN DÉFICIT DE SERVICES
AXE STRATÉGIQUE :	Accompagner les territoires identifiés comme fragiles.
<div style="background-color: #808080; color: white; border-radius: 50%; width: 40px; height: 40px; display: flex; align-items: center; justify-content: center; margin: 0 auto;"> Action 11 </div>	COORDONNER LES MODALITES D'INTERVENTION FINANCIERE EN FAVEUR DES COLLECTIVITES.
APPUI ET PARTENARIATS :	Etat, Région, Département, EPCI, communes.
<p>PRÉSENTATION DU PROGRAMME D' ACTIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Mettre en œuvre le règlement d'intervention Départemental 2016-2021, dans le cadre des contrats de Territoires avec les collectivités.</u> <p>Le Conseil départemental s'engage à soutenir financièrement les territoires identifiés comme fragiles, de manière prioritaire. Cet appui sera consacré dans le cadre de la nouvelle contractualisation du Département. De plus, les porteurs de projets pourront bénéficier d'une bonification des taux d'intervention de 5% supplémentaires et du principe de fongibilité des 2 contrats de territoires.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Mutualiser les financements publics.</u> <p>L'optimisation des financements disponibles sera recherchée. L'organisation régulière de réunions de groupes de travail entre les différents acteurs et partenaires favorisera la concertation et la connaissance mutuelle des dossiers la plus en amont possible. Cette coordination permettra de mobiliser les financeurs autour d'un projet bien encadré et structuré.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Mettre en œuvre une animation concertée pour optimiser les financements provenant de l'Europe, l'Etat, la Région et le Département.</u> <p>Un partenariat renforcé entre l'Europe, l'Etat, la Région, le Département en faveur des territoires permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> . D'accompagner et de revitaliser des pôles de centralité afin qu'ils soient attractifs et deviennent des lieux de ressources pour les habitants ; . De constituer des pôles de rayonnement locaux afin de mailler le territoire : « des bourgs vivants dans des territoires durables », . De compenser les dynamiques de développement et d'accompagner plus spécifiquement les territoires fragiles, <p>D'optimiser les sources de financement mobilisables.</p>	

ENJEU :	TERRITOIRES FRAGILES : UN MAILLAGE RENFORCÉ SUR LES TERRITOIRES EN DÉFICIT DE SERVICES
AXE STRATÉGIQUE :	Accompagner les territoires identifiés comme fragiles.
Action 12	ENGAGER UNE DEMARCHE DEPARTEMENTALE SUR L'IMPLICATION ET LA MOBILISATION DES OPERATEURS DE SERVICES SUR CES TERRITOIRES.
APPUIS ET PARTENARIATS :	Etat, Etat, Région, Département, EPCI, Communes, Association des Maires de France, banques, La Poste.
PRÉSENTATION DU PROGRAMME D' ACTIONS :	
<p>Les services de proximité, essentiels à la consommation quotidienne connaissent une importante évolution modifiant leurs rapports aux usagers notamment les services postaux, les agences bancaires et les stations-services. Ils ont bénéficié d'une automatisation de leur mode de distribution au travers de la mise en place des guichets ou distributeurs automatiques... L'évolution de ces services doit être accompagnée pour s'adapter aux besoins de la population.</p> <p>➤ <u>Garantir l'accessibilité des services postaux et favoriser la diversification des services rendus aux usagers.</u></p> <p>Au 1^{er} janvier 2017, La Poste comptait 245 points de contacts postaux dont 94 bureaux de Poste, 128 agences postales communales et 23 relais-postaux commerçants. Une proportion qui ne cesse de croître au détriment des bureaux classiques.</p> <p>Les Périgourdins sont attachés au service postal, qui chaque jour ouvrable, fait passer un facteur devant chaque habitation, ce qui, surtout en milieu rural, est perçu comme un lien vital. Mais cette activité historique de la poste est en déclin du fait de la baisse continue du volume de courrier liée au développement d'internet, alors que les tournées restent les mêmes quelle que soit la quantité de lettres distribuées. La Poste estime la baisse de l'activité courrier-colis à 8% par an, en Dordogne.</p> <p>Au titre de sa mission d'aménagement du territoire, La Poste est soumise par la loi à des règles d'accessibilité (90% de la population à moins de 5 km d'un point de contact de La Poste) et d'adaptabilité. Afin de prendre en compte l'évolution des usages et la fréquentation de ses points de contacts. La Poste doit adapter son réseau, notamment par la conclusion de partenariats publics ou privés (délégation, contre une indemnité, des services postaux soit à la commune, soit à un commerçant).</p> <p>Le contrat de présence postale 2017-2019, signé le 11 janvier 2017, permet de financer (fonds de péréquation) la mission d'aménagement du territoire de La Poste pour compenser en partie le surcoût que représente son maintien dans les territoires isolés ou dans les quartiers de la politique de la Ville.</p> <p>La Commission Départementale de Présence Postale Territoriale (CDPPT) est une instance de concertation entre La Poste, les élus des territoires et l'Etat. Elle veille à la bonne application des dispositions du contrat de présence postale territoriale signée entre l'Etat, l'Association des Maires de France et La Poste ainsi que sur les conditions d'évolution de la présence postale territoriale.</p> <p>Dans le respect des attributions confiées à la CDPPT (Commission Départementale de Présence Postale Territoriale), l'Etat et le Département souhaitent que La Poste complète le suivi de son maillage d'offre de services postaux par une évaluation régulière de l'activité quantitative et qualitative des MSAP portées par La Poste.</p> <p>Ces bilans seront présentés devant la structure départementale d'animation et d'évaluation des MSAP (action5).</p> <p>➤ <u>Adapter les services bancaires.</u></p>	

13 établissements bancaires différents sont répertoriés en Dordogne. 427 agences réparties sur les communes dont 18 % sur les 4 villes principales du département (Périgueux, Bergerac, Nontron et Sarlat-la-Canéda).

Une majorité de communes du département se trouvent à plus de 10 minutes d'une agence bancaire. Cela représente une contrainte supplémentaire pour ces habitants déjà éloignés de nombreux services et peut avoir une conséquence pour des services de ces territoires utilisant couramment des liquidités. Le maintien des distributeurs automatiques de billets est reconsidéré sur certains territoires car trop coûteux en gestion, alimentation et entretien (80.000 € / an en moyenne) et pas toujours rentables en terme de retraits réalisés par les usagers.

Le secteur bancaire se réorganise. Des organismes bancaires développent des alternatives à l'accès direct à leurs services en créant des « points relais » au sein de commerces affiliés dans lesquels l'utilisateur peut effectuer des retraits d'argent de 20 € à 100 € par jour. Ces relais bancaires sont fixes ou itinérants tels que les « points verts » du Crédit Agricole ». Des camions-banques entièrement équipés en outils numériques de pointe, permettent la rencontre entre conseillers et clients des zones isolées.

Il s'agit d'intégrer l'adaptation des services bancaires aux attentes et besoins des clients particuliers et professionnels, dans le cadre de leur stratégie organisationnelle et structurelle interne.

➤ **Maintenir d'autres types de services sur les territoires ruraux.**

D'autres typologies de services sont apparues comme nécessaires, tels l'implantation des stations-services. Des réflexions seront à mener pour le maintien de ces services.

ENJEU 3

UNE OFFRE DE SOINS

1. Le rappel des constats et des enjeux

La Dordogne se confronte à une baisse de la densité médicale, depuis 2007, dans toutes les spécialités et tous les modes d'exercice. Depuis 2010, la Dordogne a perdu 13,3% de ses effectifs de médecins généralistes et comptait, en 2016, 1 médecin généraliste pour 1.203 habitants. La densité chirurgicale stagne depuis 2007, avec 0,212 spécialistes chirurgicaux répertoriés en Dordogne au 1^{er} janvier 2016 (0,356 pour 1.000 habitants en France).

La baisse progressive du nombre de médecins généralistes et le faible taux de remplacements qui ne compense pas les départs à la retraite (le taux de remplacement annuel moyen des médecins généralistes libéraux est actuellement de 60%) aboutissent à une perte potentielle de 27% des médecins généralistes actuellement en activité dans les 10 prochaines années. La consolidation des conditions d'accès aux professionnels de santé et la proposition d'une offre de santé la plus à même de répondre aux besoins locaux des populations est une priorité majeure pour la Dordogne.

La raréfaction des professionnels de santé tend à s'accroître sur l'ensemble de la Dordogne, dans toutes les spécialités, entraînant une extension de la tension démographique médicale à d'autres territoires épargnés jusqu'alors. De fortes disparités territoriales sont constatées. Des territoires ruraux souffrent d'une faible présence de praticiens, d'autres territoires devront faire face à des difficultés d'accessibilité aux services de santé à court terme. La faiblesse voire l'absence d'offre de soins concerne aussi les secteurs urbains pourvus en offre de soins mais en quantité insuffisante pour répondre aux besoins des patients. Les 3/5^{ème} de la Dordogne sont classés en zones sous dotées en professions médicales et paramédicales.

De plus, la fermeture des officines risque de s'accroître, compte tenu des départs à la retraite des pharmaciens et de la baisse du nombre de prescripteurs de médicaments. Le recul du nombre de prescriptions d'analyses lié au déficit de médecins généralistes engendre des regroupements et des fermetures de laboratoires d'analyses médicales et donc des coûts de transport supplémentaires pour les patients.

Le déficit structurel de professionnels de santé se conjugue à des inégalités sociodémographiques. Le manque de mobilité, l'effort supplémentaire de déplacement induit par l'éloignement de l'offre de soins (surcoût de transport, fatigue...), l'impossibilité d'avancer les frais médicaux et de souscrire à une complémentaire santé ou l'absence de domiciliation génèrent un retard de consultation, voire potentiellement un non recours au système de santé.

Parallèlement, l'évolution des besoins de santé de la population est croissante : les perspectives démographiques modélisées par l'Insee projettent que 21% des Périgourdins seront âgés de 75 ans et plus et 8 % auront 85 ans ou plus, en 2040. Le vieillissement de la population s'accroît demandant plus de soins liés à l'augmentation du nombre et à l'intensité des maladies (part grandissante des pathologies chroniques).

Il s'agit aujourd'hui de s'engager à garantir un égal accès en matière d'offre de soins à tous les Périgourdins, à rééquilibrer l'offre de soins entre tous les territoires et permettre à tout professionnel de santé d'exercer pleinement son rôle de proximité.

Un renforcement du nombre des praticiens est à rechercher en priorité pour assurer à chaque Périgourdin l'accès en moins de 10-15 minutes à une offre de soins de proximité.

De plus, une nouvelle organisation de l'intervention des professionnels médicaux et paramédicaux est à poursuivre pour pallier la diminution des médecins généralistes.

Le mode d'exercice regroupé est aujourd'hui privilégié par les jeunes professionnels de santé car il favorise le travail entre professionnels de santé, médicaux et paramédicaux et apporte un confort dans le travail. Cette structuration en équipe pluri-professionnelles contribue à une plus grande attractivité de l'exercice ambulatoire et permet aux patients l'accessibilité à une multitude de services médicaux et paramédicaux. Pour le patient, la poursuite d'un maillage territorial en structures de santé de proximité abolira les inégalités territoriales.

L'organisation de l'offre de santé de proximité doit se poursuivre en privilégiant les structures d'exercice coordonné pluri-professionnel de soins.

Enfin, durant ces 7 dernières années, les effectifs des spécialistes médicaux ont diminué de 11,4% en Dordogne. Le département enregistre l'une des 8 plus fortes baisses nationales d'effectifs pour les spécialités médicales, hors médecine générale. Le département compte actuellement 0,629 spécialistes médicaux pour 1.000 habitants contre 1,254 pour 1.000 habitants en France. L'inégale répartition territoriale des spécialistes induit un temps d'accès allongé et des iniquités possibles dans le parcours de soins des patients (Source : Atlas de la démographie médicale en France, au 1^{er} janvier 2017 – Conseil national de l'ordre des médecins).

Le déploiement de l'usage de la télémédecine dans les territoires devrait permettre d'offrir à la population de nouvelles possibilités d'accès aux professionnels de santé, de réduire la distance entre les patients et l'offre de soins et d'éviter les hospitalisations inutiles. Fin 2017, 5 EHPAD et 3 centres hospitaliers participent à la télémédecine en Dordogne.

L'équipement des structures de soins de proximité en applications de télémédecine assurera une réponse à la continuité de l'accès aux soins pour l'ensemble des Périgordins.

2. Les actions

Action 13 : Consolider le maillage territorial et poursuivre l'aménagement des territoires déficitaires en matière d'accès aux soins.

Action 14 : Accompagner l'organisation de nouvelles pratiques en matière d'offre de soins.

Action 15 : Favoriser l'utilisation des applications de télémédecine.

Action 16 : Favoriser l'installation et le maintien des professionnels de santé.

3. Les documents stratégiques généraux

- Le Projet Régional de Santé Nouvelle-Aquitaine 2018-2028 ;
- Le schéma départemental d'accès aux soins de proximité ;
- Contrats Locaux de Santé (CLS) ;
- Schéma départemental d'accès aux soins de proximité de la Dordogne 2016-2020.

Les assises départementales de la Dordogne 2015

Les Périgourdins ont classé le maintien d'un système de santé de proximité (accès aux spécialistes) comme étant la priorité, pour le développement de l'action sociale et de la santé en Dordogne.

61% des Périgourdins se déclarent très insatisfaits ou insatisfaits de l'accès aux soins et de la permanence des soins.

L'enquête 2017 auprès des citoyens

85% des Périgourdins ayant répondu au questionnaire positionnent l'amélioration des services de santé comme la priorité.

L'enquête 2017 auprès des citoyens

Les délais d'attente et l'insuffisance de l'offre de services de santé sont les principales causes d'insatisfaction.

ENJEU :	UNE OFFRE DE SOINS.
AXE STRATÉGIQUE :	Garantir l'égal accès aux soins pour tous.
Action 13	CONSOLIDER LE MAILLAGE TERRITORIAL ET POURSUIVRE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES DEFICITAIRES, EN MATIERE D'ACCES AUX SOINS.
APPUIS ET PARTENARIATS :	Etat, ARS, Département, EPCI, Communes, CPAM, MSA services, porteurs des CLS, Ordres des professionnels de santé, professionnels de santé médicaux et paramédicaux locaux, FNAMPOS.

PRÉSENTATION DU PROGRAMME D' ACTIONS :

➤ Consolider les équipements existants.

- **Un soutien sera apporté aux structures d'exercice coordonné pluri-professionnels de soins existantes** afin de les accompagner à poursuivre leur développement et modernisation. Les aides aux porteurs de projets pourront être accordées dès lors que les opérations d'investissements concernent :

- . L'extension du bâtiment pour l'accueil de nouveaux professionnels de santé ;
- . La rénovation des locaux et leur mise en conformité ;
- . L'équipement en système d'information ;
- . L'acquisition de certains équipements ;
- . La création ou la réhabilitation d'un logement.

Les aides financières seront accordées en fonction des modalités d'intervention prévues dans les règlements d'intervention des financeurs et dans le cadre des dispositifs existants.

- Les structures existantes peuvent ne fonctionner que partiellement notamment par un manque de visibilité qui ne permet pas aux professionnels de santé de s'y engager. Pour cette raison, il importe de veiller à les consolider. **La promotion des structures sera intensifiée** en direction des professionnels de santé afin de les informer et de les accompagner dans leur recherche de locaux disponibles.

➤ Rééquilibrer l'offre de soins sur les territoires, par la réalisation de nouvelles structures d'exercice coordonné pluri-professionnel de soins.

Le soutien à la réalisation de nouvelles structures d'exercice coordonné pluri-professionnel de soins (maisons de santé pluridisciplinaire, centres de santé, cabinets médicaux...) se poursuit. Des aides financières sont accordées aux porteurs de projets en fonction des modalités d'intervention prévues dans les règlements d'intervention des financeurs et dans le cadre des dispositifs existants pour :

- . Un soutien aux initiatives qui pourraient émerger et ainsi poursuivre la dynamique de structuration de la Dordogne en offre de soins de proximité ;
- . L'accès aux soins de proximité notamment sur les secteurs jugés prioritaires ;
- . L'assurance d'une présence soignante pérenne et continue sur tous les territoires ;
- . Un concours à la structuration des parcours de santé ;
- . La prise en compte des attentes des professionnels de santé en terme notamment d'amélioration des conditions de la pratique médicale, de facilitation du travail en équipe et de collaboration interprofessionnelle.

Dans le cadre des orientations fixées dans le cadre du Schéma départemental d'amélioration de l'offre de soins de Dordogne adopté en janvier 2018, le Département lancera une expérimentation sur la mise en place de centres de santés départementaux dans les 3 territoires identifiés comme fragiles (Excideuil / Tocane-Saint-Apre - Mareuil en Périgord / Domme – Pays de Belvès).

➤ Poursuivre l'ingénierie.

Afin de permettre l'émergence de projets sur les territoires et leur concrétisation une ingénierie Départementale technique, juridique et financière est développée pour apporter un soutien aux porteurs de projets dès la définition du projet. Cet appui se traduit notamment par :

- . La délivrance d'information et de conseil ;
- . L'appui et l'assistance à l'élaboration du projet de santé en coordination avec l'Agence Régionale de la Santé (ARS) ;
- . L'ingénierie financière (aide au montage de demande de financement extérieur, application des aides d'Etat, analyse des recettes) ;
- . L'établissement des modalités de financement départemental dans le cadre de la nouvelle contractualisation.

OBSERVATIONS :

L'accès aux services de soins soulève des difficultés aux publics fragiles et aux moins mobiles. La question du transport des patients dans l'incapacité ou en difficultés de se déplacer de manière autonome de leur domicile vers la structure de soins est soulevée (services de transport, services à portée sociale...).



Source : CD 24 / ARS

Réalisation : CD 24 - Service des Politiques Territoriales et Européennes (MAJ 20/12/2017)

ENJEU :	UNE OFFRE DE SOINS.
AXE STRATÉGIQUE :	Renforcer et diversifier l'offre de soins sur les territoires.
Action 14	ACCOMPAGNER L'ORGANISATION DE NOUVELLES PRATIQUES EN MATIÈRE D'OFFRE DE SOINS.
APPUI ET PARTENARIATS :	Etat, ARS, Département, EPCI, communes, CPAM, CCAS, CIAS, Conseil de l'Ordre des médecins, centres hospitaliers, cliniques, MSA services, MSP, Conseil de l'Ordre des professionnels de santé, professionnels de santé médicaux et paramédicaux.

PRÉSENTATION DU PROGRAMME D' ACTIONS :

➤ Développer les consultations avancées de spécialistes.

Les consultations avancées concernent majoritairement les spécialités comme la dermatologie, la rhumatologie, l'ophtalmologie et d'autres spécialités telles que la gynécologie-obstétrique et la pédiatrie. Les difficultés d'accès aux soins, notamment aux spécialistes, engendrées par des délais allongés d'obtention d'un rendez-vous, une rareté du temps médical disponible ou l'éloignement géographique entre le patient et le praticien peuvent conduire à une insuffisance de la prise en charge médicale du patient et parfois à un non recours aux soins.

L'objectif départemental de faciliter l'accès des Périgordins aux spécialistes se traduit par :

- . L'instauration d'une démarche où le spécialiste vient au patient ;
- . Le renforcement de l'offre, délocalisée, de soins des spécialistes, sur tous les territoires ;
- . La mise à disposition d'un cabinet pour les consultations, dans les structures de proximité ;
- . L'organisation des consultations avancées (communication sur les jours de consultations, transport des patients, etc.).

➤ Favoriser l'exercice en pratique avancée.

Dans un contexte de démographie médicale en tension, la pratique avancée vise à assurer une prise en charge de qualité répondant aux besoins de la population, dans des délais réduits, par l'accentuation des coopérations pluri-professionnelles coordonnées. En outre, un déploiement de la pratique avancée, en Dordogne, libérerait du temps de médecin, faciliterait la réduction des hospitalisations, par l'expansion des soins à domicile et optimiserait le suivi du patient, notamment par le biais de visites plus fréquentes aux malades chroniques.

L'exercice en pratique avancée mobilise l'expertise de chacun des acteurs de l'équipe de soins pour créer une synergie positive, visant à améliorer la qualité et la sécurité des soins prodigués. Son développement apparaît comme un véritable outil stratégique pour pallier le manque de praticiens, par le biais du transfert de missions et de compétences vers des auxiliaires médicaux plus nombreux. La pratique avancée sera élargie grâce à :

- . L'accompagnement à l'acquisition de nouvelles expertises et de qualifications universitaires par les auxiliaires médicaux ;
- . L'appui dans l'élaboration de protocoles de coopération ;
- . La mise à disposition de locaux, dans les structures de proximité ;
- . La communication accentuée sur les compétences.

➤ Promouvoir le travail en réseau entre professionnels médicaux et para médicaux.

Les attentes des professionnels de santé évoluent vers des formes d'exercice professionnel partagé plus communautaires. C'est la raison pour laquelle, le développement de projets d'offre coordonnée et de mise en réseau sera soutenu :

- . La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) ;
- . Les Equipes de Soins Primaires (ESP) ;

. Les systèmes d'information partagés entre les professionnels de santé pour favoriser les échanges et le développement de réseaux pluridisciplinaires et inter-disciplines.

OBSERVATIONS :

La diminution de la durée des séjours hospitaliers et l'augmentation des patients atteints notamment de maladies chroniques accentuent les besoins de prise en charge par le secteur ambulatoire.

ENJEU :	UNE OFFRE DE SOINS.
AXE STRATÉGIQUE :	Renforcer et diversifier l'offre de soins sur les territoires.
<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="border: 2px solid green; border-radius: 50%; width: 40px; height: 40px; display: flex; flex-direction: column; justify-content: center; align-items: center; margin-right: 10px;"> Action 15 </div> <div style="background-color: green; color: yellow; padding: 10px; border-radius: 10px;"> FAVORISER L'UTILISATION DES APPLICATIONS DE TELEMEDECINE </div> </div>	
APPUIS ET PARTENARIATS :	Etat, ARS, Département, EPCI, Communes, Ordres des professionnels de santé, professionnels de santé, Fédérations hospitalières et médico-sociale, Syndicat mixte du numérique, assurance maladie, GIP ESEA.

PRÉSENTATION DU PROGRAMME D' ACTIONS :

➤ Développer une offre de santé, sur l'ensemble de la Dordogne, par le déploiement de la télémédecine.

La télémédecine est une pratique médicale qui, par la voie des nouvelles technologies, met en rapport entre eux ou avec un patient, un ou plusieurs professionnels de santé parmi lesquels figurent nécessairement un professionnel médical et, le cas échéant, d'autres professionnels apportant leurs soins au patient. Elle peut concerner l'ensemble des pratiques médicales permises et des spécialités reconnues.

La télémédecine constitue un levier particulièrement intéressant pour permettre l'accès à des soins spécialisés aux patients résidant dans des territoires ruraux ou isolés. Son développement sera favorisé par :

- . L'équipement des structures et le soutien des praticiens qui s'engagent dans ce dispositif;
- . La poursuite de la réalisation de conventions avec des spécialistes;
- . L'évolution de la nomenclature des actes de télémédecine remboursés ;
- . L'organisation de réunions partenariales pour construire et structurer un réseau départemental de télémédecine ;
- . La conduite des expérimentations en matière de télémédecine fixe et mobile pour faire évoluer les pratiques.

OBSERVATIONS :

L'extension de l'usage du numérique conduit vers le partage de l'information entre tous les professionnels de santé et peut favoriser la rapidité de la prise en charge et du suivi du patient. En effet, les échanges d'informations et la coordination des professionnels sont facilités. La généralisation du dossier médical, informatisé et partagé, permettra de mieux coordonner les soins médicaux, afin de permettre au patient de bénéficier d'une prise en charge optimale, d'éviter les examens inutiles et de bénéficier d'une meilleure prise en charge en cas d'urgence, grâce à l'inscription de l'intégralité des prescriptions.

Enfin, l'accélération de la dématérialisation conduit progressivement vers l'accessibilité en ligne, pour chaque patient, de l'ensemble de ses données médicales.

ENJEU :	UNE OFFRE DE SOINS.
AXE STRATÉGIQUE :	Relancer la démographie médicale.
Action 16	FAVORISER L'INSTALLATION ET LE MAINTIEN DES PROFESSIONNELS DE SANTE.
APPUI ET PARTENARIATS :	Etat, ARS, Département, EPCI, Communes, Ordres des professionnels de santé, professionnels de santé, CPAM, MSA, Centres hospitaliers, universités, organismes de formations, , syndicats d'étudiants, Comité départemental du tourisme.

PRÉSENTATION DU PROGRAMME D' ACTIONS :

➤ Bâtir une gouvernance propre à la Dordogne entre les acteurs de la santé.

Le domaine de la santé publique fait parfois l'objet d'un traitement institutionnel relativement cloisonné. Or les questions de santé sont très transversales débordant largement du cadre strict de la santé en interpellant le mode de vie et de travail, la pratique culturelle et sportive, l'environnement et la mobilité des individus. Une volonté d'agir sur la santé publique entraîne fondamentalement la multiplicité des acteurs.

Face au déficit de professionnels de santé et aux besoins d'offre de soins des patients, il est nécessaire d'amplifier le partenariat entre l'ensemble des acteurs de la santé. La réduction des inégalités territoriales en offre de soins de proximité sera atteinte grâce au dialogue continu et à la synergie des élus de Dordogne, des acteurs et des professionnels de la santé. La qualité de la concertation et de la coopération entre tous les acteurs est déterminante.

➤ Communiquer sur les atouts des territoires.

Un marketing territorial sera développé. L'amélioration de l'attractivité de la Dordogne pour les professionnels de santé médicaux et paramédicaux sera recherchée pour générer une décision d'installation. Un travail multi-partenarial à l'échelon départemental sera privilégié pour minimiser les effets d'une concurrence entre les territoires. Il s'attachera particulièrement à :

- . La mise en exergue des caractéristiques spécifiques et des atouts propres à chaque territoire ;
- . La valorisation des leviers d'attractivités existants (centres hospitaliers, MSP, CPTS...);
- . La production de guides d'informations ;
- . L'accentuation de la promotion de la Dordogne dans des évènements professionnels ;
- . L'accompagnement et l'orientation des professionnels de santé souhaitant s'installer vers les territoires correspondant à leurs critères prioritaires d'installation et/ou d'exercice.

➤ Promouvoir l'attractivité de la Dordogne pour les professionnels de santé médicaux et paramédicaux.

Un ancrage géographique, durable, des praticiens et des futurs installants est escompté. L'installation des professionnels de santé médicaux et paramédicaux sur le territoire sera suscitée par :

- . La facilitation du projet d'installation des professionnels de santé ;
- . L'augmentation du nombre de maîtres de stages universitaires ;
- . La sensibilisation des médecins à l'enjeu d'anticipation et de préparation de la transmission d'activités via notamment l'accueil de stagiaires ;
- . L'organisation de l'accueil des stagiaires, en Dordogne (faciliter la venue des étudiants-stagiaires et des internes par un appui logistique et financier);
- . La coordination des actions d'incitation et d'accompagnement aux stages ;
- . L'organisation du relai d'informations nécessaires auprès des praticiens ;
- . La réalisation d'une communication spécifique en direction des étudiants et des professionnels de santé ;
- . L'amélioration de l'attractivité de l'exercice en zones vulnérables (communiquer sur les actions d'incitations

et d'accompagnement à l'installation, aides financières) ;

- . La promotion des différents contrats d'aides à l'installation des professionnels de santé,
- . La mise en place d'un guichet unique d'information et d'orientation « se soigner en Périgord » (avec l'appui de la CPAM).

Dans le cadre des orientations fixées dans le cadre du Schéma départemental d'amélioration de l'offre de soins de Dordogne adopté en janvier 2018, le Département s'est engagé à mettre en place :

- . Des bourses aux études pour les étudiants en médecine et en odontologie ;
- . Des aides aux logements pour les élèves stagiaires.

La mobilisation des professionnels de santé médicaux et paramédicaux déjà implantés sur les territoires, des élus locaux et des acteurs du territoire est un préalable indispensable à la réussite de l'accueil et de l'installation des professionnels.

OBSERVATIONS :

Sans médecin traitant déclaré, un patient n'est pas inscrit dans le parcours de soins coordonnés. L'Assurance Maladie remboursera 30 % du tarif de la consultation au lieu de 70 %.

ENJEU 4

UN ACCÈS AUX SERVICES POUR LES PUBLICS EN SITUATION DE FRAGILITÉ

1. Le rappel des constats et des enjeux

En 2016, 3 habitants sur 10 ont sollicité les services sociaux du Département pour obtenir une aide. La Dordogne compte parmi les départements de la région dont les habitants disposent des revenus les plus faibles, le revenu médian s'établit à 18.971 € (19.992 € en Nouvelle-Aquitaine et 20.362 € en France Métropolitaine). 50 % des ménages fiscaux de la Dordogne ne sont pas imposés contre 45 % en Nouvelle-Aquitaine. Le taux de chômage atteint 10,5 %, il est le plus élevé de la Région. Le nombre de bénéficiaires du RSA a bondi de 10%, par rapport à 2015. Le nombre de Périgourdins qui touchent le revenu de solidarité ne cesse d'augmenter. Le département comptait, en 2016, 9650 bénéficiaires en moyenne chaque mois.

Les 15-29 ans représentent 11% de la population. Ils sont proportionnellement plus nombreux en zones urbaines mais leur moindre proportion dans les zones rurales ne doit pas masquer une fraction significative de jeunes en situation de précarité financière. La pauvreté concerne un jeune de moins de 30 ans sur quatre et une personne âgée de 30 à 39 ans sur cinq.

En parallèle, le département est particulièrement concerné par le vieillissement de sa population. L'importance des plus de 60 ans (ils représentent 33,65 % de la population, dont 13,66 % de 75 ans et plus) devrait s'accélérer à un rythme plus soutenu que la moyenne régionale. L'ensemble de la Dordogne est concerné par la problématique de l'isolement des personnes âgées : 24% des 65 à 79 ans vivent seules, et 38% des 80 ans et plus, ce qui induit la mise en œuvre de politique d'accompagnement à la perte d'autonomie (69% des bénéficiaires de l'APA vivent chez eux) et le développement de services de mobilité et de services à la personne spécifiquement adaptés à eux.

Dans un département où les besoins sont importants, la Dordogne présente une offre d'équipements et de services répartie de manière équilibrée et dense, sur l'ensemble du département. L'offre diversifiée de services de proximité dédiés aux personnes âgées, handicapées, à la petite enfance, à la jeunesse et aux publics spécifiques assure un accès au droit juste et équitable à tous les Périgourdins. Néanmoins, les politiques de solidarité territoriale en faveur de ces publics fragiles doivent se poursuivre et se concentrer de manière à renforcer l'accompagnement social des personnes les plus en difficultés.

La coordination et la consolidation des coopérations entre les partenaires seront renforcées. Les expérimentations locales seront encouragées afin d'accompagner les usagers rencontrant des difficultés d'ordre social et ainsi garantir leur accès aux droits.

Le développement du partenariat et la mutualisation entre les acteurs du social garantiront la qualité de l'accessibilité des services d'accompagnement des personnes en situation de fragilité.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) / Insee, recensement de la population 2013, diagnostic territorial partagé à 360° du sans abris au mal logement).

2. Les actions

Action 17 : Renforcer la coordination entre les partenaires intervenant auprès des publics en situation de fragilité.

Action 18 : Favoriser les expérimentations locales dans l'accueil et l'orientation des publics.

3. Les documents stratégiques généraux

- Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) ;
- Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale du 21 janvier 2013 ;
- Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens ;
- Schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale de Dordogne – Personnes âgées 2014-2019 ;
- Schéma départemental en faveur des personnes handicapées 2017-2022 ;
- Schéma départemental portant stratégie territoriale de l'aide à domicile en Dordogne 2018-2022 ;
- Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) et le schéma départemental de domiciliation qui lui est annexé ;
- Programme pluriannuel 2018-2020 de la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie.

Les assises départementales de la Dordogne 2015
49% des Périgourdin se déclarent très satisfaits ou satisfaits des actions en faveur des personnes âgées. En revanche, 49% des Périgourdin se déclarent très insatisfaits ou insatisfaits des actions en faveur des personnes en situation de handicap.

L'enquête 2017 auprès des citoyens

Les établissements d'accueil, d'hébergements et les services pour les personnes handicapées sont estimés importants mais pas assez accessibles. Au contraire des services pour les personnes âgées dont l'abord est jugé élevé.

L'enquête 2017 auprès des citoyens

L'accessibilité aux structures d'accueil de la petite enfance ne serait pas homogène sur le département.

L'enquête 2017 auprès des citoyens

Les services de prestations sociales, d'accompagnement à l'emploi et d'aide au logement sont insuffisamment accessibles alors que nécessaires pour les enquêtés.

ENJEU :	ACCÈS AUX SERVICES POUR LES PUBLICS EN SITUATION DE FRAGILITÉ : UNE ATTENTION PARTICULIÈRE VERS LES PUBLICS FRAGILES
AXE STRATÉGIQUE :	Améliorer l'accueil, l'orientation et la prise en charge des publics rencontrant des difficultés pour l'accès aux services.
Action 17	RENFORCER LA COORDINATION ENTRE LES PARTENAIRES INTERVENANT AUPRES DES PUBLICS EN SITUATION DE FRAGILITE.
APPUIS ET PARTENARIATS :	Etat, Département, EPCI, Communes, Partenaires associatifs, CCAS, CIAS, UDM, Pôle emploi, CAF, MSA, CPAM, CIAS, CCAS, MSAP, acteurs associatifs. DDCSPP, DIRRECTE, ARS, Région, CPAM, MSA, CARSAT Aquitaine, Coderpa. Education Nationale, ARS, MDPH, Services d'Aides et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), Services Infirmiers d'Aide à Domicile (SIAD), Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD), Europe (FSE), Services publics de l'emploi dans le département, partenaires privés dans le cadre de l'insertion par l'économique (ACI, chantier d'insertion, associations et entreprises d'insertion).

PRÉSENTATION DU PROGRAMME D' ACTIONS :

➤ **Organiser le 1^{er} accueil social inconditionnel de proximité.**

Chaque organisme ou structures délivre un accueil distinct, au regard de la spécialisation de ses missions. Toutefois, il apparaît que des personnes en difficultés sociales éprouvent des difficultés à trouver un interlocuteur pour répondre à leur situation complexe, nécessitant un accompagnement global. L'éloignement de certains services engendre des difficultés supplémentaires au public en situation de fragilité, sans moyen de transport ou isolées. Enfin, la dématérialisation des procédures peut parfois complexifier l'accès aux droits et requiert alors un accompagnement individualisé pour la réalisation des démarches en ligne.

Le premier accueil social inconditionnel de proximité a pour objectif de garantir une écoute attentionnée de la globalité de ses besoins et préoccupations, à toute personne rencontrant des difficultés ou souhaitant exprimer une demande d'ordre social. La personne reçoit des conseils et une réponse adaptée : une information immédiate ou une ouverture immédiate de droits ou une orientation dans les démarches à entreprendre ou vers un interlocuteur expert. La qualité de la réponse est déterminante et requiert des fonctions d'accueil, d'écoute et une formation des agents pour apporter une information précise et adéquate. L'accueil physique est privilégié à moins de 30 km du lieu de vie de chaque Périgordin.

L'interconnaissance des acteurs sociaux sur le territoire, leur complémentarité et leur mise en synergie garantiront le primo accueil des personnes, le conseil dans l'entame de démarches, l'orientation vers le référent compétent et évitera les situations d'exclusion dans l'accès aux droits. L'élaboration et la mise en œuvre d'une charte de 1^{er} accueil social inconditionnel de proximité, à l'échelle du département, permettra l'organisation de ce premier accueil (localisation horaires, permanences, itinérance...), entre l'ensemble des acteurs présents sur les territoires. Cette charte traduit la volonté des partenaires de co-construire une réponse mieux adaptée, coordonnée et structurée, aux besoins de la population rencontrant des difficultés d'ordre social.

➤ **Maintenir un bon maillage et diversifier l'offre de services pour les personnes âgées et handicapées.**

Le Conseil départemental développe une politique destinée à renforcer, améliorer et diversifier les services d'accompagnement des personnes âgées et handicapées. Les services à domicile et les services adaptés aux personnes dépendantes sont de haute importance pour leurs usagers (Assises Départementales 2015).

- Coordonner la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie 2018-2020.

Le Département préside la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus conformément à la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement. Cette instance de coordination institutionnelle, mise en place en mai 2016, définit et déploie un programme pluriannuel coordonné de financement d'actions de prévention, en complément des prestations légales ou règlementaires.

La Conférence des Financeurs s'inscrit comme un lieu d'échange, d'harmonisation et de mise en cohérence des politiques des acteurs institutionnels

Depuis le vote du programme en novembre 2017, des actions en direction de la santé, du développement du lien social et pour faciliter l'accompagnement des publics se concrétisent à la faveur de la concertation multi-partenariale :

- . Des actions en direction des aidants sont mise en place, en coordination avec la CARSAT pour préserver la qualité de vie à domicile ;
- . 2 centres d'informations et de conseil en aides techniques pour les personnes en situations de handicap et les personnes âgées ou pour aider un proche sont déployés sur le Bergeracois et à Saint-Astier (secteur vallée de l'Isle et Périgieux) ;
- . Un programme de lutte contre l'isolement se bâtit ;
- . Un programme pour la sécurité routière des séniors se construit en lien avec la Préfecture.

Il s'agit de soutenir les projets de services et leur répartition homogène sur les territoires.

- Faciliter le maintien à domicile des personnes en situation de handicap ou de dépendance.

Le département s'inscrit dans une stratégie territoriale visant à organiser, adapter et soutenir une offre de services de qualité au profit des personnes les plus vulnérables pour les accompagner à domicile. Le concours et l'implication des acteurs institutionnels, des gestionnaires de services et des représentants des usagers et de leurs familles ont permis d'aboutir à un schéma de l'aide à domicile. Ce schéma ambitionne de faciliter l'accès des personnes fragiles aux services et d'améliorer la qualité du service rendu à l'utilisateur.

Ainsi, la mobilisation des partenaires a permis la concrétisation :

- . De contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens pour la prévention et l'accompagnement des personnes âgées actuellement en cours de signature avec 28 services d'aide à domicile ;
- . D'un travail partenarial engagé avec la Région, dans le cadre du schéma régional des formations sanitaires et sociales en cours d'élaboration, pour la formation spécifique des aides à domicile.

La synergie des acteurs doit encore l'amélioration du niveau des services apportés aux usagers.

- Favoriser les décloisonnements en interne et avec les partenaires des politiques du handicap.

Afin de mieux faire connaître l'offre aux usagers, il s'agira de s'appuyer sur les services sociaux Départementaux, la conférence départementale des financeurs et la MDPH qui portent cette mission d'information et de prévention sur les services en direction des publics âgés et handicapés.

La démarche « réponse accompagnée pour tous » sera mise en œuvre pour organiser et accompagner l'évolution des politiques du handicap, animer le réseau de partenaires pour améliorer la qualité du service rendu à l'utilisateur basée sur une analyse des besoins de l'utilisateur, identifier et faciliter les évolutions nécessaires de l'offre médico-sociale et des procédures, co-piloter avec la MDPH, l'ARS et l'Education nationale.

OBSERVATIONS :

L'ouverture des droits débute par la facilitation de la domiciliation. L'accès au RSA et aux prestations familiales nécessitent une domiciliation.

Toute personne qui ne dispose pas d'un domicile stable doit pouvoir bénéficier d'une adresse lui permettant d'y recevoir et d'y consulter son courrier de façon constante et confidentielle. Sont considérées comme « sans domicile stable », les personnes en habitats mobiles, les personnes hébergées de façon temporaire chez des tiers et les personnes en hébergement d'urgence.

En Dordogne, 1.525 personnes étaient domiciliées dans une structure agréée, en 2015. Le maillage est assuré par les CCAS et les CIAS, chefs de file de cette mission, comptant 42 CCAS, CIAS ou SIAS. En complément, 3 associations sont spécifiquement agréées (APARE, ASD et SAFED) et le Conseil départemental, afin de permettre aux unités territoriales d'assurer ce service d'accès aux droits dans les zones les plus rurales, par un maillage de proximité. L'offre est bien répartie sur l'ensemble de la Dordogne. Toutefois, **une harmonisation des pratiques relatives à la domiciliation reste à déployer afin de maintenir l'égal accès de tous au même service.**

ENJEU :	ACCÈS AUX SERVICES POUR LES PUBLICS EN SITUATION DE FRAGILITÉ : UNE ATTENTION PARTICULIÈRE VERS LES PUBLICS FRAGILES.
AXE STRATÉGIQUE :	Améliorer l'accueil, l'orientation et la prise en charge des publics rencontrant des difficultés pour l'accès aux services.
Action 18	FAVORISER LES EXPERIMENTATIONS LOCALES DANS L'ACCUEIL ET L'ORIENTATION DES PUBLICS.
APPUIS ET PARTENARIATS :	Etat, Département, EPCI, Communes, Partenaires associatifs, CCAS, CIAS.

PRÉSENTATION DU PROGRAMME D' ACTIONS :

➤ Accompagner les publics.

Certains publics rencontrent des difficultés pour accéder aux services du fait de contraintes sociales, physiques ou générationnelles pouvant se matérialiser par un manque d'autonomie dans l'accès aux services (incapacité à utiliser internet ou à accéder aux services sans intermédiation humaine) et nécessitent donc qu'un accompagnement leur soit dévolu.

Il existe un réel réseau de prise en charge de ces publics :

- . Personnes âgées/vieillissantes : le Département dispose de 5 Centres Locaux d'Information et de coordination (CLIC) qui assurent des missions d'accueil, d'information et d'orientation des personnes de plus de 60 ans et de leur entourage ;

- . Personnes handicapées : la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) gère l'ensemble des missions et des droits à prestations/compensation du handicap ;

- . Personnes en difficulté économique et sociale : les points d'accueils de la CAF et de la MSA, les Centres Communaux et Intercommunaux d'action sociale, les antennes locales d'insertion, les agences de pôle emploi, les Centres Médico-Sociaux (les missions d'intervention sociale et de consultations PMI, sans compter les visites à domicile pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer).

- . Jeunes en insertion : 4 missions locales informent, orientent et accompagnent les jeunes dans leur démarche de recherche d'emploi, formation et sur les questions de logement, mobilité, protection sociale.

Si ce réseau présente un bon niveau de présence territoriale, le constat d'un retrait présentiel et d'une évolution des pratiques (plateformes d'appel, spécialisation de l'offre de services) de la part de certains opérateurs de service entraîne un report de charge pour les opérateurs de service qui ont conservé un maillage fin de présence territoriale comme le Département.

Par ailleurs, des carences sont observées en matière de coordination entre les acteurs sociaux avec notamment l'absence d'interlocuteur identifié chez certains opérateurs de services pour répondre à leurs questions dans le cadre du traitement des dossiers complexes.

Il importe de créer un lien entre l'offre de services « publics » de type MSAP et l'offre de services « sociaux » liés au 1^{er} accueil social inconditionnel de proximité.

➤ Mettre en place un référent de parcours SIAO, pour les parcours les plus complexes.

Le SIAO (Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation) assure la coordination des acteurs locaux de l'hébergement et du logement. Il veille à instaurer un dialogue permanent afin de développer une collaboration active entre tous les acteurs de l'accueil, de l'hébergement et du logement, y compris les bailleurs sociaux, pour permettre les orientations vers les solutions adaptées d'hébergement ou de logement des personnes sans abri ou risquant de l'être.

Il a pour vocation de simplifier les démarches d'accès à l'hébergement et au logement, de traiter avec équité les demandes, de coordonner les différents acteurs de la veille sociale et de l'accès au logement, de contribuer à la mise en place d'observatoires locaux.

Nécessité d'un partenariat resserré, d'une bonne connaissance mutuelle et d'outils de diagnostics communs.

La mesure 5 du plan d'action du travail social et du développement social prévoit l'expérimentation d'un référent de parcours en vue de faire émerger des pratiques inspirantes, notamment en termes de coordination des acteurs, ou de proposer des évolutions réglementaires. Le référent de parcours a vocation à avoir une vision globale des interventions. Il constitue l'un des leviers disponibles pour faciliter la coordination des différents intervenants.

Circulaire du 08 avril 2010 :

- . Simplifier les démarches d'accès à l'hébergement ou au logement (ordinaire ou adapté) pour les personnes sans domicile fixe et simplifier l'intervention des travailleurs sociaux qui les accompagnent ;
- . Traiter avec équité les demandes en s'appuyant sur la connaissance des disponibilités de l'ensemble de l'offre existante : orienter la personne en fonction de ses besoins et non seulement en fonction de la disponibilité de telle ou telle place ;
- . Coordonner les différents acteurs, de la veille sociale jusqu'au logement et améliorer la fluidité hébergement – logement ;
- . Participer à la constitution d'observatoires locaux afin de mieux évaluer les besoins et les réponses apportées.

ENJEU 5

UN ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION

1. Le rappel des constats et des enjeux

Les données de l'INSEE montrent une baisse de la natalité en Dordogne et de façon plus générale le pouvoir attraction des métropoles pour les 15-29 ans.

L'éducation

Le nombre d'écoles est important en Dordogne avec pour corollaire des tailles d'écoles plus limitées que dans les départements limitrophes.

La dénatalité se poursuit en Dordogne. Le taux de natalité de la Dordogne est passé de 8,8 naissances pour mille habitants en 2011 à 7,8‰ en 2016 (11,7‰ en France) entraînant une érosion sensible de la démographie scolaire depuis une dizaine d'année (Source Insee, état civil - siam). Entre les rentrées 2011 et 2017, le nombre d'élèves scolarisés dans le premier degré a diminué de plus de 1.900. Les projections pour les rentrées 2018 et 2019 prévoient une baisse supplémentaire avec des effets prévisibles sur les effectifs des collèges et des lycées qui se trouveront fragilisés à leur tour, à terme. Cette baisse des effectifs fragilise le réseau des écoles constitué pour 47,5 % d'établissements à une ou deux classes et pour 56,5 % d'écoles en Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI).

Le tissu scolaire reste dense malgré la baisse démographique des scolaires, ce qui interroge sur les limites du modèle au regard des affectations de postes pour le département. Le nombre élevé d'écoles comportant peu de classes, cumulé à la baisse structurelle du nombre d'élèves, interroge sur les limites du modèle au regard des affectations de postes pour ce département.

Sur le plan de l'exercice de la compétence scolaire on observe un morcellement entre les EPCI à fiscalité propre et plus de 56 syndicats scolaires. Cette complexité qui ne favorise pas la synergie dans les territoires, interroge sur l'efficacité de la gouvernance du système. Des évolutions sont donc à rechercher.

Il importe de se donner les moyens d'une réflexion multi partenariale pour construire et organiser une offre scolaire adaptée.

En Dordogne, la part des jeunes de 30 à 34 ans à détenir un diplôme de l'enseignement supérieur est de 32,4%, contre près de 41% en Nouvelle-Aquitaine. Au contraire, la Dordogne présente davantage de jeunes peu ou pas diplômés, autour de 25%*.

L'offre moindre en établissements d'enseignement du supérieur entraîne un taux de scolarisation faible de 53,6 %* (59,7% en Nouvelle-Aquitaine). La part des diplômés du supérieur plus faible peut s'expliquer par la nécessité, pour les jeunes souhaitant poursuivre leurs études, de quitter le département peu doté en structures de formations de proximité. Les coûts liés aux études, au logement et à la mobilité peuvent freiner la poursuite de leurs études (Source Insee, RP2013 exploitation complémentaire et Région Nouvelle-Aquitaine).

Il est nécessaire d'offrir de meilleures conditions d'étude, réel facteur de réussite, pour les jeunes de Dordogne.

Lajeunesse

Depuis plusieurs années un ensemble de dispositifs institutionnels juxtaposés intègrent les problématiques spécifiques à la jeunesse plan pauvreté, conventions territoriales de la CAF, déclinaison de la « Priorité Jeunesse », accès universel des jeunes au Service Civique, charte départementale jeunesse dans le cadre du Schéma Départemental des Services aux Familles, intégration d'un référentiel « jeunesse » dans les Contrats de Ville, axe « jeunesse » des Contrats de Ruralité.

La nécessité pour l'ensemble des acteurs de mettre en œuvre des stratégies partagées ressort des nombreux échanges organisés sur la question (rencontres départementales de l'engagement des jeunes en 2015, journée « mobilité et place des jeunes dans les territoires ruraux » en 2017, rapport du CESE « Place des jeunes dans les territoires ruraux » en 2017).

Les approches segmentaires des politiques en direction des jeunes doivent aujourd'hui faire place à une vision pluridisciplinaire et partenariale.

L'intégration des problématiques de la jeunesse dans le SDAASP est l'occasion d'engager une réflexion pour synchroniser l'organisation institutionnelle et mettre en cohérence les actions. Ce cadre permettra de promouvoir une approche plus globale autour des jeunes favorisant les passerelles et la mobilité sociale. Une réflexion est aussi nécessaire pour mieux associer les jeunes au développement des services qu'ils attendent.

Le département est doté d'une importante densité d'équipements sportifs et culturels. Le nombre des pratiquants n'est pas négligeable 87.436 habitants de Dordogne sont licenciés d'une fédération sportive (source Ministère des sports).

Toutefois, l'accès à l'offre culturelle et sportive n'est pas garanti pour tous notamment pour les jeunes, par défaut de temps, de moyens financiers, d'horaires adaptés ou de services de proximité. La situation financière des étudiants aquitains a un impact sur la pratique sportive de 29% d'entre eux. (Source « analyse des conditions de vie des étudiants Aquitains 2014-2015 », pôle études – ORPE).

Pourtant, l'accès à la culture et au sport est un levier pour améliorer la qualité de vie et la santé de la personne. Le soutien aux initiatives locales et aux propositions artistiques, culturelles et sportives permettra à la culture et au sport de jouer, pleinement, leur rôle contre les exclusions et le délitement du lien social.

Les choix d'installation des familles sur les territoires ruraux prennent largement en compte l'attractivité globale du territoire concerné au regard des attentes et besoins spécifiques des jeunes services de la petite enfance, scolarisation, transports, mobilité des adolescents, loisirs et vie culturelle, information/orientation jeunesse. Dans un contexte de vieillissement de la population, le maintien des jeunes sur un territoire est un facteur de vitalité et un élément déterminant pour l'avenir de ce territoire.

Il est nécessaire de répondre aux attentes plus spécifiques des jeunes en les associant au développement des services qui leur sont nécessaires mais aussi de répondre à un besoin de cohésion intergénérationnelle.

Il est nécessaire de garantir des services de base dédiés aux jeunes, de leur permettre d'avoir une lisibilité sur les informations les concernant et les accompagner autour de leur projet de vie.

2. Les actions

Action 19 : Mettre en place une animation départementale partenariale afin d'anticiper les évolutions scolaires.

Action 20 : Permettre aux jeunes la poursuite de leurs études en assurant notamment le développement et le maintien des cursus supérieurs.

Action 21 : Accompagner les projets des territoires dédiés à l'offre culturelle et sportive en co-construction avec les collectivités et le secteur associatif.

Action 22 : Accompagner les intercommunalités dans la mise en œuvre opérationnelle de leur compétence jeunesse.

Action 23 : Favoriser les expérimentations dans l'accueil et l'orientation des publics.

3. Les documents stratégiques généraux

- Cadre des politiques locales de jeunesse (la loi égalité et citoyenneté - article 54 -) ;
- Schéma régional de la jeunesse entre l'État et la Région ;
- Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) ;
- Schéma régional de développement du sport en Nouvelle-Aquitaine ;
- Schéma Départemental des Enseignements Artistiques en musique, danse et théâtre en Dordogne (SDEA) ;
- Plan Départemental de l'Habitat (PDH) de la Dordogne ;
- Schéma départemental de services aux familles dans sa dimension jeunesse ;
- Conférence territoriale de la jeunesse ;
- Schéma départemental des sports et loisirs de nature en Dordogne ;
- Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI).

Les assises départementales de la Dordogne 2015
57% des Périgordins sont très satisfaits ou satisfaits par la qualité des équipements scolaires et 49% par la qualité de la restauration scolaire.

Les assises départementales de la Dordogne 2015

59% des Périgordins se déclarent insatisfaits ou très insatisfaits par l'offre de formation post-bac en Dordogne.

Les assises départementales de la Dordogne 2015

La promotion de l'éducation artistique et culturelle et l'accroissement de la variété des programmes culturels de proximité restent des priorités.

65% des Périgordins se déclarent très satisfaits ou satisfaits de la variété des manifestations et événements sportifs, 57% de la qualité et de la diversité des installations et des infrastructures sportives, 67% de la diversité des activités sportives disponibles près de chez eux, 56% de l'accès au sport et à la culture pour tous.

67% des Périgordins se déclarent très satisfaits ou satisfaits de la proximité des équipements culturels (salles de spectacle, musées, cinémas...), 68% de la variété des manifestations et événements culturels près de chez eux, 75% de la qualité des infrastructures culturelles.

L'enquête 2017 auprès des citoyens

Les services sportifs et de loisirs sont estimés très importants et accessibles. En revanche, les sondés jugent les lieux culturels (théâtre, salle d'exposition), le cinéma et les écoles de musique peu accessibles alors que tout aussi nécessaires.

ENJEU :	JEUNESSE / EDUCATION DANS LES TERRITOIRES
AXE STRATÉGIQUE :	Un engagement fort pour les services d'éducation en direction de la jeunesse.
Action 19	METTRE EN PLACE UNE ANIMATION DEPARTEMENTALE PARTENARIALE AFIN D'ANTICIPER LES EVOLUTIONS SCOLAIRES.
APPUIS ET PARTENARIATS :	Etat (Education Nationale), Département, EPCI, Communes, ATD, CAUE.

PRÉSENTATION DU PROGRAMME D' ACTIONS :

L'attachement des élus à l'école de la commune, l'efficacité des choix au plan pédagogique, l'articulation entre activités scolaires, périscolaires et extra-scolaires, les temps de transport entre domicile et école au regard de l'âge des élèves et le coût du service pour la collectivité seront notamment pris en compte.

Dans ce cadre, l'objectif est d'anticiper les effets de l'évolution de la démographie scolaire en concevant une nouvelle organisation du réseau des écoles et en rationalisant l'exercice de la compétence scolaire.

➤ Faire évoluer l'organisation du réseau des écoles à une échelle supra communale et développer la mutualisation des moyens.

Pour limiter les effets de la diminution de la démographie scolaire et permettre aux collectivités de concevoir une nouvelle organisation de l'offre scolaire, une convention a été signée en janvier 2016, entre l'État et l'UDM, pour 3 ans. Le débat s'est prolongé devant les présidents des EPCI réunis en novembre 2017 pour une présentation du réseau scolaire. L'échange s'est poursuivi dans le cadre de rencontres organisée par l'État avec chaque EPCI, entre septembre 2017 et mai 2018.

Des diagnostics de l'offre scolaire ont ainsi été établis au niveau de chaque territoire pour alimenter le débat local. Ces diagnostics comportent des données relatives à :

- . L'évolution de la démographie scolaire et au taux d'encadrement ;
- . L'organisation de l'enseignement : RPI, nombre de classes dans l'école ;
- . L'activité scolaire et ses différentes composantes : exercice de la compétence scolaire, périscolaire et extra-scolaire, service des écoles, transport scolaire,
- . L'état des bâtiments ;
- . L'organisation des intercommunalités pour exercer ces compétences.

Sur cette base de réflexion, de nouvelles formes d'organisation de l'offre éducative devraient pouvoir se construire puis déboucher sur des expérimentations.

- La conception d'une nouvelle organisation du réseau des écoles permettra d'accompagner l'évolution de la démographie scolaire et d'anticiper ses effets. Accompagner l'évolution de la démographie scolaire et anticiper ses effets, en concevant une nouvelle organisation du réseau des écoles.

- Encourager des réflexions portées par le CDEN au niveau supra communal, en vue d'anticiper les évolutions démographiques des scolaires.

La couverture du territoire en établissements scolaires, malgré de fortes baisses démographiques dans biens des zones, s'est globalement maintenue et reste l'une des plus fortes de l'académie, du fait de la dimension et du caractère rural de notre département.

Des regroupements d'écoles d'abord imposés puis concertés dans le cadre des conventions de ruralité sont intervenus mais aucun collège n'a fermé et le Département est attaché au maintien de 38 collèges publics qui maillent le territoire. En 2017, 5 collèges ont toutefois moins de 200 élèves et 3 moins de 150. De même une baisse de 300 élèves a été enregistrée à la rentrée 2017 dans le Primaire et les projections n'indiquent pas de

remontée des effectifs dans les années à venir.

Un travail est engagé sur le tissu scolaire et notamment sur la sectorisation des collèges, en lien avec l'Education nationale.

➤ Accompagner la reconversion du bâti scolaire.

La réutilisation du bâtiment scolaire se pose, dans un contexte de fermeture d'écoles et de regroupements de classes ou d'écoles. L'adaptation des bâtiments scolaires désaffectés et leur transformation en nouvel équipement permettront de réorganiser et de revitaliser l'espace communal.

Dans le cadre de la réorganisation du tissu scolaire, l'Etat donnera la priorité aux écoles devant accueillir de nouveaux élèves et pourra également aider les projets d'investissement durables pour accompagner la reconversion des écoles qui seront fermées.

En 2018, pour le financement de la compétence scolaire par la DETR, l'État priorise ainsi son soutien aux projets de rénovation des locaux scolaires selon les priorités suivantes :

. Priorité 1 : Rénovation et aménagement et/ou construction de bâtiments scolaires, dans le cadre d'une stratégie territoriale supra communale partagée et pérenne ;

. Priorité 2 : Opérations de reconversion des locaux scolaires en lien avec des projets pédagogiques de regroupement supra communal : locaux à des fins périscolaires et extra-scolaire (crèches, centres de loisir) et réhabilitation de locaux s'inscrivant dans le cadre de la revitalisation des bourgs-centres (logements, locaux divers).

➤ Expérimenter de nouvelles formes d'organisation en matière d'offre éducative.

De nouvelles organisations de l'école primaire seront expérimentées comme le rapprochement de l'école, notamment du cycle 3 et du collège ou la mise en réseau de territoire des écoles et des collèges.

OBSERVATIONS :

La réorganisation de la desserte sera anticipée. L'offre de transport scolaire sera prise en compte dans l'évolution scolaire pour notamment optimiser de temps de transport générateur de fatigue.

ENJEU :	JEUNESSE / EDUCATION DANS LES TERRITOIRES
AXE STRATÉGIQUE :	Un engagement fort pour les services d'éducation en direction de la jeunesse.
 Action 20	PERMETTRE AUX JEUNES LA POURSUITE DE LEURS ETUDES EN ASSURANT NOTAMMENT LE DEVELOPPEMENT ET LE MAINTIEN DES CURSUS SUPERIEURS.
APPUI ET PARTENARIATS :	Etat, Région, Département, EPCI, communes, universités et organismes de formations, CAF, chambres consulaires, Centre de Formation des apprentis (CFA), caisse des dépôts et consignations, banques, bailleurs HLM (Habitat à Loyer Modéré), associations agréées par l'Etat agissant en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées, SOLIHA AIS Aquitaine.

PRÉSENTATION DU PROGRAMME D' ACTIONS :

➤ Favoriser le développement de nouveaux cursus et formations post bac, en Dordogne.

En 2015, 3.206 jeunes sont étudiants sur les sites d'enseignement supérieur de Dordogne (313 à Bergerac, 2.829 sur périgueux et 64 sur Sarlat-la-Canéda). Entre 2001 et 2015, les effectifs étudiants sont en progression de 32,3% en Dordogne inscrits dans près des 80 formations diplômantes post bac proposées.

L'ambition départementale est l'accroissement et la diversification des filières de formations. La proximité de l'offre donnera la possibilité à chaque jeune de poursuivre des études supérieures et de désengorger des organismes de formations parfois surchargés.

Pour exemple, le développement d'une antenne de l'Université de médecine est à l'étude qui permettrait aux jeunes Périgordins qui le souhaitent d'intégrer la Première Année Commune aux Etudes de Santé (PACES).

. La Dordogne s'inscrira dans le schéma jeunesse lancé par la Région Nouvelle-Aquitaine.

➤ Poursuivre le développement des sites universitaires.

- Poursuivre le développement du Campus Périgord.

Le Département s'engage aux côtés de l'Etat, la Région, la Ville de Périgueux et de la Communauté d'agglomération Le Grand Périgueux sur le Campus Périgord pour pérenniser et renforcer l'offre universitaire locale.

Chaque année, le Campus Périgord accueille plus de 1.200 étudiants et rassemble, actuellement, 3 composantes de l'Université de Bordeaux (institut universitaire de technologie, institut de droit et d'économie de Périgueux et école supérieure du professorat et de l'éducation).

Il s'agit d'affirmer le Campus Périgord comme catalyseur de réussites et d'adapter la capacité d'accueil et les équipements pédagogiques du site.

- Moderniser et développer le Campus de la formation professionnelle.

Les Centres de formations de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et de la Chambre de Commerce et d'Industrie, forment annuellement près de 1.250 apprentis, soit un apprenti sur deux du département. Des passerelles entre les deux Centres de Formation des Apprentis (CFA) pourront être créées, grâce à ce nouveau campus de la formation professionnelle.

Le futur Campus permettra l'accueil de nouveaux alternants dans des métiers en tension, le développement des formations sur de nouveaux métiers et la construction d'un pôle de référence et d'excellence régional « Goûts et saveurs » ouvert sur l'innovation et la recherche de la qualité.

➤ **Aider les étudiants à poursuivre leurs études par le biais de bourses d'études.**

Le taux de réussite des étudiants diffère en fonction de leurs caractéristiques sociodémographiques et de leurs conditions de vie. Selon les résultats d'une enquête conduite en 2015 par le pôle études de l'Observatoire Régional des Parcours Etudiants Aquitains (ORPEA), les étudiants réussissent moins leur année universitaire lorsqu'ils rencontrent des difficultés financières. Ainsi, 86% des étudiants sans difficulté financière valident leurs examens en fin d'année contre 77% d'étudiants rencontrant des difficultés. La situation financière, le logement ou encore la santé, représentent autant d'aspects de la vie d'un étudiant impactant sa réussite.

Afin de permettre l'accès des étudiants à l'enseignement supérieur, le Département poursuit son aide financière à travers 4 dispositifs, sous conditions de ressources :

- . La mobilité à l'international pour les étudiants effectuant une partie de leurs études à l'étranger dans le cadre du programme Européen Erasmus ;
- . L'appui aux étudiants préparant une thèse de 3^{ème} cycle ;
- . Le prêt d'honneur sans intérêt, ni caution, de 1.000 € ou 2.000 € au choix de l'étudiant, avec un remboursement différé de 2 ans après la fin des études ;
- . La bourse d'étude pour les étudiants en médecine et en odontologie, à partir de la deuxième année d'études (voir supra).

➤ **Accompagner les projets de mobilité internationale.**

La mobilité des étudiants désireux de compléter leur cursus universitaire en participant aux échanges inter universitaires est encouragée. Une aide financière du Département est mobilisable en complément des aides éventuelles d'autres collectivités, dans le cadre du programme européen ERASMUS et dans le cadre des mobilités s'intégrant aux actions de coopérations à l'international menées par le Département avec une volonté inclusive d'accompagner la mobilité des jeunes publics fragiles.

➤ **Accompagner les initiatives et projets en matière d'hébergement et d'habitat des jeunes.**

Le logement est le premier poste de dépenses des étudiants. D'après une étude de l'ORPEA, le mode de logement impacte le taux de réussite des étudiants. Or, les étudiants résidant en Dordogne se démarquent par leur mécontentement vis-à-vis du confort (23% d'insatisfaits), du cadre de vie (25% d'insatisfaits) et la salubrité de leur logement (16% d'insatisfaits).

La volonté d'accroître le nombre de jeunes poursuivant des études supérieures nécessite le développement d'une offre de logements de qualité pour les accueillir. La prise en compte de la problématique du logement des jeunes passe par une hétérogénéité des solutions et un travail multi-partenarial à renforcer.

- **Le soutien aux initiatives et aux projets en matière d'hébergement et d'habitat des jeunes.**

Depuis 2006, le Département, délégataire de l'aide à la pierre, soutient la construction, l'acquisition, la réhabilitation, la rénovation de logements au regard des besoins des territoires et de la population. La délégation porte à la fois sur le parc locatif social public, le parc privé et sur les places d'hébergement.

Les acteurs locaux de l'habitat poursuivent leur :

- Mobilisation du parc privé grâce au Clé aquitaine ;
- Soutien aux projets communaux, intercommunaux ou privés ;
- Remise aux normes de confort et d'isolation thermique des logements ;
- Le développement des structures et l'accompagnement des jeunes pour se loger : Foyer des Jeunes Travailleurs, Maison Familiale et Rurale, Résidence Hôtelières à Vocation Sociale...

- **L'accompagnement à la recherche d'un logement.**

Il s'agit d'aider les étudiants dans leur recherche d'un logement adapté, abordable et aménagé pour faciliter leur poursuite d'études.

A titre d'exemple, le dispositif « Un. Deux. Toit » permet à des jeunes en recherche d'un hébergement temporaire de rentrer en relation avec des propriétaires souhaitant proposer une chambre inutilisée. SOLIHA AIS Aquitaine accompagne les démarches du propriétaire et du jeune.

ENJEU :	JEUNESSE / EDUCATION DANS LES TERRITOIRES
AXE STRATÉGIQUE :	Développer les politiques en faveur de la jeunesse.
Action 21	ACCOMPAGNER LES PROJETS DES TERRITOIRES DEDIEÉS A L'OFFRE CULTURELLE ET SPORTIVE EN CO-CONSTRUCTION AVEC LES COLLECTIVITES ET LE SECTEUR ASSOCIATIF.
APPUIS ET PARTENARIATS :	Etat, ARS, Région, Département, EPCI, Communes, fédérations et comités sportifs, associations, CPAM, mutuelles.

PRÉSENTATION DU PROGRAMME D' ACTIONS :

➤ Accompagner les initiatives pour renforcer l'accès à la culture et au sport.

- Aider financièrement la construction et la rénovation des structures culturelles et sportives.

Le déficit local d'équipements, l'obsolescence des structures et l'évolution des pratiques sportives conduisent à un besoin de nouvelles constructions et de renouvellement des installations. Toutefois, les collectivités locales peinent à dégager des moyens financiers pour rénover ou construire des infrastructures dédiées.

Les populations qui vivent en périphérie ont généralement moins accès aux infrastructures culturelles et sportives, plutôt concentrées dans les villes. La poursuite de l'accompagnement financier des porteurs de projets favorisera la pratique culturelle et sportive la plus large en dotant les territoires de structures de qualité.

En outre, le Département soutient et conseille les collectivités porteuses d'un projet d'équipement culturel ou sportif.

. Mettre en œuvre les nouveaux dispositifs d'accompagnement des partenaires culturels et sportifs, garants d'un accompagnement privilégié des projets de territoire, tout au long de l'année.

- Soutenir techniquement le développement culturel des territoires.

Le Département a créé un service du développement culturel et éducatif territorial afin d'accompagner le développement des territoires. 4 conseillers éducation culture, interlocuteurs de proximité au service des élus et des acteurs, sont déployés sur les territoires avec pour missions :

- . L'assistance-conseil auprès des élus et des associations dans les domaines de l'éducation et de la culture ;
- . La réalisation d'étude territoriale au service des Communautés de communes ;
- . La conception d'outils d'appui à l'ingénierie départementale (étude territoriale, outils d'analyse et de suivi des différents acteurs intervenants sur le territoire...).

- Accompagner les EPCI dans le domaine culturel.

Le Conseil départemental propose aux EPCI un accompagnement à la définition de leur politique culturelle. Une conventionnement cadre garantit les interventions concertées de ses opérateurs et favorise la mise en œuvre des services publics locaux pérennes, structurants à l'échelle de leurs territoires.

Le Département mobilise et coordonne l'ingénierie produite par ses services et ses outils au profit des EPCI. L'Agence culturelle notamment s'engage à accompagner la construction d'un service public articulé avec la dynamique associative locale et à générer, à terme, une autonomie de fonctionnement. L'accompagnement se traduit par :

- . Le soutien technique, artistique et administratif à l'émergence de programmes répondant à leurs enjeux prioritaires en termes d'actions et de publics ;
- . Le soutien à la mobilisation des dispositifs dédiés afin de répondre aux attentes des usagers ;
- . L'accompagnement dans l'articulation ou la co-construction de projets avec le secteur associatif de leur territoire ;

. L'implication dans des dynamiques partenariales pour les associer à des projets de plus grande envergure.

- Démocratiser l'accès au sport.

Le Département entend garantir un accès à la pratique d'un sport pour tous et partout.

Certains Périgordins peuvent éprouver des difficultés à accéder à la pratique culturelle ou sportive résultant :

. D'un manque de moyens financiers, non négligeables, que l'engagement dans une association nécessite, bien que variables selon la discipline ou l'activité et son intensité de pratique (coût d'entrée/adhésion, matériel, cotisation, déplacements, activités extra-sportives ou culturelles...). Les conditions d'accès (gratuit, payant, réservé aux associations, accès libre...) contribuent à discriminer les pratiques ;

. D'inadaptation des horaires, manque de qualité de l'enseignement, médiocrité de l'état des structures et des installations sportives.

Les politiques d'incitation à la pratique sportive doivent porter sur les actions qui jouent sur le développement de la demande et sa démocratisation. Un soutien et la valorisation des pratiques culturelles et sportives accentuera l'intérêt des publics, notamment chez les étudiants.

- Favoriser l'accès au sport pour tous.

L'accès au sport pour tous suppose de corriger les freins et les inégalités d'accès au sport. Une meilleure accessibilité des activités culturelles, physiques et sportives sera assurée par la promotion chez les partenaires des actions sportives et culturelles prioritairement en direction des jeunes et des publics éloignés des pratiques (sport-santé, handicapés, séniors...).

D'autre part, le développement de la pratique sportive sera facilité par un travail d'organisation et de structuration de l'offre sportive du territoire ainsi que par la mutualisation des ressources et la coordination des politiques sportives locales.

- Soutenir la création d'œuvres et les artistes.

Il s'agit de réduire les inégalités en termes de quantité, de diversité et de qualification de l'offre culturelle (sociales, géographique, culturelle, économique).

En 2018, L'Etat, le Département et l'Agence culturelle départementale ont décidé de s'engager, par convention, à réaliser un programme territorial artistique et culturel pluriannuel pour soutenir financièrement et par son ingénierie les collectivités infra départementales afin de garantir le développement équilibré des territoires. Un soutien au secteur culturel associatif se prolongera pour favoriser les initiatives culturelles concertées. Enfin, le maillage du territoire s'accélèrera grâce au travail en réseau avec les acteurs culturels.

Ainsi, une juste rémunération des créateurs sera recherchée. Enfin, une programmation de médiation et des parcours de sensibilisation à la culture seront mis en place notamment en direction des jeunes publics.

➤ Encourager la mutualisation et la mise en réseau des équipements culturels.

Afin d'améliorer la cohérence et la complémentarité de l'offre et réduire les freins aux pratiques culturelles, il s'agira d'une part de travailler pour :

- Un maillage territorial ;
- Un fonctionnement, en réseau, des équipements et des locaux : mise en cohérence des horaires d'ouverture avec le rythme de vie des habitants ;
- Des équipements modulables (espace transformable) pour optimiser l'utilisation des volumes ;
- Une véritable coopération autour de projets (animation, aménagement, organisation, gestion des équipements...);
- Une logique de concertation à l'échelle du territoire au sein d'une même discipline comme entre disciplines.

➤ Travailler au rayonnement des structures culturelles et sportives, en lien avec les ressources associatives locales.

Le sport et la culture sont de puissants vecteurs de cohésion sociale. Ils sont également des moteurs économiques (création d'emplois, impact sur les loisirs et le tourisme) et participent à l'aménagement du territoire.

En 2016, les associations de Dordogne employaient 8.710 salariés dont 3,4% dans le sport et 3% dans la culture (source ACOSS-URSSAF et MSA).

En novembre 2017, entre 8.500 et 9.500 associations étaient actives en Dordogne, animées par des bénévoles dont le nombre est estimé entre 85.000 et 95.000. Les créations d'associations concernent particulièrement le sport (21,6%), la culture (20,8%) et les loisirs (17,4%) (source Recherches & Solidarités, nov. 2017).

L'emploi culturel et sportif sera soutenu. Des lieux, structures, dispositifs, culturels ou sociaux (théâtres, dispositifs de formation, centres sociaux, artistes eux-mêmes, dans le cadre d'impulsions données par les politiques publiques sociales et/ou culturelles), proposent de manière très diverse des pratiques artistiques et culturelles comme supports pour des personnes en grandes difficultés sociales, dans un mouvement de « culturalisation du social ». Parallèlement, la culture a pris une place structurante dans les politiques des collectivités territoriales. Elle est aujourd'hui considérée comme un facteur évident de développement local.

La complémentarité entre pouvoirs publics et le tissu associatif sera renforcée pour co-construire les projets avec les jeunes.

ENJEU :	JEUNESSE / EDUCATION DANS LES TERRITOIRES
AXE STRATÉGIQUE :	Développer les politiques en faveur de la jeunesse.
Action 22	ACCOMPAGNER LES INTERCOMMUNALITES DANS LA MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DE LEUR COMPETENCE JEUNESSE.
APPUI ET PARTENARIATS :	Etat, Département, EPCI, Communes, UDM, CNFPT.

PRÉSENTATION DU PROGRAMME D' ACTIONS :

- Mettre en œuvre une ingénierie dédiée et mobiliser les groupes d'EPCI pour mettre en œuvre la compétence jeunesse.

La loi égalité et citoyenneté du 22 décembre 2016 (article 54) pose le cadre d'une action publique coordonnée entre les différents niveaux de collectivités territoriales et l'État, en faveur de la jeunesse. La Région est placée en position de chef de file des collectivités en matière de jeunesse.

La territorialisation de la compétence jeunesse à l'échelle des intercommunalités dans un projet de territoire, ouvre des perspectives. Elle favorise une approche décloisonnée et coordonnée entre les acteurs institutionnels, et un traitement global de l'enfance jusqu'aux jeunes adultes. Une telle approche permet de mieux s'appuyer sur le tissu associatif local, stimule son développement et valorise l'engagement. La co-construction directe avec les jeunes permet enfin de tenir compte de leur place dans la vie publique et de proposer des alternatives au consumérisme éducatif et de loisirs.

Dans ce cadre, l'État a sensibilisé tous les EPCI du Département à la mise en œuvre de leur compétence jeunesse, à l'occasion de rencontres qui se sont déroulées de septembre 2017 à mai 2018.

Dans le prolongement de cette démarche, l'État, le Département et les opérateurs de services proposent, à titre expérimental, de mobiliser leur appui en ingénierie vers quelques EPCI volontaires pour les aider à construire un projet de territoire en direction de la jeunesse. Il s'agira de donner aux jeunes une place d'acteur dans des actions conçues pour eux, en s'appuyant sur le tissu associatif pour co-construire leurs projets.

Les enseignements tirés de cette démarche expérimentale seront mis à disposition de l'ensemble des EPCI pour faciliter l'élaboration de leur projet jeunesse.

ENJEU :	JEUNESSE / EDUCATION DANS LES TERRITOIRES
AXE STRATÉGIQUE :	Accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.
Action 23	FAVORISER LES EXPERIMENTATIONS DANS L'ACCUEIL ET L'ORIENTATION DES PUBLICS.
APPUIS ET PARTENARIATS :	Etat, Région, Département, EPCI, Communes, CAF, MSA, bailleurs sociaux, missions locales, ADIL, SIRES, SOLIHA, centres de formation, associations.

PRÉSENTATION DU PROGRAMME D' ACTIONS :

La création d'un réseau multi-partenarial et la coordination des pratiques de travail entre les acteurs sont recherchées pour mieux accompagner les jeunes au travers le maintien et le renforcement des plateformes partenariales.

- Accompagner les publics en décrochage.
- Coordonner des acteurs et mettre en œuvre de plateformes territoriales « Initiative Emploi Jeunes IEJ ».

L'action portée par le Département dans le cadre de l'Appel à projet « Européen Initiative Emploi Jeunes » sera reconduit. Il s'agira de poursuivre la mise en place de plateforme d'accueil, d'orientation et d'accompagnement des jeunes pour une meilleure insertion des jeunes en difficulté en mobilisant à l'échelle des territoire un réseau d'acteurs issus des différents secteurs (Social, emploi, insertion, éducation nationale, santé) afin de garantir le meilleur accompagnement des publics dits « invisibles » ou éloignés des dispositifs classiques.

Le jeune est au cœur de l'approche :

- Les dispositifs existent et ils sont nombreux. L'enjeu n'est donc pas d'innover en matière de dispositifs mais d'innover en matière d'organisation territoriale et d'offre adaptée au public bénéficiaire.
- Amélioration de l'offre de service autour des dispositifs existants
- Consolidation des partenariats / émergence de nouveaux partenariats et de nouveaux acteurs

Depuis 2015, le Conseil départemental a mis en place 4 plateformes territoriales (Hautefort/Sarlat-la-Canéda, Ribérac/Mussidan/Nontron, Périgueux, Bergerac) afin de proposer et développer une offre de services, d'accueil et d'orientation à destination des jeunes.

ENJEU 6

UNE ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE

1. Le rappel des constats et des enjeux

La généralisation de l'internet dans les foyers et sa présence indispensable dans la sphère professionnelle font émerger toujours plus d'usages.

L'internet s'est progressivement introduit dans la vie quotidienne et au-delà des utilisations courantes de messagerie et de consultation de pages web, le recours à l'internet se diffuse dans des domaines très divers. L'ensemble des usages numériques est en nette progression que ce soit pour un recours à l'e-administration, un envoi de messages ou des achats en ligne. L'administration électronique se développe et remplace parfois le guichet (télé procédures pour les démarches administratives). De nouvelles applications se développent rapidement favorisant l'usage du numérique dans les métiers : consultation médicales à distance (télé médecine), visio conférence, télétravail, télé enseignement...

Simple interface de consultation pour le grand public, il y a encore une vingtaine d'années, l'outil numérique s'est généralisé et évolue avec une montée croissante des besoins de débit. Les équipements informatiques et abonnements se démocratisent ainsi que les connexions nomades à internet via notamment l'ordinateur portable ou la téléphonie mobile.

Le développement numérique est devenu un vecteur incontournable de développement individuel et économique qui permet aussi de dissiper les effets de l'éloignement notamment en zone rurale. Il est l'opportunité pour les particuliers de concilier qualité de vie et vie professionnelle (télétravail), et pour les entreprises de s'implanter en zone rurale.

Mais, la dématérialisation des services, notamment publics, vecteur de simplification peut exclure une part des Périgourdins par faute de débit de connexion. Les réseaux de communication mobiles et numériques à haut débit, voire très haut débit constituent une infrastructure indispensable au développement des territoires or des zones de Dordogne restent, à ce jour, avec des débits numériques réduits (inférieurs à 8 méga octets), ou sans couverture mobile. L'accès à la téléphonie fixe et mobile et à internet dans de bonnes conditions de qualité sont des enjeux aussi bien en termes d'attractivité résidentielle que de développement économique. La montée des usages et des services, le développement des débits nécessaires pour accéder à ces derniers, rendent nécessaires des investissements conséquents pour l'avenir de la Dordogne.

L'égal accès à la téléphonie et au numérique est un défi pour la Dordogne, il sera assuré par une montée en débit pour couvrir les zones non couvertes et les zones prioritaires (zones économiques, etc.).

La dématérialisation des services s'est accélérée ces dernières années. Toutefois, l'achat de matériel informatique et l'accès internet représentent des postes de dépenses conséquents que tous les foyers ne peuvent se permettre. Les usagers Périgourdins cumulent parfois précarités sociales et numérique et l'accès à des droits ou à des prestations sociales peut être freiné. Les personnes en situation de précarité et isolées sont quatre fois plus nombreuses que les non précaires à éprouver des difficultés et à ne pas pouvoir être aidées (source : étude du Défenseur des droits, mars 2017). Les jeunes sans diplôme, les ménages à bas revenus, les personnes handicapées, âgées, illettrées ou ayant de grosses difficultés linguistiques sont les plus touchées par la fracture numérique avec un risque d'isolement et de non-recours aux droits des personnes selon (Source : Emmaüs Connect).

Aussi, la volonté de faciliter l'accès au numérique à tous les usagers induit la multiplication des points d'accès numériques sur l'ensemble du département.

L'amplification des implantations évitera l'exclusion sociale que l'éloignement du numérique peut creuser.

Au-delà des moyens matériels d'accès, l'utilisation du numérique est une habitude pour la majorité des habitants mais tous les Périgordins n'ont pas le même niveau de compétence en informatique et d'accès à internet. La dématérialisation des services publics peut marginaliser des publics éloignés de l'outil internet. Or, le développement de l'accessibilité des services à distance va continuer à s'accroître.

65% des français interrogés dans une enquête du CREDOC estiment assez important, voire très important, d'avoir un accès à internet pour se sentir intégré dans notre société. Les difficultés d'utilisation d'internet et le manque de compétence numérique sont donc perçus comme pénalisants. Or, 13% de la population se dit dans l'incapacité de déclarer ses revenus en ligne, de télécharger ou remplir un formulaire en ligne ou d'obtenir des informations sur internet. 19% de la population interrogée déclare avoir besoin d'un accompagnement de la part des pouvoirs publics pour se familiariser avec la dématérialisation. (Source : Baromètre numérique 2016).

Confrontée à l'enjeu d'assurer l'inclusion numérique de chacun, la Dordogne va devoir faire des choix qui permettront de contenir et de réduire les inégalités territoriales et sociales générées par le développement du numérique dans toutes les activités.

L'accompagnement des usagers les plus éloignés du numérique permettra de gommer les inégalités territoriales et sociales générées par le développement du numérique dans toutes les activités et facilitera ainsi leur inclusion numérique et sociale.

2. Les actions

Action 24 : Développer l'infrastructure de connexion numérique et de téléphonie mobile.

Action 25 : Multiplier les points d'accès publics au numérique.

Action 26 : Accompagner l'utilisateur vers l'autonomie.

3. Les documents stratégiques généraux

- Plan France très haut débit ;
- Schéma Directeur des Usages et Services Numériques (SDUS) ;
- Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique SDTAN de la Dordogne ;
- Schéma de Développement et d'Aménagement du Numérique de la Dordogne ;
- Schéma Directeur du Numérique Départemental (SDN) ;
- Schémas départementaux des usages numériques.

Les assises départementales de la Dordogne 2015

Les Périgordins ont classé le numérique comme la priorité n°2 d'investissement à réaliser, derrière les services publics.

L'enquête 2017 auprès des citoyens

L'accès à internet et la couverture mobile sont majoritairement considérés comme satisfaisant.

L'enquête 2017 auprès des citoyens

La présence de points d'accès à internet est considérée comme importante mais leur accessibilité est jugée déséquilibrée. Une majorité des sondés estiment que les points d'accès internet ne sont pas assez abordables.

L'enquête 2017 auprès des citoyens

L'offre de services liée au numérique est appréciée très fortement insatisfaisante.

ENJEU :	UNE ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE
AXE STRATÉGIQUE :	Renforcer l'accès aux services numériques.
Action 24	DEVELOPPER L'INFRASTRUCTURE DE CONNEXION NUMERIQUE ET DE TELEPHONIE MOBILE.
APPUI ET PARTENARIATS :	Europe, Région, Communes, EPCI, Syndicat Départemental d'Energies (SDE) de la Dordogne, Syndicat mixte Périgord numérique, Orange Territoire Connecté, France mobile, syndicats de communes, opérateurs de téléphonie mobile.

PRÉSENTATION DU PROGRAMME D' ACTIONS :

➤ Poursuivre le déploiement du Très Haut Débit (THD) en Dordogne.

Le déploiement départemental s'inscrit dans le cadre du plan France très Haut Débit complété par les annonces sur l'aménagement numérique des territoires faites lors de la Conférence nationale des territoires le 14 décembre 2017.

Le réseau cuivre déployé en Dordogne est complété par la technologie de la fibre optique, permettant une forte augmentation des débits. Depuis 2015 et jusqu'au 31 décembre 2018, 200 communes seront fibrées. Les deux premières vagues de travaux ont permis une montée significative en débit de 72 communes et de 6 zones d'activité économique. La poursuite de la stratégie du Schéma de développement et d'aménagement du numérique de la Dordogne, adoptée par le Département en 2015, doit améliorer la connectivité des foyers et des professionnels. Ainsi, elle permettra à tous les usagers de Dordogne de bénéficier de la même qualité de connectivité.

Il s'agit d'un chantier prioritaire pour :

- . Améliorer la connectivité internet fixe sur l'ensemble du territoire, au plus près des besoins des territoires, et sur les centres-bourgs et les sites d'intérêt économique et touristique, de manière prioritaire ;
- . Apporter du Haut Débit (HD) voir du Très Haut Débit (THD) de qualité sur l'ensemble du territoire ;
- . Garantir 8 méga octets pour tous en 2020 ;
- . Poursuivre les travaux de couverture du territoire en Fibre optique jusqu'au domicile » (Fiber to The Home FTTH) ;
- . Apporter des solutions alternatives pour l'habitat isolé, en attendant l'entier déploiement de la fibre : déploiement du Satellite et autres solutions, Wifi, 4G fixe et liaisons hertziennes.

Investissement : Au total, 170 millions d'euros de travaux sont lancés en Dordogne, de 2015 à 2021, afin d'amener la fibre sur l'ensemble du territoire et d'augmenter les débits.

➤ Finaliser la couverture mobile de la Dordogne.

La résorption des zones blanches en téléphonie mobile est un enjeu majeur pour casser les distances, permettre les échanges et dynamiser l'attractivité des territoires. En 2016, 98% du département était couvert par la 3G et 47% par 4G. L'objectif national est d'atteindre d'ici 2020 une couverture mobile de qualité (4G) dans les zones habitées et une amélioration de la couverture des axes de transport.

Il convient de poursuivre l'égalité d'accès à la téléphonie mobile :

- . Accélérer le programme de résorption des zones blanches en téléphonie mobile ;
- . Finaliser la couverture de la Dordogne en haut débit mobile (3G) et poursuivre la couverture en 4G ;
- . Poursuivre l'accompagnement des communes dans l'implantation de pylônes de téléphonie mobile.

ENJEU :	UNE ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE
AXE STRATÉGIQUE :	Renforcer l'accès aux services numériques.
<div style="display: flex; align-items: center; justify-content: center;"> <div style="background-color: #e67e22; border-radius: 50%; width: 40px; height: 40px; display: flex; align-items: center; justify-content: center; margin-right: 10px;"> Action 25 </div> <div style="text-align: center;"> <h3 style="color: #e67e22; margin: 0;">MULTIPLIER LES POINTS D'ACCES PUBLICS AU NUMERIQUE.</h3> </div> </div>	
APPUIS ET PARTENARIATS :	Préfecture, Région, Département, EPCI, communes, associations, opérateurs wifi (collectivités territoriales, acteurs privés), syndicat mixte Périgord numérique, Sociétés de service en informatique, Espaces Publics Numérique.

PRÉSENTATION DU PROGRAMME D'ACTIONS :

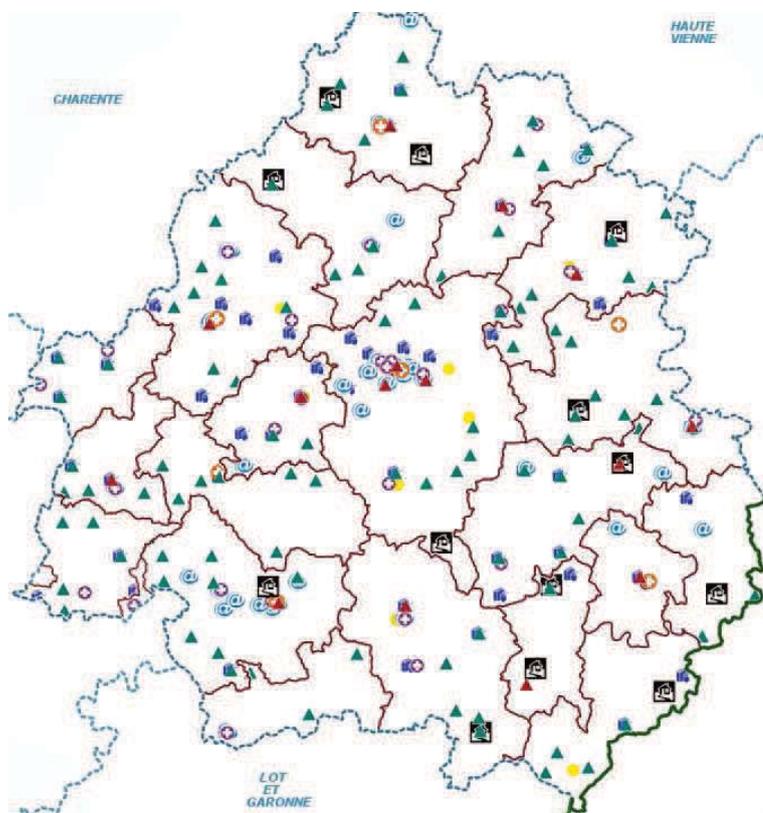
➤ Développer les espaces numériques (EPN).

Un Espace Public Numérique est un lieu équipé d'ordinateurs connectés à internet avec un ou plusieurs animateurs accueillant qui accompagnent les personnes dans l'apprentissage des outils et usages numériques. Le réseau des EPN se développe dans de nombreux lieux publics : Préfecture, Sous-préfectures et Maisons de l'Etat, Mairies, MSAP, CPAM, Centres Médicaux Sociaux, médiathèques... La carte annexée à cet enjeu indique la couverture du département de la Dordogne.

L'extension de ce réseau en libre accès et de l'immobilier d'accueil de ces espaces, sera encouragée et soutenue.

La possibilité de proposer du wifi territorial public en complément sera aussi recherchée notamment en zones rurales et en zones touristiques.

Les lieux d'usage numérique accompagnés



-  MSAP
-  Unité territoriale
-  Centres médicaux sociaux
-  Espace public numérique (EPN)
-  Bibliothèque avec EPN
-  @espace numérique de proximité
-  Permanence (source CAF)
-  Point Info Famille (source CAF)
-  Relais (source CAF)

Sources : Préfecture de la Dordogne, Conseil départemental, CAF, Net Public

➤ **Augmenter l'étendue de la gratuité des connexions internet aux services publics.**

Les réseaux 3G et 4G ne sont pas accessibles sur toute la Dordogne. Par ailleurs, ils consomment les Gigas souscrits par les abonnés. La solution Wifi permet de se connecter sans fil à un réseau informatique.

Les acteurs Périgordins du tourisme déploient déjà des dispositifs d'accès à un réseau Internet via le Wifi (hotspot Wifi) sur leurs sites respectifs (aéroport, offices du tourisme, campings, etc.). En effet, 60% des touristes se connectent pendant leur séjour dont 45% pour rechercher des infos touristiques (source Valérie Dewerte et site web JDD 2014).

- Il s'agit de **développer les lieux publics donnant accès à un réseau sans fil** permettant aux utilisateurs de se connecter à Internet, gratuitement, via différents supports (smartphones, tablettes, ordinateurs portables), avec un développement fort en zone rurale et dans les zones touristiques. Le déploiement d'un Wifi territorial public permettra ainsi aux usagers de rester dans les bâtiments et les lieux publics pour surfer sur internet via leur appareil mobile.

Les collectivités permettront de rendre l'accès à internet vraiment public, de transmettre des informations officielles aux usagers, de proposer un service et un contenu personnalisé aux utilisateurs. De plus, le service peut être mutualisé dans le cadre d'un regroupement d'organismes par exemple.

- **Une cartographie des hotspots Wifi** sera établie, ce qui permettra le déploiement du wifi territorial sur tout le département, dans l'attente d'une couverture complète de la Dordogne en haut débit.

Le maillage du territoire en hotspots wifi gratuits permettra de :

- . Faciliter l'accès à internet des habitants ;
- . Devenir une destination touristique connectée ;
- . Développer l'accueil numérique dans les espaces publics ;
- . Apporter une réponse aux nouveaux modes de consommation des clients et des administrés ;
- . Prendre en compte les exigences de la population et les enjeux liés à la mobilité ;
- . Concourir à réduire la fracture numérique malgré la nécessité de disposer d'un appareil mobile.

➤ **Mettre en place des ordinateurs en libre accès dans les sites publics, avec temps de présence et accompagnement.**

L'accompagnement, formellement prévu dans le cahier des charges des MSAP, est à étendre dans tous les espaces publics d'accueil des usagers.

L'accompagnement consiste à organiser la relation en ligne avec les services : aide à l'utilisation de l'équipement, création de comptes (franceconnect.fr, Ameli...), déclarations en ligne notamment pour les droits sociaux, l'emploi et les impôts. Il s'étend aussi au conseil en matière de sécurité numérique.

La formation des agents d'accueil à ces missions est un préalable.

OBSERVATIONS :

Une communication large sur les points d'accès publics et privés au numérique permettra leur identification et appropriation par la population.

ENJEU :	UNE ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE
AXE STRATÉGIQUE :	Faciliter l'usage numérique.
<div style="display: flex; align-items: center; justify-content: space-between;"> <div style="background-color: #e67e22; border-radius: 50%; width: 40px; height: 40px; display: flex; align-items: center; justify-content: center; color: white; font-weight: bold; text-align: center;"> <p>Action 26</p> </div> <div style="text-align: center; color: #e67e22; font-weight: bold;"> <p>ACCOMPAGNER L'USAGER VERS L'AUTONOMIE.</p> </div> </div>	
APPUIS ET PARTENARIATS :	Etat, Région, Département, EPCI, communes, ATD, agents d'accueil des espaces internet, structures sociales, associations, secteur privé, La ligue de l'enseignement et ses partenaires (Association Périgourdine d'Action et de Recherche sur l'Exclusion (APARE), centre de Formation Professionnelle (CFP) de Nontron et l'Atelier Pédagogique Personnalisé (APP), SAS Solutions Vie Pratique, CARSAT Aquitaine, CCAS, associations de seniors, associations, organismes privés, organismes de formations.
<p>PRÉSENTATION DU PROGRAMME D'ACTIONS :</p> <p>➤ <u>Promouvoir l'usage des plateformes administratives mutualisées et sécurisées.</u></p> <p>La mise en œuvre de plateformes numériques, à destination des citoyens, a pour objectif de faciliter l'accès aux services offerts par les acteurs territoriaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet du secrétariat général pour la modernisation de l'action publique porte l'ambition de la <u>simplification de l'accès aux services publics</u> au travers notamment de l'utilisation des plateformes nationales de gestion des identités France Connect. Ces plateformes de fédération de l'identité permettent aux collectivités d'offrir un accès simplifié et rapide aux services dématérialisés. Dans ce contexte, le Département en coopération avec l'ATD envisage de développer une plateforme à destination de l'ensemble des citoyens. Cette plateforme mutualisée offrira un accès personnalisé à un maximum de services territoriaux. Ce projet est en cours d'évaluation dans le cadre du Schéma Directeur du Numérique Départemental. - <u>Promouvoir le système France Connect.</u> <p>FranceConnect est un système d'identification et d'authentification produit par l'Etat. Il offre la possibilité à l'utilisateur de se connecter aux administrations en ligne, sans avoir besoin d'entrer les mêmes informations, en permanence, pour effectuer ses démarches. Cette plateforme nationale de gestion des identités France Connect permet aux collectivités d'offrir un accès simplifié et rapide aux services dématérialisés. L'utilisateur clique sur le logo de FranceConnect et utilise l'identifiant de son compte pour accéder et naviguer sur différents sites. Il n'a pas besoin de se ré-identifier pour naviguer d'un site à l'autre. La liaison peut être créée avec les sites des collectivités et permettre aux citoyens l'accès au paiement de la cantine ou à la réservation d'un livre, par exemple.</p> <p>➤ <u>Développer les compétences numériques des usagers.</u></p> <p>Dans un contexte de numérisation forte des démarches administratives, un décalage se creuse entre l'accélération de la dématérialisation des services et la montée en compétence numérique des usagers. Un accompagnement des Périgordins à l'utilisation du numérique et à la formulation des questions garantira leur accès aux droits (logements HLM, CAF, pôle emploi, etc.), vers une autonomie numérique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'accompagnement de l'utilisateur nécessite de <u>développer un réseau d'accompagnants de proximité</u>, notamment dans les communes équipées d'un point internet public. (MSAP, EPN, Maisons de l'Etat...) en lien avec le tissu associatif local. <p>L'appui à l'usage numérique engage l'ensemble des acteurs du territoire, dans une démarche de partenariat, via la proposition de rencontres, d'ateliers numériques et d'accompagnements individuels.</p>	

- Expérimenter et/ou favoriser des expérimentations :

Le Département et la commune de La Force ont lancé une expérimentation sur **l'accompagnement de la population vers l'autonomie**, en 2017. Un ordinateur, installé en libre accès au Centre Médicosocial (CMS), permet aux usagers d'accéder aux principaux sites publics. Des temps de présence et d'accompagnement sont proposés pour permettre aux personnes de réaliser leurs démarches en ligne de façon autonome. Par ailleurs, une imprimante est mise à leur disposition.

Depuis le démarrage de l'expérimentation mi-juillet 2017, le CMS a accueilli 83 utilisateurs dont 25 personnes ayant souhaité un accompagnement. Début 2018, l'expérimentation a été étendue au CMS de Sigoulès et le Département étudie l'extension de cette action à d'autres communes.

➤ **Favoriser le développement de la formation aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).**

La mauvaise maîtrise des outils numériques liée à un usage limité s'illustre par des difficultés à utiliser correctement une messagerie téléphonique ou électronique, à manipuler les différentes fonctions d'un ordinateur ou d'un smartphone. L'absence d'accès à un outil informatique et à internet, les difficultés à trouver une information ou à effectuer des démarches administratives en ligne conduisent à réduire l'accès du public aux droits, à la culture. Le développement des compétences numériques devient une nécessité pour éviter l'exclusion numérique.

Des initiatives se multiplient pour favoriser le développement des formations aux nouvelles technologies de l'informatique et d'internet :

- Le Département et la Ligue de l'enseignement proposent **le développement de parcours de formation**, sur prescriptions des intervenants sociaux du Département, afin de réduire le décalage entre la dématérialisation des services et la formation des usagers et ainsi faciliter l'accès aux droits des personnes en difficulté. En 2018, ce dispositif, à vocation départementale fera l'objet d'une première phase expérimentale, sur le Nord Dordogne et les agglomérations de Bergerac et Périgueux. Une centaine de personnes sera ainsi accompagnée vers l'autonomie dans la pratique numérique.

- Depuis octobre 2016, **un bus itinérant connecté** sillonne l'ancienne région Aquitaine. Ce bus, équipé de 12 ordinateurs et de 12 tablettes, propose des ateliers de formations gratuits et collectifs, pour comprendre internet et s'approprier les outils numériques. Les ateliers numériques, dédiés aux seniors, sont encadrés par des formateurs professionnels. A la suite de la venue du bus, l'accompagnement se poursuit en lien avec le réseau associatif local.

- **Des ateliers numériques publics et privés** sont proposés, souvent de manière gratuite, pour faciliter l'accès accompagné à l'outil informatique.

➤ **Développer les clubs internet et les réseaux d'échange de savoir.**

La mobilisation de tous les réseaux capables d'assurer cet accompagnement, et notamment des réseaux associatifs est à rechercher. La fédération du secteur public, du secteur privé et du milieu associatif permettra la co-construction d'une stratégie départementale d'accompagnement au numérique.

De même, toutes initiatives de transmission de savoir entre jeunes et personnes âgées sera encouragée et soutenue.

L'Etat a mis en place, en 2017, **un club des services numériques**, réunissant les services de l'Etat dans le département et leurs partenaires. Ce club permet les échanges sur le déploiement des services numériques par chacune des administrations et sur les dispositifs d'écoute et d'accompagnement des usagers.

OBSERVATIONS :

- Cette action s'inscrit dans le cadre du programme Société Numérique lancé par l'Agence du numérique, qui

visé à diffuser la culture numérique auprès des 13 millions de Français en difficulté dans ce domaine.

- La prévision de plans de formation et de développement des compétences sont nécessaires pour les agents accompagnateurs des publics à l'usage du numérique.

ENJEU 7

UNE MOBILITÉ

1. Le rappel des constats et des enjeux

La Dordogne est à l'écart des grands flux nord sud de transit international qui suivent la côte atlantique. L'insuffisance des connexions routières ferroviaires et aériennes avec le réseau national et régional nord-Sud crée un enclavement caractérisé par : la faible qualité de service offerte par la RN 21 et la difficulté de trouver un contournement Est pour Périgueux, l'absence de connexion directe au réseau des lignes ferroviaires à grande vitesse et la difficulté de conserver certaines lignes régionales d'une grande utilité pour les usagers (Bergerac-Libourne actuellement), la fragilité de l'offre aérienne vers Paris.

Cet enclavement pour les transports sur longue distance se double de difficultés de mobilité spécifiques aux déplacements de proximité dans les territoires ruraux. L'étendue géographique de la Dordogne (9.060 km²) induit un réseau routier très dense composé de 225 km de routes nationales, de 4.989 kilomètres de routes départementales et un maillage conséquent en voirie communale mais peu confortable. Dans les zones rurales éloignées, la desserte par des lignes régulières de transports en commun serait peu efficace. Dans ce contexte, la mobilité au quotidien repose essentiellement sur les déplacements en voiture.

L'urbanisation se poursuit à un rythme supérieur à celui de l'évolution de la population. L'étalement urbain progresse en Dordogne, avec un impact sur l'organisation des territoires (le taux d'urbanisation est de 48%). Entre 2006 et 2014, l'artificialisation des terres s'est étendue de 9% (+ 7.000 ha) engendrée par des constructions, des zones d'activités (commerces, industries, services publics, structures de sports et de loisirs) et le renforcement des infrastructures routières. La cherté des logements conduit parfois les ménages les moins aisés à quitter les centres-villes pour les périphéries afin de trouver des surfaces de parcelles et d'habitat supérieures, à moindre coût. Cette périurbanisation, en 1^{ère}, voire deuxième couronne, des villes agglomérées et des bourgs structurants amplifie les déplacements domicile-travail et provoque un besoin croissant en services de proximité pour la population locale, notamment pour les publics les moins autonomes (sources : Agreste Aquitaine, décembre 2015 / Etudes du laboratoire de la mobilité inclusive).

Des vulnérabilités géographiques peuvent ainsi se constituer en raison d'un déficit d'offre de mobilité, de la distance aux emplois et aux services et d'emplois atypiques à horaires fragmentés ou décalés.

Avec l'avancée en âge, les capacités de mobilité se restreignent, et peuvent mener vers la perte progressive d'autonomie. Anticiper le vieillissement de la population permettra de garantir les meilleures conditions de mobilité pour les seniors.

Ainsi, l'éloignement géographique des pôles de services installés dans les villes et les gros bourgs ruraux conduit à mener une réflexion sur le réseau de transports et le désenclavement des secteurs à l'écart des couloirs de mobilité locale. Une attention particulière doit être conduite sur la nature de l'offre de transport, son adéquation aux besoins des habitants (déplacements domicile-travail) et à l'accueil des touristes.

La faible armature urbaine et le caractère rural affirmé du département se répercutent sur les besoins de mobilité vers les services.

La mobilité peut aussi être amoindrie par des vulnérabilités matérielles et économiques. Les personnes en difficultés sociales et professionnelles ont moins de solutions de mobilité à leur disposition (absence de permis de conduire, de véhicule). Elles recourent beaucoup à la marche, et quand elles le peuvent, aux transports en commun. La mobilité est devenue une condition fondamentale dans un processus d'insertion pour accéder à une vie sociale et professionnelle normale. Les jeunes (15-29 ans), parce qu'ils sont souvent dépourvus de moyens autonomes de mobilité, sont fortement exposés aux difficultés de mobilité.

La mobilité physique est un préalable à la mobilité sociale. La Dordogne a donc à mettre en œuvre des politiques publiques visant le désenclavement des territoires pour favoriser la mobilité inclusive des Périgourdiens.

La mobilité est déterminante pour accéder aux services, à un emploi, aux loisirs et à une vie sociale bien intégrée. Elle est un facteur-clé d'insertion sociale et de développement économique. Or, la Dordogne présente de inégalités territoriales marquées, en matière de transports, notamment dans les zones rurales. Les habitants sont de plus en plus éloignés de leur lieu de travail et ont donc besoins d'infrastructures performantes dans leurs trajets quotidiens (domicile-travail, accès aux services).

La question de la qualité du réseau de transport et de l'adaptation des offres de mobilité se pose. Il y a un enjeu local fort de mobilité et de facilitation de l'accès aux services de première nécessité à la population locale, mais aussi aux touristes qui se rendent davantage dans les zones rurales aisément accessibles (temps de trajet, accessibilité aux sites).

La Dordogne est un département à forte composante rurale et périurbaine. 56% des Périgordins résident dans des communes de moins de 2.000 habitants, induisant des déplacements longs et une attente en offres de services de proximité forte, de la part des néo-ruraux notamment.

Dans les zones rurales éloignées, la desserte par des lignes régulières de transports en commun serait peu efficace. Dans ce contexte, la mobilité au quotidien repose essentiellement sur les déplacements en voiture.

Le développement d'une offre nouvelle de mobilité est nécessaire pour répondre aux besoins spécifiques des habitants, particulièrement pour accéder aux services et aux emplois localisés en zones mal desservies. Les services de mobilité alternative sont souvent réservés aux urbains et inadaptés aux besoins des précaires et des zones rurales.

L'offre réduite en transports en commun impose la recherche d'offres de mobilités durables nouvelles, plus souples, individualisées et diversifiées. Celles-ci contribueront à renforcer l'offre de transport locale existante, dans un effort de maillage fin des territoires et de réduction de la dépendance à la voiture.

Des réflexions se développent en Dordogne à l'échelle de bassins de vie, animées par les collectivités compétentes en matière de mobilité, notamment à travers les SCOT et les contrats de ruralité. L'évolution des modes de déplacement se fait en s'appuyant sur le secteur associatif et directement sur l'utilisateur comme acteur de l'offre de transport, pour développer une mobilité fine complémentaire à l'offre institutionnelle.

Il faudrait aujourd'hui fédérer et coordonner ces initiatives pour améliorer la lisibilité de l'offre, en favoriser ainsi l'usage et pour permettre une continuité de déplacement sur des périmètres élargis.

Enfin, l'enjeu local de mobilité vers les services indispensables, nécessite de favoriser la mise en œuvre d'approches transversales entre les acteurs associatifs et institutionnels sur les territoires, articulées avec les politiques de déplacement longue distance portées au niveau national et régional.

2. Les actions

Action 27 : Maintenir et améliorer l'offre d'infrastructures routières et ferroviaires de niveau départemental.

Action 28 : Développer des solutions locales correspondant aux usages et accompagner les expérimentations.

Action 29 : Faciliter l'accès de l'utilisateur à cette nouvelle offre.

3. Les documents stratégiques généraux

- Plan local d'urbanisme intercommunal / documents d'urbanisme ;
- Plan de Déplacements Urbains (PDU) / Plans globaux de déplacements / Plan de déplacements entreprise (PDE) ;
- Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 ;
- Plan régional (services réguliers non urbains d'intérêt régional) ;
- Plan d'accompagnement personnalisé des Personnes handicapées ;
- Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) ;
- Schéma régional de l'intermodalité (SRI) ;
- Schéma Régional des Infrastructures de Transports (SRIT) ;
- Schéma régional des gares routières
- Schéma départemental des aires de covoiturage ;
- Schéma Directeur d'Accessibilité du réseau de transport départemental de la Dordogne – Agenda d'accessibilité Programmé (SD'AP) ;
- Plans de mobilité rurale (article 55 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 15 août 2015) complète le schéma régional d'intermodalité ;
- Schémas de COhérence Territoriale (SCOT) ;
- Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;
- Cartes communales ;
- Plan Climat-Energie Territorial (PCET) ;
- Charte du parc naturel régional ;
- Contrats de ruralité (volet mobilité) ;
- Contrats de territoires 2016-2020 du Département.

Les assises départementales de la Dordogne 2015

66% des Périgourdins se déclarent insatisfaits ou très insatisfaits par le réseau des transports publics.

L'enquête 2017 auprès des citoyens

Les transports en commun revêtent une importance forte. Cependant, leur accessibilité est estimée comme insuffisante.

Les assises départementales de la Dordogne 2015

Le réseau ferré et ses connexions sont la priorité pour les Périgourdins, afin de désenclaver le département.

L'amélioration du réseau routier est la priorité n°2 en terme de développement des transports et infrastructures en Dordogne.

Les assises départementales de la Dordogne 2015

82% des Périgourdins se déclarent insatisfaits ou très insatisfaits de la desserte ferroviaire (temps de trajet, gares desservies, fréquence de trains, prix) et 62% par l'entretien des routes.

L'enquête 2017 auprès des citoyens

Les Périgourdins déplorent le manque d'informations sur les services de transports existants.

ENJEU :	LA MOBILITÉ : UN DÉPLACEMENT FACILITÉ VERS LES SERVICES
AXE STRATÉGIQUE :	Développer le maillage en infrastructures.
Action 27	MAINTENIR ET AMELIORER L'OFFRE D'INFRASTRUCTURES ROUTIERES ET FERROVIAIRES DE NIVEAU DEPARTEMENTAL.
APPUI ET PARTENARIATS :	Etat, Région, Département, EPCI, communes, Sncf, établissements publics, CESER, chambre d'agriculture, chambre de commerce et d'industrie, chambres des métiers et de l'artisanat.

PRÉSENTATION DU PROGRAMME D' ACTIONS :

➤ Porter les enjeux de désenclavement de la Dordogne pour les transports hors département.

Le désenclavement de la Dordogne nécessite de favoriser la mise en œuvre d'approches transversales entre les acteurs institutionnels sur les territoires.

La stratégie départementale, exposée dans le SDAASP, doit se prolonger et s'articuler dans les politiques de déplacement longue distance portées au niveau Régional et national. Il est nécessaire de renforcer les échanges entre les acteurs publics en vue d'améliorer la qualité des réseaux existants, leur interconnexion et l'articulation des initiatives en matière de services de mobilité. Il s'agira de porter les enjeux de désenclavement de la Dordogne, pour les transports, dans les schémas régionaux des transports et de l'intermodalité dans une approche d'aménagement du territoire.

➤ Moderniser, structurer et connecter les infrastructures de déplacement.

- Conforter la modernisation du réseau routier.

Le maillage en infrastructures routières est globalement dense, en Dordogne. Cependant, la connexion des différents réseaux n'est pas toujours optimale et certains territoires restent moins bien dotés. Les territoires enclavés doivent être rendus plus accessibles et ne pas rester à l'écart des grands réseaux de circulation.

Par ailleurs, la capacité de certaines infrastructures routières est inadaptée. Elle ne permet pas d'absorber les flux de véhicules, provoquant des congestions routières. Pourtant, le développement économique, touristique et social de la Dordogne dépend de la qualité des infrastructures routières et du niveau de desserte des territoires les plus enclavés. Il s'agit donc d'ajuster le maillage routier aux besoins de la Dordogne et ainsi :

- . Améliorer l'offre et rendre les dessertes plus efficaces, dans les territoires enclavés ;
- . Désengorger les routes les plus utilisées ;
- . Poursuivre l'aménagement du territoire et son accessibilité ;
- . Connecter l'ensemble des réseaux de déplacement ;
- . Faciliter l'accès aux zones touristiques.

- Les attentes sont fortes en direction du train pour qu'il réponde aux besoins de mobilité. Un travail accru entre l'Etat, la Région, la Sncf et les collectivités territoriales permettra de **consolider le réseau ferré de proximité** et ainsi apporter des solutions adaptées et durables aux entreprises et aux voyageurs.

Le partenariat entre les acteurs des politiques publiques de transport, d'aménagement, d'action sociale et de solidarité permettra de répondre aux enjeux économiques locaux (attractivité et compétitivité, tourisme, mobilité du quotidien, maintien du réseau ferroviaire voire création de nouvelles lignes) et nationaux (accessibilité facilitée des liaisons ferroviaires aux principales villes et métropoles françaises).

L'aménagement équilibré du territoire et la solidarité guideront le travail partenarial transversal afin de :

- . Entretien et moderniser les infrastructures existantes ;
- . Structurer et équilibrer les infrastructures de déplacements sur la Dordogne (réseau routier et ferroviaire, aéroport);
- . Permettre le désenclavement des territoires en poursuivant leur desserte (amélioration des flux, maillage...);
- . Coordonner les politiques de transport ;

- . Adapter les services de mobilité aux besoins de la population (tracés, destinations, dessertes, horaires, fréquences, accessibilité des équipements...);
- . Faciliter les déplacements par un renforcement de l'intermodalité des différents réseaux de transport et l'organisation des lieux d'interconnexion.

- **Assurer la continuité de transport entre les connexions aux réseaux nationaux ou régionaux de transport et la desserte des territoires ruraux.**

Au-delà de l'enjeu de désenclavement du Département porté à d'autres niveaux de compétences, le SDAASP pourra s'attacher à évaluer la cohérence entre les points de connexion au réseau national de transport et les besoins des territoires, puis à assurer la continuité des déplacements vers le tissu rural.

Dans une intermodalité construite sur la complémentarité de modes divers de déplacement, les correspondances sont un élément essentiel pour un voyageur et un critère déterminant pour la construction de son parcours.

La définition d'un réseau de nœuds d'échanges multimodaux structurants (gares, arrêts des lignes de bus Transpérigord, parkings relais...) faciliterait la rencontre physique de l'offre et de la demande de transport et favoriserait le rabattement des voyageurs vers les axes de transports en commun structurants. Une signalétique bien identifiable serait à développer.

La question est d'inventer un modèle de déplacement fluide en zone rurale mais aussi de bien raccorder ce réseau avec les agglomérations du département où se concentre une partie de l'activité et du travail. Pour ces agglomérations l'enjeu sera plutôt de restructurer son offre de transport pour désengorger son centre et de fluidifier les déplacements domicile travail. La création d'un pôle d'échange multimodal à la gare à Périgueux et le raccordement de la Vallée de l'Isle par une navette ferroviaire vont dans ce sens.

➤ **Favoriser les itinérances douces.**

En Dordogne, le taux de recours des actifs allant travailler en vélo est de 1%. La voiture reste le moyen de transport le plus plébiscité pour aller travailler également pour des trajets inférieurs à un kilomètre (source Insee 2015). La pratique cycliste comme alternative à l'automobile est à faciliter par :

- . La création et l'aménagement de nouvelles pistes cyclables confortables et sécurisées (l'exploitation des anciennes voies ferrées comme sites propres et sécurisés pour la pratique du vélo est une piste de réflexion) ;
- . La complémentarité train et vélo ;
- . La création de places de stationnement notamment à proximité des gares et des stations de transports en commun afin de favoriser l'intermodalité ;
- . L'attribution d'aides pour l'achat d'un vélo électrique.

Des aménagements doux sont actuellement accompagnés et ou mis en œuvre par le Département (vélo-routes voies vertes, Flow vélo) afin d'encourager le développement des déplacements en deux roues.

ENJEU :	LA MOBILITÉ : UN DÉPLACEMENT FACILITÉ VERS LES SERVICES
AXE STRATÉGIQUE :	Elargir l'offre de service de mobilité.
Action 28	DEVELOPPER DES SOLUTIONS LOCALES CORRESPONDANT AUX USAGES ET ACCOMPAGNER LES EXPERIMENTATIONS
APPUI ET PARTENARIATS :	Etat, Région, Département, EPCI, communes, associations, Pays, Maison Départementale des Personnes Handicapées, transporteurs, CFTA Périgord, représentants d'associations de personnes handicapées, Opérateurs de transport, Périgord Voyages, auto-écoles, associations, représentants d'associations de personnes handicapées, Opérateurs de transport, AFAC24, missions locales, associations, garages automobiles, ADEME, TransPérigord, associations.

PRÉSENTATION DU PROGRAMME D' ACTIONS :

➤ Engager une réflexion et mettre en place une stratégie départementale.

La question de la mobilité est prégnante. Elle redonne de la cohérence et de l'équilibre aux territoires tout en contribuant à leur rayonnement.

Force est de constater la difficulté rencontrée par les acteurs locaux pour formaliser une stratégie départementale partagée, tant celle-ci est liée à la diversité des liaisons interdépartementales et de proximité. Ces problématiques de mobilité nécessitent une approche transversale Etat, Région, Département, EPCI et acteurs associatifs.

➤ Mettre en place une réflexion départementale sur la construction d'une offre intégrale d'offre de transports (bouquet).

L'accès à une offre globale de mobilité sera favorisé par le déploiement d'une palette de solutions de mobilités. L'offre de transport sera rendue aussi lisible que possible et démassifiée pour prendre en compte la complexité des trajectoires spatiales et temporelles de chaque voyageur et adapter les ressources des territoires aux individuations des usagers.

Il s'agira d'améliorer la qualité et la cohérence entre les différentes offres publiques pour favoriser l'intermodalité :

- . Adéquation des horaires des transports collectifs aux horaires des usagers, notamment pour les déplacements pendulaires ;
- . S'adapter aux besoins de déplacements, aux rythmes de vie parfois asynchrones, de chaque individu.
- . Recherche des meilleures solutions de transports pour desservir l'ensemble des usagers ;
- . Renforcement des complémentarités entre les réseaux et les offres de transport, afin de faciliter la mobilité multimodale. Des solutions pourront être développées depuis les gares (vélo, bus, espace multi-modal...).

➤ Construire une mobilité inclusive.

La mobilité est un facteur d'insertion sociale et de développement économique. Toutefois, les déplacements du quotidien ne sont pas accessibles à tous.

Des difficultés matérielles et économiques, une perte d'autonomie liée à l'avancée en âge ou à un handicap, et l'éloignement géographique des commerces et des services sont autant de facteurs fragilisant, aboutissant à limiter la mobilité des populations non dotées d'automobiles. 12% des ménages de Dordogne n'étaient pas équipés en voiture, en 2014.

Un renforcement de la mobilité des plus fragiles est à rechercher afin de réduire les inégalités.

- Faciliter le déplacement des élèves en situation de handicap, pendant toute leur scolarité.

Le Département facilite la scolarité des élèves et des étudiants reconnus handicapés et qui ne peuvent utiliser les moyens de transport en commun en raison de la gravité de leur handicap pour se rendre à leur

établissement scolaire.

En Lien avec la MDPH et les enseignants référents, le Département assure la gratuité du transport, rembourse les familles qui assurent elles-mêmes le transport de leur enfant et organise un transport adapté quand aucune des solutions précédentes ne peut être adoptée.

En 2017, 369 enfants sont ainsi pris en charge contre 323 en 2016.

- Favoriser l'accès des personnes handicapées à l'autonomie en mobilité.

Des actions seront conduites pour faciliter la mobilité des personnes à mobilité réduite. Le Département mène une politique d'accessibilité pour l'ensemble de ces Sites et tout particulièrement sur les Grands Sites de Loisirs et Baignade (Grand Etang de SAINT ESTEPHE, Grand Etang de LA JEMAYE, Lac de GURSON, Base de loisirs de ROUFFIAC), tous les quatre détenteurs de la Marque d'Etat « Tourisme & Handicap » pour les 4 types de handicaps (moteur, visuel, auditif, mental).

- Poursuivre la mise en œuvre de l'Agenda d'accessibilité Programmée.

En 2015, le Conseil départemental a élaboré le Schéma Directeur d'Accessibilité du réseau de transport départemental de la Dordogne – Agenda d'accessibilité Programmé (SD'AP).

La loi n° 2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 (dite « loi NOTRe ») a opéré une nouvelle répartition des compétences entre départements et régions en matière de transport. Ainsi, la compétence du département en matière de transport non urbain et de transport scolaire (hors transports des élèves handicapés vers leurs établissements scolaires) a été transférée à la Région Nouvelle Aquitaine, respectivement le 1er janvier et le 1er septembre 2017.

Transpérigord est le réseau de transport interurbain qui intervient sur le territoire du département de la Dordogne. Il est organisé pour répondre aux besoins des usagers. Il s'agit d'élargir l'accès au réseau à des publics qui peuvent en être exclus :

. Adapter le réseau TransPérigord : l'ensemble du parc de véhicule est équipé d'une plateforme élévatrice, de girouettes et d'annonces sonores adaptées pour les personnes à mobilité réduite. Toutefois, l'accessibilité au service de transport nécessite l'aménagement des points d'arrêts.

En 2015, une analyse a permis de recenser et d'analyser le taux d'équipement et le niveau d'accessibilité des 406 points d'arrêt existants. Les points d'arrêts ont été classés suivant leur degré de priorité (être desservi par au moins deux lignes de transport public, constituer un pôle d'échanges, être situé dans un rayon de 200 mètres autour d'un pôle générateur de déplacements ou d'une structure d'accueil pour personnes handicapées ou personnes âgées (foyers, EHPAD...).

Il s'agit de poursuivre l'aménagement des points d'arrêts pour leur mise en accessibilité à tous les handicaps, leur mise en sécurité et ainsi finaliser le traitement de l'intégralité de la chaîne de déplacement.

Il s'agit aussi de poursuivre le dispositif d'accompagnement personnalisé à la demande, en cas d'impossibilité technique avérée dans la mise en accessibilité des points d'arrêts.

. Maintenir les 10 lignes régulières du réseau TransPérigord, soit 406 points d'arrêts de proximité répartis sur l'ensemble du département, afin de répondre aux besoins des usagers.

. Poursuivre la coordination avec les autres réseaux de transports ;

. Permettre son évolution par la création potentielle de nouvelles lignes ;

. Accentuer la communication sur le réseau.

. Poursuivre la mise en place d'un programme d'aménagement pour les points d'arrêt présentant des difficultés d'accessibilité.

- Aider pour l'obtention du permis de conduire.

Rester mobile est un gage du maintien de l'autonomie. L'autonomie à la mobilité passe par l'obtention du permis de conduire. Pour favoriser l'égalité des chances d'accès à l'emploi, les collectivités s'engagent à proposer une aide au financement du permis de conduire, pour les publics précaires, en partenariat avec les auto-écoles.

Un travail est engagé avec les auto-écoles pour développer le réseau des auto-écoles sociales sur l'ensemble de la Dordogne. Le développement de vélo-écoles est en cours de réflexion.

- Développer la mobilité solidaire, à prix réduits.

Les ménages les moins aisés ont une mobilité restreinte. Compte tenu de contraintes budgétaires, ils ne disposent pas toujours d'un véhicule (12% des ménages français vivent sans voiture) et n'ont pas toujours le pouvoir d'achat nécessaire pour financer un abonnement de transports en commun.

Afin de faciliter l'accessibilité aux services, de locations de moyens de transport individuel à tarifs réduits sont développés pour une mise à disposition de moyens de locomotion à tous. Il s'agit de :

- . Développer un réseau de location ;
- . Elargir la gamme des véhicules à la location ;
- . Calibrer et appliquer un tarif solidaire,
- . Accompagner les structures associatives développant des solutions alternatives pour les publics en difficulté.

A titre d'exemple, l'Afac24 met à disposition des moyens de transport individuel (deux-roues, voiture, voiturette, voiture sans permis, fourgon) à prix réduits pour favoriser l'insertion professionnelle en lien avec les missions locales.

- Permettre les réparations et acquisitions d'automobiles.

Les actions permettant aux publics en difficultés, qui rencontrent des problèmes de mobilité, de maintenir une vie sociale et professionnelle normale seront facilitées.

Mécacœur est un atelier mécanique de réparation automobile proposé par l'Afac24, à Coulounieix-Chamiers. Un deuxième garage solidaire est en cours d'installation sur Bergerac, avec une expérimentation sur les tarifs pratiqués. Il s'agit de :

- . Etendre les garages à tarifs solidaires ;
- . Etudier la réalisation d'une charte départementale.

Un groupe de travail sur la mobilité travaille sur le développement d'une offre d'insertion sur la réparation mécanique et la location de deux-roues.

➤ **Favoriser les expérimentations et initiatives locales en matière de mobilité.**

L'innovation en matière de mobilité sera stimulée notamment la mobilité solidaire en direction des personnes non motorisées et d'un soutien aux idées alternatives à la voiture (vélo-stationnement...). Il s'agit d'encourager la mise en place d'une offre complémentaire de déplacement pour des trajets de proximité (distances de l'ordre de 20 à 30 minutes en véhicule motorisé) en zone rurale, pour améliorer l'accès aux services du quotidien. La difficulté tient à la variété des besoins et à la divergence des destinations qui font perdre toute efficacité aux systèmes de transports publics. Les déplacements se font sur plus longue distance et sont devenus plus diffus du fait de l'éparpillement de l'emploi, de la variabilité des horaires de travail et de la multiplication des activités extérieures. Les alternatives de transport et les expérimentations pouvant être mises en œuvre sont variées. Le développement d'une offre de transport en territoire rural est donc largement ouverte à l'expérimentation, à l'imagination de tous et au développement de solidarités de proximité. En la matière, l'Etat a sensibilisé les élus, à l'échelle des SCOT, sur la multiplicité des solutions.

. **Le dispositif d'auto partage** tel que « Conduire l'Automobile d'un Retraité CAR24 » qui s'adresse aux personnes âgées, propriétaires d'un véhicule mais ne pouvant plus conduire pour maintenir leur autonomie en milieu rural.

. **Le Transport A la Demande** (TAD) est un mode de transport public destiné à desservir des zones principalement rurales où l'offre de transport est souvent faible. Les usagers sont pris en charge moyennant une réservation préalable. Des TAD sont déployés sur les deux agglomérations Périgourdines.

. **Le réseau d'auto-stop encadré** peut faciliter la mobilité dans les territoires ruraux et périurbains. Il peut étoffer l'offre de transport dans des territoires peu ou pas desservis. Actuellement, 19 communes de

Dordogne organisent, sécurisent et animent un réseau d'auto-stop encadré sur leur territoire. Des points d'arrêts sont disposés sur leur territoire auxquels les passagers se rendent pour attendre un automobiliste et entamer un trajet ensemble. L'auto-stop est sécurisé par le biais de l'identification des usagers comme membres inscrits dans le réseau.

. **Développer le réseau de transport en bus** car les Périgordins recourent majoritairement au véhicule individuel pour leurs déplacements. En 2014, 88 % des ménages de Dordogne sont équipés un véhicule d'au moins une voiture contre 87,2% en 2009 (46,8% ont 1 voiture et 41,2% des ménages ont 2 voitures ou plus). En revanche, l'offre de transport en bus, concentrée en zone urbaine (Bergerac, Périgueux et Sarlat-la-Canéda), est sous utilisée.

Ce système de transport présente certaines faiblesses : couverture des zones rurales limitée, fréquence, horaires parfois inadaptés. Néanmoins, des marges de progression sont possibles dans la fréquentation des transports en commun.

Un accroissement de l'accès aux transports collectifs pourrait permettre de favoriser l'accès aux transports pour les publics spécifiques et lutter contre la vulnérabilité des déplacements.

Pour gagner en efficacité, le système de transport en commun doit s'articuler avec les autres réseaux de transports et savoir s'adapter aux besoins des usagers.

. **Favoriser la pratique du co-voiturage** pour permettre l'utilisation commune d'un véhicule. Le co-voiturage permet des économies de coût de mobilité, la réduction du trafic et de la pollution. Il peut aussi répondre aux besoins des publics les moins autonomes pour faire des courses, accéder aux loisirs, se rendre chez le médecin ou à l'école.

Le Département de la Dordogne favorise la pratique du covoiturage. Le schéma départemental des aires de covoiturage, voté en janvier 2016, privilégie 33 emplacements permettant la création d'aires, dont des terrains départementaux. L'objectif du schéma est l'accompagnement des communes et des EPCI à la création d'aires nouvelles et l'aménagement, en aires, de parkings déjà utilisés pour la pratique du covoiturage. Le choix d'implantation de chaque aire est décidé en fonction des nœuds routiers, en privilégiant les abords des axes structurants. Une coordination intermodale est réfléchi, notamment avec le Transpérigord et le réseau autoroutier.

En parallèle, la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux poursuit l'aménagement d'aires de covoiturage et de parcs relais à des endroits stratégiques extérieurs au centre-ville de Périgueux et étudie des réalisations aux entrées de l'agglomération. De plus, un service gratuit de mise en relation des membres de communautés de déplacements (Covoit' Gotoo) facilite les propositions et les recherches de trajets.

Pour sa part, la Communauté d'Agglomération du Bergeracois finalise son Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements (PLUI HD) dont le Plan de Déplacements Urbains (PDU) permettra d'organiser les actions en termes de déplacement sur le territoire et notamment de stratégie en matière d'aires de co-voiturage.

Concernant les dispositifs de mise en relation des membres de communautés de déplacement on peut distinguer deux niveaux d'information. Le niveau local pour les trajets courts du quotidien (ex : domicile/travail) sur le modèle développé par Le Grand Périgueux qui méritent peut-être une plus grande lisibilité et cette dynamique peut se poursuivre par la création d'une plateforme numérique publique de covoiturage mutualisée. Cette plateforme facilitera le développement du covoiturage solidaire.

Le niveau national et/ou européen pour les longs trajets avec des dispositifs performants (BlaBlaCar, RoulezMalin ...) qui existent et se partagent le marché concurrentiel.

OBSERVATIONS :

La mobilité suppose de disposer des compétences et d'outils nécessaires à la mobilité (maitrise de la langue française, posséder une carte bancaire, etc.).

ENJEU :	LA MOBILITÉ : UN DÉPLACEMENT FACILITÉ VERS LES SERVICES
AXE STRATÉGIQUE :	Elargir l'offre de service de mobilité.
Action 29	FACILITER L'ACCES DE L'USAGER A CETTE NOUVELLE OFFRE
APPOIS ET PARTENARIATS :	Etat, Région, Département, communes, EPCI, CCAS/CIAS, syndicat intercommunal, transporteurs, Pays, associations.

PRÉSENTATION DU PROGRAMME D' ACTIONS :

➤ Développer le conseil en mobilité dans les équipements de services au public.

Il s'agit de proposer un accompagnement adapté à la personne pour l'informer sur les différentes solutions de déplacements disponibles dans les points d'information (mairies, MSAP, centres départementaux, CCAS/CIAS...).

- . Un conseil en mobilité pourrait être fourni dans les équipements de services via une formation des agents d'accueil à la fonction de conseiller en mobilité auprès des publics.

- . Le Conseil départemental pourrait impulser une dynamique au niveau du conseil en mobilité, à destination des publics cibles. Des référents conseil en mobilité pourrait réaliser des diagnostics de mobilité (par le biais d'une grille commune d'analyse) et un véritable suivi de la personne). De plus, le Département pourrait initier un plan de formation des agents d'accueil départementaux et des personnels des équipements publics sur les territoires (diagnostic des besoins, adaptation de l'accueil aux différents publics, etc.).

➤ Poursuivre l'accompagnement au transport des scolaires.

21.000 élèves ont été transportés par autocar sur l'année 2015/2016 (lignes régulières et circuits de transports scolaires dédiés). En 2017, le Département a consacré un budget de 18.500.000 euros pour participer au coût des transports et atténuer ainsi les charges des familles (abonnements scolaire et aides individuelles par véhicule personnel). La compétence du département en matière de transport non urbain et de transport scolaire (hors transports des élèves handicapés vers leurs établissements scolaires) a été transférée à la Région Nouvelle Aquitaine, respectivement le 1er janvier et le 1er septembre 2017, dans le cadre des dispositions de la « loi NOTRe ».

➤ Favoriser le développement des plateformes améliorant la mobilité.

Les services de mobilité font trop souvent défaut à des Périgourdins qui n'ont pas d'alternative à la possession d'une voiture pour se déplacer. Leur développement sera recherché.

- Poursuivre le déploiement des plateformes de mobilité dont la fonction est de faciliter la mobilité de ses usagers ou bénéficiaires, tous publics ou publics spécifiques, sur un territoire donné :

- . La plateforme MUST (Mobilité Urbaine et Sociale de Trajectoire), mise en place par la communauté d'agglomération Le grand Périgueux et portée par l'AFAC24, permet l'accompagnement des personnes les plus fragiles vers une mobilité plus autonome. Elle recense les différentes offres et initiatives locales en matière de déplacements et permet la délivrance de conseils et la mise à disposition de véhicules pour les habitants des quartiers de la politique de la Ville.

- . En Périgord vert, une plateforme de mobilité sera expérimentée sur 3 ans. Elle s'articulera autour de 3 volets : l'information du public sur l'existant en matière de mobilité, le conseil en mobilité et la coordination et l'animation du réseau de partenaires locaux. Le périmètre de la plateforme s'étend sur les 6 communautés de communes du Pays Périgord Vert.

L'évolution des modes de déplacement se fait en s'appuyant sur le secteur associatif et directement sur l'utilisateur comme acteur de l'offre de transport, pour développer une mobilité fine complémentaire à l'offre

institutionnelle. Il s'agit de :

- . Fédérer et coordonner les initiatives pour améliorer la lisibilité de l'offre,
- . Soutenir les initiatives associatives et citoyennes et les expérimentations ;
- . Partager et faire retour des expériences conduites sur les territoires ;
- . Mobiliser une ingénierie et des moyens d'animation ;
- . Assurer la coordination de ces plateformes à l'échelle départementale ;
- . Accompagner leur appropriation.

- **Soutenir les collectivités, les associations et les structures proposant une offre de mobilité.**

6 contrats de ruralité ont été signés qui couvrent la majeure partie du territoire départemental. Des réflexions sont engagées sur le volet mobilité, notamment dans le contrat de ruralité du Périgord Vert pour créer une plateforme de mobilité.

OBSERVATIONS :

L'information aux voyageurs doit devenir multimodale et multilingue. L'offre de services de mobilité doit être rendue lisible. Le renforcement de l'information aux usagers nécessite une communication renforcée et transversale. Sa diffusion doit gagner en visibilité de proximité.

PARTIE 3

LES ANNEXES

Annexe 1 : Le suivi et l'évaluation du schéma

La garantie de l'application des opérations au niveau local et départemental ne peut être effective que par la mise en place d'outils et d'instance chargés du suivi et de l'évaluation du schéma.

➤ Mettre en place les instances d'animation et de suivi du schéma.

- **Le comité technique** est constitué par l'Etat et le Conseil départemental sera chargé du suivi de l'avancement global du schéma. Il vérifiera la mise en œuvre des opérations à maîtrise d'ouvrage locale et départementale. Il pourra arbitrer le lancement d'expérimentations et étudiera le bilan de leur observation. Fréquence de réunion : 1 à 2 fois par an.

- Pour le suivi de chaque axe stratégique, il s'agira d'identifier les instances existantes à mobiliser ou les **groupes interinstitutionnels** à mettre en place. Ils seront l'instance de suivi et d'évaluation des actions du schéma pour en assurer la mise en œuvre. Pour cela, il sera nécessaire de :

- . Désigner les pilotes des groupes interinstitutionnels ;
- . Déterminer les membres des groupes de travail interinstitutionnels ;
- . Prévoir les moyens humains pour le suivi global du schéma et l'animation des partenariats au niveau de l'Etat et du Département ;
- . Mobiliser les ressources financières suffisantes pour l'appui aux opérations identifiées dans les fiches-actions, dans le cadre des dispositifs de droit commun et des règlements sectoriels mis en œuvre par les différents partenaires ;
- . Veiller à une bonne articulation avec les autres schémas et dispositifs nationaux, régionaux et départementaux ;
- . Définir les indicateurs de suivi des actions.

Les pilotes des fiches-actions, en charge du pilotage des actions, auront la responsabilité du suivi de la mise en œuvre des opérations constituant la/les fiche(s) dont ils feront un bilan annuel auprès du comité de suivi et du comité de pilotage. Les pilotes sont chargés de faire le lien avec les maîtres d'ouvrages ou pilotes de chaque opération. Les pilotes mobilisent les acteurs pouvant contribuer aux actions et garantissent l'actualisation régulière des outils de suivi.

Ils seront désignés par le comité de suivi dès la publication du SDAASP au recueil des actes de l'Etat.

- **Les animateurs du SDAASP.**

Les missions des animateurs sont les suivantes :

- . Mettre en place les instances et les modes de travail permettant d'assurer la cohérence interdépartementale pour la mise en œuvre du SDAASP.
- . Assurer et faciliter le déclenchement des actions par les différents pilotes ;
- . Favoriser la mise en œuvre des actions en contribuant à la mobilisation des acteurs ;
- . Définir les indicateurs de suivi et garantir l'actualisation régulière des outils de suivi ;
- . Renforcer la lisibilité du schéma, son appropriation et sa valorisation ;
- . Suivre la réalisation des orientations et des actions du schéma et de l'animation des partenariats ;
- . Assurer le suivi de l'avancement du plan d'actions, en lien avec les pilotes des actions, et la coordination technique, tout au long de la mise en œuvre du schéma ;
- . Veiller à la bonne actualisation des différents outils de pilotage et établir des tableaux de suivi et d'avancement du schéma ;
- . Organiser les réunions du comité de technique et du comité de pilotage du schéma.

➤ Développer un dispositif de veille départementale et d'évaluation.

Ce dispositif de veille garantira la mise en œuvre efficace du schéma et une capacité d'amélioration continue.

- **Le suivi-observation des actions et l'évaluation des services au public, pour mesurer l'impact de la mise en œuvre du schéma.**

Le suivi devra être organisé (suivi des opérations et des indicateurs, mise à jour régulière des bases de données, etc.). Le suivi pourra permettre de déclencher des travaux d'évaluation : collecte en continu des indicateurs, déclenchement d'évaluations spécifiques à certaines actions, déclenchement de l'évaluation à mi-parcours et finale. Il facilitera l'amélioration continue du plan d'actions.

L'évaluation sera engagée à mi-parcours pour étudier l'évolution des priorités thématiques, avant une évaluation finale qui interviendra au bout de six ans. Elle s'attachera à analyser l'évolution de l'accessibilité en particulier pour les publics les plus éloignés.

- **La création d'un outil collaboratif.**

Une plateforme départementale d'assistance au diagnostic territorial a été développée par l'ATS, dans le cadre du SDAASP. L'appliquetif est mise à disposition de l'ensemble des territoires.

La création de cet outil collaboratif permettra de recenser les initiatives innovantes et de diffuser les bonnes pratiques en matière d'accessibilité aux services.

De plus, l'ATD est missionnée pour la formation et l'accompagnement des agents à son utilisation.

- **Évaluer et suivre l'avancement du schéma**

Chacun des groupes de travail interinstitutionnels précisera les modalités de suivi et d'évaluation de/des action(s) dont il est chargé (objectifs, indicateurs, résultats)

La régularité d'évaluation du schéma favorisera la mesure de l'impact des actions mises en œuvre et l'ajustement du plan d'actions, si besoin est.

Les travaux d'évaluation seront facilités par une analyse en continu des indicateurs, le déclenchement d'évaluations spécifiques à certaines actions et les évaluations à mi-parcours et finale du SDAASP.

Un bilan du SDAASP sera produit annuellement conjointement par l'Etat et le Département, en lien avec les pilotes des actions. Un tableau de suivi et d'avancement du schéma sera constitué. Il présentera une vue générale du programme d'actions : les axes stratégiques et objectifs opérationnels, le nom et le n° de l'action, le détail de chaque opération et les éléments qualitatifs sur l'avancement de chaque opération.

Le bilan sera présenté en Comité de pilotage.

De plus, une évaluation globale sera réalisée au bout de 3 ans d'application puis à la fin du schéma, en 2020.

En outre, l'évaluation des actions devra permettre de connaître si les usagers et les partenaires disposent d'une bonne information sur l'offre de services, son emplacement et les conditions de son accessibilité.

La mobilisation de dispositifs de pilotage, de suivi et d'évaluation sont des conditions centrales pour s'assurer de la mise œuvre et de l'efficacité du schéma.

Annexe 2 : Les délibérations des EPCI relatives à la consultation du SDAASP

Structure	Date de délibération	Décision
EPCI :		
CA Bergeracoise	29 janvier 2018	Avis favorable
CA Le Grand Périgueux	24 mai 2018	Avis favorable
CC "Bastides Dordogne Périgord"	19 décembre 2017	Avis favorable
CC "Portes Sud Périgord"	A venir	
CC de Domme-Villefranche du Périgord	A venir	
CC des Marches du Périg'or Limousin, Thiviers-Jumilhac	A venir	
CC Dronne et Belle	18 décembre 2017	Avis favorable
CC du Pays de Fénelon	A venir	
CC du Pays de Saint Aulaye	25 janvier 2018	Avis favorable
CC du Pays Ribéracois	30 janvier 2018	Avis favorable
CC du Périgord Nontronnais	A venir	
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	14 mai 2018	Avis favorable
CC Isle Double Landais	24 janvier 2018	Avis favorable
CC Isle et Crempse en Périgord	11 janvier 2018	Avis favorable
CC Isle Vern Salembre en Périgord	17 janvier 2018	Avis favorable
CC Isle-Loue-Auvézère en Périgord	01 février 2018	Avis favorable
CC Montaigne Montravel et Gurson	A venir	
CC Sarlat-Périgord Noir	12 février 2018	Avis favorable
CC Vallée de la Dordogne et Forêt Bessède	A venir	
CC Vallée de l'Homme	11 janvier 2018	Avis favorable